

SAGE de la vallée de l'Yères

SCENARIOS CONTRASTES
ET STRATEGIE

Version 3.0
Mars 2017



SCÉNARIOS CONTRASTES & STRATEGIE

Validée en CLE du 07/02/2017



Numéro du projet : Assistance à l'élaboration du SAGE de la Vallée de l'Yères
Intitulé du projet : Tendances, scénarios et choix de la Stratégie

Intitulé du document : Rapport de Scénarios contrastés et de Stratégie

Version	Rédacteur	Vérificateur	Date d'envoi	Commentaires
1.0	BESNARD Maëlle	RIZZA Jean-Philippe	10/01/2017	Version soumise à la CLE du 07/02/2017
2.0	BESNARD Maëlle	RIZZA Jean-Philippe	15/02/2017	Version finale
3.0	BESNARD Maëlle	RIZZA Jean-Philippe	20/03/2017	Version finale intégrant les derniers correctifs

SOMMAIRE

I. Scénarios contrastés.....	4
1 Objectifs et methodologie des scénarios contrastés	5
1.1 Objectifs des scénarios contrastés	5
1.2 Méthodologie employée.....	5
1.1 Les enjeux et les objectifs spécifiques du SAGE.....	6
1.2 Scénario retenu pour le SAGE de la Vallée de l'Yères	8
II. Choix de la Stratégie.....	9
1 Objectifs et methodologie de la Stratégie.....	10
1.1 Objectifs de la Stratégie.....	10
1.2 Méthodologie employée.....	10
2 Projet de programme d'actions.....	12
3 Description de la Stratégie de la CLE du SAGE de l'Yères	17
3.1 Objectif 1 : Limiter l'érosion et les ruissellements continentaux	17
3.2 Objectif 2 : Développer une approche d'interface "terre-mer".....	21
3.3 Objectif 3 : Protéger les biens et les personnes	24
3.4 Objectif 4 : Assurer la pérennité de la ressource pour l'AEP (quantitativement et qualitativement)	26
3.5 Objectif 5 : Diminuer les pollutions diffuses et ponctuelles dans l'eau	30
3.6 Objectif 6 : Préserver, restaurer, gérer les milieux naturels et la biodiversité associée.....	33
3.7 Objectif 7 : Réduire les contaminations bactériologiques du littoral.....	37
3.8 Objectif 8 : Connaissance transversale.....	38
III. Evaluation économique sommaire	39
1 Objectif et méthodologie	40
1.1 Objectif	40
1.2 Méthodologie	40
2 Esquisse financière	40
2.1 Montant global de la Stratégie (Cycle 1 du SAGE).....	40
2.2 Répartition des coûts de fonctionnement et d'investissement.....	41
2.3 Répartition par des coûts par objectif et sous-objectif	42
2.4 Répartition par typologie de maîtrise d'ouvrage	43
IV. Evaluation environnementale sommaire.....	44
V. Annexes.....	53
1 Questionnaire sur le choix de la mise en œuvre des actions.....	54
2 Objectifs d'état des masses d'eau selon le sdage 2016-2021	81
3 Dispositions du SDAGE s'appliquant aux SAGES.....	82
4 Résultat de la consultation des acteurs sur la priorisation des objectifs et sous-objectifs	87
5 Résultat de la consultation des acteurs sur la planification des actions	88
6 Bilan des votes en commission thématique globale.....	93
7 Bilan des votes en Commission Locale de l'Eau.....	94
8 Liste des actions reportées en cycle 2 du SAGE.....	95

I. SCENARIOS CONTRASTES

1 OBJECTIFS ET METHODOLOGIE DES SCENARIOS CONTRASTES

1.1 Objectifs des scénarios contrastés

L'objectif de la phase de scénarios contrastés est de fixer les grandes orientations à donner au SAGE de la Vallée de l'Yères. Cette phase s'appuie notamment sur les objectifs de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) ainsi que sur l'ensemble des documents de planification nationaux et du territoire.

Ainsi, les scénarios contrastés consistent à faire émerger des actions pour atteindre les objectifs fixés tout en s'appuyant sur les actions déjà engagées sur le territoire.

Le but de cette phase est donc d'apporter des éléments concrets pour étayer le choix de la future Stratégie du SAGE de la Vallée de l'Yères.

1.2 Méthodologie employée

Les scénarios contrastés ont été construits en concertation avec les acteurs lors de trois commissions thématiques :

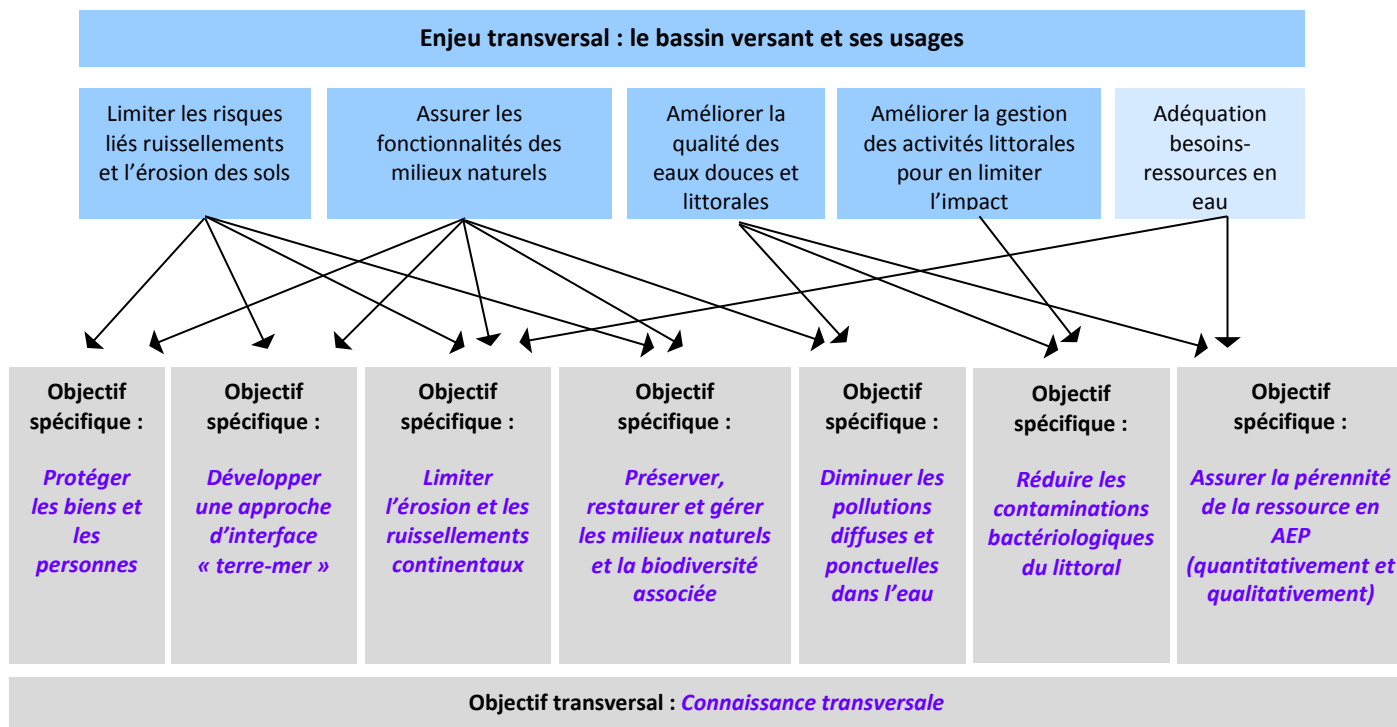
- ◆ Le 4 juillet 2016 : Protéger les biens et les personnes
- ◆ Le 5 juillet 2016 : Milieux naturels et littoral
- ◆ Le 5 juillet 2016 : Gestion des ressources

Les étapes d'élaboration des scénarios contrastés par les acteurs du SAGE sont présentées ci-dessous :

- ◆ A l'issue du scénario tendanciel les acteurs ont été invités à proposer des actions pouvant être mises en œuvre sur le territoire du SAGE pour répondre aux objectifs de la DCE et aux objectifs spécifiques du SAGE de la vallée de l'Yères. Une liste d'action a émergé de ces propositions. Les actions ont été réparties suivant les objectifs et sous-objectifs du SAGE.
- ◆ Lors des commissions thématiques de juillet, les acteurs ont été invités à s'exprimer sur :
 - La pertinence des actions proposées ;
 - La description des actions : intitulé court, typologie, secteur géographique, acteur pressenti et évaluation environnementale.
 - Des indicateurs de niveau d'ambition et de faisabilité technique pour chaque action ;
 - Les propositions de mise en œuvre à retenir ;
- ◆ A l'issue des commissions thématiques, une proposition a été fournie aux acteurs retraçant les modifications apportées au projet de programme d'actions. De plus, une proposition de choix de niveau de mise en œuvre découlant des échanges lors des commissions a été apportée. Afin de déterminer collégialement la mise en œuvre définitive à conserver pour chaque action, les commissaires ont été consultés par le biais d'un questionnaire. Les questionnaires envoyés aux acteurs et les réponses reçues sont présentés en annexe.

1.1 Les enjeux et les objectifs spécifiques du SAGE

Les enjeux et objectifs spécifiques du SAGE, issus des conclusions du diagnostic et validés en commissions thématiques par les acteurs, sont présentés ci-dessous. Il est à noter que les liens entre enjeux et objectifs spécifiques, matérialisés par les flèches ne sont pas exhaustifs.



Pour chaque objectif spécifique, des sous-objectifs ont émergé à partir des actions proposées par les acteurs. Ils correspondent à la déclinaison de la volonté des acteurs pour répondre aux objectifs spécifiques du SAGE. Les sous-objectifs grisés sont transversaux à plusieurs objectifs.

Tableau 1-1 : Objectifs spécifiques et sous-objectifs du SAGE de l'Yères

Objectifs	Sous-objectifs
<i>Limiter l'érosion et les ruissellements continentaux</i>	<i>En préservant les espaces tampons naturels et le patrimoine prairial</i>
	<i>En limitant les ruissellements urbains</i>
	<i>En réintroduisant des éléments structurants (ZH, mares, haies) pour renforcer le maillage du territoire</i>
	<i>En adaptant l'assolement et les pratiques culturales</i>
	<i>En l'intégrant dans les politiques d'aménagement du territoire</i>
<i>Développer une approche d'interface « terre-mer »</i>	<i>En assurant le maintien du libre écoulement</i>
	<i>En aménageant le débouché en mer</i>
	<i>En suivant le recul du trait de côte</i>
	<i>En gérant de manière cohérente et globale le littoral</i>
<i>Protéger les biens et les personnes</i>	<i>En développant la culture du risque</i>
	<i>En tenant compte du principe de résilience dans les politiques d'aménagement</i>
	<i>En développant un protocole d'alerte</i>
	<i>En Aménageant le débouché en mer</i>
<i>Assurer la pérennité de la ressource pour l'AEP (quantitativement et qualitativement)</i>	<i>En garantissant une eau de qualité</i>
	<i>En fiabilisant les systèmes de production et de distribution d'eau et en améliorant leurs performances</i>
	<i>En sécurisant l'alimentation en eau potable</i>
	<i>En incitant aux économies d'eau</i>
	<i>En suivant les indicateurs du service de l'eau</i>
	<i>En luttant contre l'érosion</i>
	<i>En améliorant l'utilisation des fertilisants et pesticides dans les AAC</i>
	<i>En préservant les espaces naturels tampon dans les AAC</i>
<i>Diminuer les pollutions diffuses et ponctuelles dans l'eau</i>	<i>En limitant les transferts de polluant vers les masses d'eau</i>
	<i>En limitant les pressions agricoles</i>
	<i>En limitant les pressions phytosanitaires non agricoles</i>
	<i>En ciblant les pressions ponctuelles, industrielles, artisanales hors ICPE</i>
	<i>En limitant le ruissellement urbain</i>
	<i>En préservant les espaces tampons naturels et le patrimoine prairial</i>
<i>Préserver, restaurer, gérer les milieux naturels et la biodiversité associée</i>	<i>En assurant un débit minimum sur les cours d'eau ou parties sensibles aux étiages</i>
	<i>En préservant les habitats et leurs espèces</i>
	<i>En restaurant la continuité écologique</i>
	<i>En sensibilisant les acteurs du territoire</i>
	<i>En luttant contre l'érosion</i>
	<i>En limitant les pollutions diffuses</i>
<i>Réduire les contaminations bactériologiques du littoral</i>	<i>En limitant le ruissellement urbain</i>
	<i>En limitant les rejets d'assainissement</i>
<i>Connaissance transversale</i>	<i>En améliorant les connaissances</i>

1.2 Scénario retenu pour le SAGE de la Vallée de l'Yères

L'élaboration des actions proposées dans les scénarios contrastés s'est basée sur :

Annexe
2

- ◆ L'obligation d'atteinte du bon état des eaux et des milieux aquatiques par la DCE (objectifs présenté en annexe ;
- ◆ Certaines dispositions du SDAGE Seine-Normandie fixant précisément le contenu des SAGE et s'appliquant notamment à celui de la Vallée de l'Yères. Le SAGE Vallée de l'Yères n'est par ailleurs concerné par aucune disposition spécifique ou prioritaire d'après le SDAGE 2016-2021 ;

Annexe
3

- ◆ Certaines dispositions du SDAGE Seine-Normandie transcrites dans le PAMM (Plan d'Action du Milieu Marin) et d'autres ayant une correspondance dans le PGRI (Plan de Gestion du Risque d'Inondation).
L'ensemble de ces dispositions est présenté en annexe.

Afin de les guider dans le choix du scénario à retenir, des informations ont été apportées aux acteurs pour chaque action concernant :

- ◆ L'objectif et le sous-objectif concernés ;
- ◆ La typologie de l'action : Connaissance (il faut acquérir ou renforcer les connaissances autour des thématiques du SAGE), Communication (il est nécessaire de sensibiliser, informer et conseiller tous les acteurs du territoire du SAGE), Organisationnelle (il est demandé aux maîtres d'ouvrages de s'organiser pour mieux répondre aux objectifs du SAGE), Opérationnelle (il est demandé aux acteurs de mettre en œuvre des solutions concrètes) ;
- ◆ Le secteur géographique ciblé par l'action ;
- ◆ Le ou les acteur(s) pressenti(s) pour porter l'action ;
- ◆ L'estimation sommaire des coûts pour la structure porteuse et pour les autres maîtres d'ouvrage distinguée en coût de fonctionnement interne et coût de fonctionnement externe et/ou d'investissement ;
- ◆ Des indicateurs de faisabilité technique et de niveau d'ambition ;
- ◆ Les déclinaisons des différentes mises en œuvre proposées pour construire le scénario retenu.

Enfin, pour chaque sous-objectif, une première évaluation de l'impact des actions sur les différents compartiments de l'environnement a été réalisée.

Ainsi, le scénario retenu pour le SAGE de la vallée de l'Yères a été défini par les acteurs sur la base :

- ◆ des éléments de description des actions fournis aux acteurs (maîtrise d'ouvrage, coût, évaluation environnementale) ;
- ◆ de l'effort et de l'investissement consenti par les acteurs sur chaque problématique. Les acteurs ont pu s'exprimer sur ce point lors des commissions thématiques d'octobre et de décembre 2016 et via le questionnaire envoyé.

Une esquisse de programme d'actions a pu être proposée, correspondant au scénario retenu pour le SAGE. Un travail de sélection des actions pertinentes a été réalisé et une mise en œuvre a été retenue pour chaque action permettant de dégager le scénario retenu. Enfin, une planification des actions a été actée qui a permis de choisir les actions à mettre en œuvre dans le premier programme d'actions du SAGE de la Vallée de l'Yères.

II. CHOIX DE LA STRATEGIE

1 OBJECTIFS ET METHODOLOGIE DE LA STRATEGIE

1.1 Objectifs de la Stratégie

Le cheminement engagé avec les acteurs du territoire pour choisir la Stratégie du SAGE de la vallée de l'Yères découle des travaux menés précédemment. En effet, il appartient à la Commission Locale de l'Eau (CLE) de choisir sa stratégie sur la base des actions proposées.

Il est nécessaire de faire un choix et d'optimiser, à la fois, les efforts consentis, le temps passé et les moyens financiers nécessaires pour atteindre les objectifs du SAGE.

La définition de la Stratégie doit aboutir à un positionnement définitif de la Commission Locale de l'Eau (CLE) quant :

- ◆ Aux objectifs poursuivis ;
- ◆ Aux mesures à mettre en œuvre ;
- ◆ Aux priorités données à tel ou tel sujet ;
- ◆ Aux ordres de grandeurs des coûts à engager.

Sans définitivement fermer ou verrouiller la rédaction des documents du SAGE, le choix de la Stratégie traduit un engagement de la Commission Locale de l'Eau (CLE) sur certains sujets afin d'évacuer tout nouveau débat dans les étapes ultérieures, préjudiciables à l'avancée et l'adoption du SAGE.

Cette Stratégie sera par la suite déclinée dans les deux documents du SAGE :

- ◆ Le plan d'Aménagement et de Gestion Durable : il définit les priorités du territoire en matière de politique de l'eau et précise les objectifs et les mesures pour les atteindre ;
- ◆ Et le règlement : il contient les règles édictées par la Commission Locale de l'Eau (CLE) qui seront opposables au tiers.

1.2 Méthodologie employée

Le choix de la Stratégie a été construit en concertation avec les acteurs lors de :

- ◆ Une réunion inter-commissions thématiques le 10 octobre 2016 ;
- ◆ Un atelier d'information et de consultation des élus sur la programmation du SAGE le 2 novembre 2016 ;
- ◆ Une réunion inter-commissions thématiques le 6 décembre 2016 ;
- ◆ Une réunion de CLE de validation le 7 février 2017.

Les étapes du choix de la Stratégie par les acteurs du SAGE sont présentées ci-dessous :

- ◆ Suite aux réunions de commissions thématiques de juillet, les acteurs ont reçu un questionnaire de priorisation des objectifs et sous-objectifs du SAGE. Ainsi, pour chaque sous-objectif il était demandé de noter le niveau de priorité de « Fort » à « Faible ». Les réponses fournies par les acteurs à cette grille de priorisation ont été analysées afin d'obtenir une gradation du niveau de priorité entre les différents sous-objectifs du SAGE. Le résultat de cette consultation est présenté en annexe.

- ◆ Afin d'orienter le choix de la Stratégie en fonction des priorités du territoire et des moyens financiers disponibles le travail suivant a été réalisé en inter-commissions thématiques :
 - Les résultats de la grille de priorisation ont permis de connaître la vision des acteurs sur la priorité des différents sous-objectifs du SAGE en fonction de l'importance accordée à chaque thématique. L'enquête effectuée n'a cependant pas abouti sur une priorisation concrète des actions malgré la concertation engagée.
 - L'estimation des coûts a été affinée afin de présenter aux acteurs une esquisse financière globale du SAGE détaillant les financements à engager par :
 - type d'acteur ;
 - objectif ;
 - planification.

Annexe
5

- ◆ Un questionnaire a été envoyé aux usagers et aux services de l'Etat afin de travailler sur la programmation des actions dans le temps. Ainsi, il était demandé aux acteurs de se positionner sur cette programmation pour chaque action (premier cycle du SAGE ou report à la révision du SAGE). Afin d'accroître la phase de concertation sur la Stratégie avec les élus, un atelier d'information a été organisé à leur intention par la cellule d'animation sur la base de la proposition de programmation des usagers et des services de l'Etat. Le résultat de la consultation de l'ensemble des acteurs est présenté en annexe.

- ◆ Une seconde inter-commissions thématiques a été organisée afin de valider les choix effectués en amont de la CLE. Les acteurs ont donc été invités à s'exprimer sur les points suivants :
 - La pertinence et le fond des actions ;
 - Le maintien ou non des actions dans le projet de programme d'actions ;
 - Le maintien ou non de la programmation proposée pour les actions (cycle 1 ou 2 du SAGE).

Annexe
6

Ainsi, un vote a été organisé pour statuer sur les deux derniers points et a permis de stabiliser le projet de Stratégie à présenter à la CLE. Les résultats de ce vote sont présentés en annexe.

Annexe
7

- ◆ Enfin, une réunion de la Commission Locale de l'Eau s'est tenue le 7 février 2017. Lors de cette CLE, la méthodologie employée durant la phase de concertation a été exposée. Le programme d'actions proposé à l'issue de l'inter-commissions thématiques a également été présenté aux acteurs ainsi qu'un certain nombre de points restant à statuer préalablement par la CLE. Un vote a donc été organisé afin de proposer un programme d'actions définitif pour la Stratégie du SAGE. Les résultats du vote sont présentés en annexe.
- Enfin, la CLE a adopté la Stratégie présentée dans le présent rapport.

Annexe
8

A l'issue de ces instances de concertation, les actions maintenues dans le SAGE mais reportées en cycle 2 ont été retirées du programme d'actions. Elles sont présentées en annexe.

2 PROJET DE PROGRAMME D’ACTIONS

Le projet de programme d’actions correspondant au choix de la Stratégie par la CLE est présenté dans le tableau suivant.

La formulation des actions sera retravaillée lors de la rédaction des documents du SAGE. Certains termes portant d’ores et déjà à débat ont été surlignés en bleu.

ID	Objectifs, Sous –Objectifs et Actions		Typologie d'action	Secteur géographique ciblé	Acteur pressenti	Cycle du SAGE	Structure porteuse		Autres maîtres d'ouvrage		Budget total	Mise en œuvre de l'action
							Budget FI	Budget FE/I	Budget FI	Budget FE/I		
1	Limiter l'érosion et les ruissellements continentaux											
1.1	En préservant les espaces tampons naturels et le patrimoine prairial											
1.1a		Maintenir les prairies et les bandes enherbées existantes	Opérationnelle	Parcelles agricoles	Agriculteurs	1	15 300 €	0 €	10 200 €	3 474 €	28 974 €	* Maintenir 100% des prairies traversées par un axe de ruissellement ou en amont d'enjeux urbains
1.1b		Définir et mettre en œuvre le programme de restauration des zones naturelles d'expansion de crue	Opérationnelle	Yères	EPTB	1	850 €	150 000 €		0 €	150 850 €	* Cartographier les zones naturelles d'expansion de crue * Définir le programme de restauration des zones naturelles d'expansion de crue * Réimplanter X% (à définir au stade de la rédaction) de surface en prairie dans des zones sensibles au ruissellement, à l'érosion ou tamponnant en zone vulnérable
1.1c		Cartographier les éléments du paysage à fonction hydraulique	Connaissance	Territoire du SAGE	EPTB	1	5 100 €	80 000 €		0 €	85 100 €	* Cartographier l'ensemble des éléments fixes (mares, talus, fossés, haies) * Faire vivre la cartographie en la réactualisant en préparation de la révision du SAGE
1.2	En limitant les ruissellements urbains											
1.2a		Prioriser les axes de ruissellement et les zones d'érosion	Connaissance	Territoire du SAGE	ETPB	1	28 050 €	0 €		0 €	28 050 €	* Cartographier l'ensemble des talwegs et axes de ruissellements * Hiérarchiser les axes de ruissellement / zones d'érosion selon l'importance de leur contribution aux ruissellements (impact global sur la qualité, le milieu et la protection des biens et des personnes : études croisées en cours) * Faire vivre la cartographie en l'actualisant en préparation de la révision du SAGE
1.2b		Réaliser des schémas de gestion des eaux pluviales	Opérationnelle	Communes vulnérables au ruissellement	Collectivités territoriales ou leurs groupements	1	12 750 €	0 €	3 400 €	480 000 €	496 150 €	* Réaliser des schémas de gestion des eaux pluviales sur les communes vulnérables et dépourvues d'étude
1.2c		Accompagner les collectivités à améliorer la gestion des eaux pluviales	Organisationnelle	Territoire du SAGE	EPTB	1	13 600 €	3 000 €	7 650 €	0 €	24 250 €	* Rappeler le rôle de la CLE dans les avis sur la réalisation de projets d'aménagement ou de procédures d'urbanisme * Rédiger un document technique d'accompagnement aux bonnes pratiques * Conseiller les collectivités en matière de conception des projets * Encourager et accompagner la désimperméabilisation des secteurs vulnérables
1.2d		Agir sur le ruissellement et l'érosion des sols dès leur origine	Organisationnelle	Territoire du SAGE	EPTB, Collectivités territoriales ou leurs groupements	1	17 000 €	0 €	8 500 €	400 000 €	425 500 €	* Limiter le ruissellement et l'érosion des sols à l'amont des sous-bassins versants hydrographiques * Gérer les eaux pluviales à l'aval des communes contributrices par des dispositifs de tamponnement (par exemple : programme de restauration des mares ou tout autre technique d'hydraulique douce)
1.2e		Accompagner les privés à améliorer la gestion des eaux pluviales	Communication	Territoire du SAGE	ETPB, Collectivités territoriales ou leurs groupements	1	10 200 €	6 000 €	7 650 €	0 €	23 850 €	* Conseiller les particuliers en matière de conception des projets * Elaborer un guide d'accompagnement des particuliers à la réglementation et aux techniques de gestion des eaux pluviales à la parcelle
1.2f		Prévenir les ruissellements dès la conception dans les projets par la réglementation/gestion des écoulements et par l'intégration de solutions techniques	Organisationnelle	Territoire du SAGE	Collectivités territoriales ou leurs groupements, privés	1	850 €	0 €	8 500 €	0 €	9 350 €	* Réglementer l'imperméabilisation des sols et les mesures compensatoires associées * Instaurer la mise en place de techniques alternatives de type hydraulique douce dans les projets de construction pour gérer les ruissellements à la parcelle
1.3	En réintroduisant des éléments structurants (ZH, mares, haies) pour renforcer le maillage du territoire											
1.3a		Poursuivre le programme d'aménagements d'hydraulique douce	Opérationnelle	Territoire du SAGE	ETPB, Agriculteurs	1	34 000 €	0 €		180 000 €	214 000 €	* Poursuivre la dynamique engagée par les programmes pluriannuels (EPTB et maîtrise d'ouvrage agricole) * Prospector l'ensemble des maîtrises d'ouvrage agricoles potentiellement concernées par le risque ruissellement/érosion pour fédérer autour de projets d'hydraulique douce
1.3b		Communiquer sur le maintien des aménagements d'hydraulique douce et former à son entretien	Communication	Territoire du SAGE	EPTB	1	5 100 €	30 000 €		0 €	35 100 €	* Sensibiliser à la préservation des éléments d'hydraulique douce, leur rôle et leur entretien (Collectivités et Profession agricole) * Former à l'entretien des aménagements (Collectivités et Profession agricole) * Sensibiliser aux rôles et fonctionnalités de l'hydraulique douce (tout public)
1.3c		Prévoir des bandes enherbées dans les zones sensibles et accroître la bande enherbée ou ripisylve alluviale en bordure de cours d'eau	Opérationnelle	Territoire du SAGE	EPTB, Agriculteurs	1	5 100 €	0 €	15 300 €	14 700 €	35 100 €	* Mettre en place une bande de 5 m en bordure de cours d'eau non BCAE (Bonnes Conditions Agro Environnementales) * Etendre à une bande de 25 m de large de part et d'autre du cours d'eau (périmètre N2000) selon DOCOB * Inciter à l'implantation de bandes tampons dans des îlots culturaux d'un seul tenant ou de pente importante (sous réserve de son efficacité pour ce 2 ^{ème} point)
1.4	En adaptant l'assolement et les pratiques culturales											
1.4a		Conseiller sur l'organisation du parcellaire et les pratiques culturales	Communication	Parcelles agricoles	Chambre d'agriculture et autres structures de conseil agricole, GRAB	1	8 500 €	0 €	51 000 €	18 000 €	77 500 €	* Conseiller sur la réorganisation du parcellaire agricole et les pratiques culturales * Impulser le changement sur l'amont du bassin versant et sur les sous-bassins versants contributeurs au ruissellement
1.4b		Limiter le développement de grandes parcelles agricoles	Opérationnelle	Parcelles agricoles	Chambre d'agriculture et autres structures de conseil agricole, Agriculteurs	1	850 €	0 €	10 200 €	0 €	11 050 €	* Inciter à limiter les grandes parcelles en y diversifiant l'assolement au sein d'une même exploitation (optimum 8 ha)
1.4c		Promouvoir le développement des productions antiérosives (agroforesterie/ TCR) avec valorisation matière	Communication	Parcelles agricoles	EPTB, Chambre d'agriculture et autres structures de conseil agricole	1	3 400 €	6 000 €	5 100 €	6 000 €	20 500 €	* Promouvoir le développement sur les zones prioritaires des PPE de captages * Promouvoir le développement sur les zones d'érosion prioritaires des AAC
1.5	En intégrant dans les politiques d'aménagement du territoire											
1.5a		Intégrer les axes de ruissellement et les zones d'érosion prioritaires dans les documents d'urbanisme	Organisationnelle	Territoire du SAGE	Collectivités territoriales ou leurs groupements	1	850 €	0 €		0 €	850 €	* Intégrer tous les axes de ruissellement et les zones d'érosion prioritaires dans les documents d'urbanisme * Favoriser la participation de la CLE à l'élaboration, la révision et la mise en compatibilité des documents d'urbanisme
1.5b		Protéger les zones tampons à enjeux et autres éléments à fonction hydraulique par les documents d'urbanisme	Organisationnelle	Territoire du SAGE	Collectivités territoriales ou leurs groupements	1	11 050 €	0 €	17 000 €	24 500 € (sur demande de l'AESN seul 5% du coût de la révision des documents d'urbanisme est associé au SAGE)	52 550 €	* Cartographier et prioriser les zones tampons à enjeux et autres éléments à fonction hydraulique pour le repositionnement des activités proches du cours d'eau * Intégrer la cartographie dans les documents d'urbanisme pour préserver l'existant * Protéger les zones d'expansion des crues de la vallée à l'échelle intercommunale (PLUi) * Favoriser la participation de la CLE dans l'élaboration, la révision et la mise en compatibilité des documents d'urbanisme

2	Développer une approche d'interface "terre-mer"										
2.1	En assurant le maintien du libre écoulement										
2.1a	S'assurer du libre écoulement du cours d'eau vers la mer en cas de crue	Opérationnelle	Territoire du SAGE	Gestionnaires d'ouvrages EPTB, département, riverains	1	850 €	0 €	2 550 €	0 €	3 400 €	* Imposer le respect des écoulements au droit des nouveaux aménagements, pour accéder à la décrue au plus vite
2.2	En aménageant le débouché en mer										
2.2a	Sensibiliser sur le fonctionnement de l'Yères, les enjeux littoraux, le fonctionnement de la basse vallée	Communication	Territoire du SAGE	EPTB	1	5 100 €	18 000 €		0 €	23 100 €	* Proposer des ateliers de sensibilisation * Développer une animation spécifique pour une meilleure acceptation des projets
2.2b	Mettre en place une gestion coordonnée des interfaces fluviomaritimes pour favoriser les échanges terre-mer et concilier les obligations réglementaires, les usages et les activités économiques	Organisationnelle	Frange littorale	Département, futur EPTB littoral ?	1	10 200 €	0 €	10 200 €	80 000 €	100 400 €	* Ancrer l'aménagement du débouché en mer dans sa globalité en intégrant les composantes hydraulique, biologique, écologique et les usages * Poursuivre et développer le partenariat entrepris avec le maître d'ouvrage pour prendre en compte les usages et les activités économiques tout en satisfaisant aux obligations réglementaires * Contribuer à la modélisation des scénarios d'aménagement du débouché en mer (modélisation réalisée par le CD) * Suivre les impacts de l'aménagement du débouché en suivant notamment le biseau salé afin de préserver la ressource en eau
2.3	En suivant le recul du trait de côte										
2.3a	Recenser les zones les plus sensibles au recul du trait de côte ainsi que les enjeux et usages menacés	Connaissance	Frange littorale	EPTB, ROLNP, CEREMA	1	1 700 €	50 000 €	5 100 €	0 €	56 800 €	* Identifier les zones du territoire les plus sensibles * Communiquer les données à l'EPTB pour centralisation * Recenser les enjeux sur ces zones
2.3b	Intégrer le recul du trait de côte dans les documents d'urbanisme	Organisationnelle	Frange littorale	Collectivités territoriales ou leurs groupements	1	850 €	0 €		0 €	850 €	* Anticiper le recul du trait de côte dans l'aménagement futur du territoire en sécurisant les nouvelles constructions hors du périmètre à risque * Favoriser la participation de la CLE à l'élaboration, la révision et la mise en compatibilité des documents d'urbanisme
-	Estimer le coût des travaux de sécurisation des réseaux des secteurs sensibles à l'opportunité	Connaissance	Frange littorale	Collectivités territoriales ou leurs groupements, Organismes compétents en Assainissement, Pluvial, PPT, ERDF, EPTB	1	850 €	0 €	A l'opportunité		850 €	* Réaliser un audit de repositionnement des réseaux sur les secteurs susceptibles d'être éboulés * Anticiper, selon le degré de vulnérabilité, la relocalisation des infrastructures de réseau pour assurer la desserte des habitations * Anticiper les risques en optant pour des matériaux compatibles aux inondations, submersion ou infiltration lors de travaux de construction ou de réhabilitation
2.4	En gérant de manière cohérente et globale le littoral										
2.4a	Développer une solidarité, cohérence et coordination entre terre et mer	Organisationnelle	Frange littorale	EPTB	1	5 100 €	3 000 €		0 €	8 100 €	* Créer le lien entre les acteurs coté terre et coté mer pour assurer une cohérence dans les réflexions portées par ces deux compartiments * Communiquer sur les interactions continentales et marines (ruissellement, pollution, déchets)
2.4b	Limiter les apports fluviaux	Opérationnelle	Frange littorale	EPTB, Collectivités territoriales et leurs groupements	1	10 200 €	60 000 €		0 €	70 200 €	* Suivre les apports/ rejets de l'Yères * Identifier les sources pour agir en amont * Favoriser la communication inter-territoire
2.4c	Limiter les rejets directs à la mer	Opérationnelle	Frange littorale	EPTB, Collectivités territoriales et leurs groupements, structures compétentes en Assainissement et Pluvial	1	1 700 €	0 €	5 100 €	0 €	6 800 €	* Restreindre les nouveaux rejets en falaise vers le littoral aux seuls cas de gestion d'intérêt général avéré des eaux pluviales par les collectivités, après évaluation de l'incidence
2.4d	Développer une approche globale de la gestion de la dynamique du littoral entre Dieppe et le Tréport	Organisationnelle	Frange littorale	EPTB, ROLNP, futur EPTB littoral?	1	10 200 €	20 000 €		0 €	30 200 €	* Développer une approche globale de la dynamique littorale (cordon de galets, submersion marine, érosion de falaise) * Impulser une concertation sur cet enjeu de Dieppe au Tréport * Développer une réflexion sur l'étude du transit de galets sur les façades littorales des fleuves côtiers de Dieppe à la vallée de l'Yères (s'appuyer sur la réflexion de la dynamique littorale pour adapter l'aménagement du littoral)
2.4e	Gérer les macro-déchets sur le littoral	Opérationnelle	Frange littorale	Collectivités territoriales littorales ou leurs groupements ayant la compétence déchets, Services de l'Etat, Associations	1	850 €	0 €	5100 €	36 000 €	41 950 €	* Inciter au ramassage des déchets sur les plages, mettre en place des campagnes de communication tout public (trouvailles...) * Amorcer des initiatives régulières : actions de ramassage portées par des associations locales, environnementales ou des ateliers * Travailler en partenariat avec les communautés de communes pour initier des programmes de sensibilisation à la réduction des déchets à la source
3	Protéger les biens et les personnes										
3.1	En développant la culture du risque										
3.1a	Constituer une base de connaissances des événements passés (base participative, repères de crues)	Communication	Territoire du SAGE	EPTB, Collectivités territoriales ou leurs groupements	1	15 300 €	18 000 €	3 400 €	30 000 €	66 700 €	* En partenariat avec la population, constituer une base historique des événements passés (atelier d'un an pour restitution et partage des connaissances) * Implanter des repères de crues dans des endroits stratégiques
3.1b	Développer des outils pour diffuser les connaissances et la prévention du risque d'inondation	Communication	Territoire du SAGE	EPTB, Collectivités territoriales ou leurs groupements	1	5 100 €	18 000 €	5 100 €	0 €	28 200 €	* Développer des outils de connaissance et d'initiation à la prévention des risques auprès des différents publics et se retrouver autour de temps forts annuels * Développer des outils de communication à destination des nouveaux arrivants et des populations saisonnières * Développer des guides d'adaptation en cas de création ou de réhabilitation de logements
3.1c	Faire vivre les protocoles d'alerte auprès de la population, résidente et saisonnière	Opérationnelle	Territoire du SAGE	EPTB, Collectivités territoriales ou leurs groupements	1	5 100 €	0 €	5 100 €	0 €	10 200 €	* S'exercer à l'alerte avec la population résidente * S'exercer à l'alerte avec la population saisonnière
3.1d	Veiller à la mise en œuvre de la GEMAPI sur le territoire dans le respect de la logique de bassin			EPTB		3 400 €	0 €	0 €	0 €	3 400 €	
3.2	En tenant compte du principe de résilience dans les politiques d'aménagement										
3.2a	Intégrer les risques dans les documents d'urbanisme	Organisationnelle	Territoire du SAGE	EPTB, Collectivités territoriales ou leurs groupements	1	850 €	0 €		0 €	850 €	* Intégrer les risques dans les documents d'urbanisme * Favoriser la participation de la CLE à l'élaboration, la révision et la mise en compatibilité des documents d'urbanisme
3.2b	Définir des conditions de mise en œuvre d'une occupation résiliente des zones d'aléas fort à moyen	Organisationnelle	Zones à enjeux	Collectivités territoriales ou leurs groupements	1	850 €	0 €	5 100 €	30 000 €	35 950 €	* Mettre en œuvre le PPRN à Criel-sur-Mer * Etudier le potentiel foncier et les solutions de repli des populations exposées aux risques (littoraux notamment)
3.2c	Réaliser des diagnostics de vulnérabilité	Opérationnelle	Zones à enjeux	Tous acteurs	1	5 100 €	0 €	20 400 €	480 000 €	505 500 €	* Inciter à la réalisation de diagnostics de vulnérabilité pour les ERP, les entreprises et particuliers exposés
3.3	En développant un protocole d'alerte										
3.3a	Inclure un volet risques naturels dans les plans communaux de sauvegarde	Opérationnelle	Territoire du SAGE	Collectivités territoriales ou leurs groupements	1	850 €	0 €	3 060 €	45 000 €	48 910 €	* Inclure systématiquement un volet risques naturels dans les PCS * Réviser les PCS existants en ce sens
3.3b	Réaliser un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) y compris pour les communes hors PPRn	Opérationnelle	Territoire du SAGE	Collectivités territoriales ou leurs groupements	1	27 200 €	0 €	27 200 €	320 000 €	374 400 €	* Proposer une assistance à la réalisation des DICRIM, PCS, PPRn (EPTB, Services de l'Etat) * Réaliser ou si besoin réviser le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) pour les communes concernées par un PPRn * Inciter à la réalisation d'un PCS y compris pour les communes vulnérables hors PPRn prescrit (communes vulnérables à définir)
3.3c	Equiper pour alerter	Opérationnelle	Territoire du SAGE	Collectivités territoriales ou leurs groupements, EPTB, Services de l'Etat	1	12 750 €	15 000 €	7 650 €	75 000 €	110 400 €	* Equiper les communes et sites à risque d'une instrumentation permettant un suivi de l'évolution des paramètres de base et équiper les communes de sirènes * Tester le système d'alerte "à blanc" pour le calibrer * Equiper les ouvrages hydrauliques stratégiques de dispositifs d'alerte avec télétransmission aux référents communaux * Utiliser le suivi préventif pour coordonner les interventions et la gestion de crise à l'échelle du bassin versant
3.3d	Tester régulièrement les PCS	Opérationnelle	Territoire du SAGE	Collectivités territoriales ou leurs groupements	1	850 €	0 €	48 960 €	0 €	49 810 €	* Communiquer sur les PCS tous les 2 ans (fréquence minimale imposée de communication à la population) * Tester les PCS à minima tous les 2 ans par des exercices et les mettre à jour régulièrement
	En Aménageant le débouché en mer										

4	Assurer la pérennité de la ressource pour l'AEP (quantitativement et qualitativement)										
4.1	En garantissant une eau de qualité										
4.1a		Mettre en œuvre les arrêtés de DUP	Opérationnelle	Périmètres de protection de captages	Structures compétentes en eau potable	1	850 €	0 €	10 200 €	0 €	11 050 € * Suivre au travers d'un tableau de bord l'indice de protection ARS des captages AEP du territoire * Atteindre un objectif de 100% de protection pour tous les captages AEP du territoire * Sensibiliser les acteurs concernés (dont les exploitants agricoles) au respect des servitudes des périmètres des captages
4.1b		Protéger les aires d'alimentation de captages	Opérationnelle	Aires d'alimentation de captages	EPTB, Structures compétentes en eau potable	1	25 500 €	0 €	10 200 €	120 000 €	155 700 € * Cartographier les AAC, caractériser la vulnérabilité intrinsèque, diagnostiquer les pressions * Mettre en place un programme d'actions, via la poursuite et le renforcement des outils de gestion (MAEC) * Suivre les programmes au travers d'un tableau de bord
4.1c		Identifier les secteurs les plus sensibles qualitativement	Connaissance	Territoire du SAGE	Structures compétentes en eau potable	1	5 100 €	0 €	12 240 €	72 000 €	89 340 € * Mettre en place un suivi qualitatif renforcé de la ressource pour cibler les secteurs les plus fragiles (nitrates, pesticides...) * Prioriser ce suivi selon la vulnérabilité ou l'étendre sur tous les captages du BV * Communiquer les données de qualité des eaux distribuées auprès des populations * Proposer un "Observatoire de la ressource en eau brute et distribuée" sur le BV
4.2	En fiabilisant les systèmes de production et de distribution d'eau et en améliorant leurs performances										
4.2a		Améliorer les performances des systèmes d'alimentation en eau potable (forages, réservoirs, réseaux)	Opérationnelle	Territoire du SAGE	BRGM, Services de l'Etat, Structures compétentes en eau potable	1	850 €	0 €		500 000 €	500 850 € * Diagnostiquer les réseaux AEP (distribution et production) * Etablir un plan pluriannuel de travaux et d'entretien avec suivi pour pallier ces dysfonctionnements * Mettre en œuvre le programme pluriannuel
4.3	En sécurisant l'alimentation en eau potable										
4.3a		Sécuriser les ouvrages contre les actes de malveillance	Opérationnelle	Territoire du SAGE	Structures compétentes en eau potable	1	850 €	0 €	3 400 €	90 000 €	94 250 € * Diagnostiquer les ouvrages contre les risques d'actes de malveillance * Mettre en œuvre les travaux de sécurisation
4.3b		Sécuriser l'alimentation en eau potable	Opérationnelle	Territoire du SAGE	Structures compétentes en eau potable	1	850 €	0 €	10 200 €	100 000 €	111 050 € * Réaliser une étude de sécurisation dans les secteurs dépourvus * Sécuriser par la mise en place des interconnexions permettant de secourir un captage isolé ou des captages puisant la même ressource
4.3c		Assurer un suivi du niveau de la nappe et du biseau salé	Opérationnelle	Territoire du SAGE	BRGM, Services de l'Etat	1	850 €	0 €	10 200 €	20 000 €	31 050 € * Instaurer un suivi piézométrique en 1 point sur la partie aval du lit majeur de l'Yères (niveau de nappe et biseau salé) * Instaurer un suivi piézométrique en 1 point sur la partie amont du lit majeur de l'Yères (niveau de nappe)
4.4	En incitant aux économies d'eau										
4.4a		Sensibiliser les acteurs du territoire aux économies d'eau notamment en période de sécheresse	Communication	Territoire du SAGE	EPTB	1	2 550 €	9 000 €		0 €	11 550 € * Relayer la diffusion des bulletins sécheresse selon le protocole établi par le DDTM/DISE et accompagner les mesures de restriction ou interdiction d'usage de l'eau * Communiquer autour des éco-gestes et des consommations d'eau (tableau de bord de la consommation par commune grâce à la télé-relève ?) * Mettre en place une politique d'incitation aux réductions d'eau
4.4b		Accompagner les collectivités à économiser l'eau	Communication	Territoire du SAGE	EPTB	1	2 550 €	9 000 €	5 100.00 €	0 €	16 650 € * Sensibiliser aux économies d'eau * Diversifier l'origine de l'eau utilisée
4.4c		Accompagner la profession agricole au changement climatique	Communication	Parcelles agricoles	Chambre d'agriculture et autres structures de conseil agricole, Agriculteurs, EPTB	1	850 €	3 000 €	10 200 €	18 000 €	32 050 € * Mettre en place des techniques de stockage d'eau pluviale pour les bâtiments d'exploitation et/ou d'optimisation des systèmes d'irrigation * Adapter les cultures et pratiques aux évolutions climatiques : privilégier les cultures peu gourmandes en eau
4.4d		Accompagner les industriels à économiser l'eau	Communication	Territoire du SAGE	Chambre du commerce et de l'industrie, Industriels, EPTB	1	850 €	3 000 €	21 000 €	180 000 €	204 850 € * Réaliser des diagnostics * Mettre en place les bonnes pratiques économisant l'eau dans les process (recyclage des eaux, circuit fermé)
4.5	En suivant les indicateurs du service de l'eau										
4.5a		Communiquer les RPQS	Communication	Territoire du SAGE	Structures compétentes en eau potable	1	2 550 €	0 €	12 240 €	0 €	14 790 € * Communiquer le RPQS à la structure porteuse du SAGE * Communiquer à la structure porteuse sur la gestion des services autour des indicateurs définis
	En luttant contre l'érosion										
	En améliorant l'utilisation des fertilisants et pesticides dans les AAC										
	En préservant les espaces naturels tampon dans les AAC										
5	Diminuer les pollutions diffuses et ponctuelles dans l'eau										
5.1	En limitant les transferts de polluant vers les masses d'eau										
5.1a		Maintenir ou restaurer les prairies dans les zones les plus sensibles	Opérationnelle	Zones à enjeux	Collectivités territoriales ou leurs groupements, Chambre d'agriculture, Agriculteurs	1	5 950 €	0 €	5 100 €	8 106 €	19 156 € * Préserver les prairies existantes sur les zones sensibles réglementées (PPR de captages, ZH) et les autres zones sensibles (axes de ruissellement, falaises) * Restaurer les prairies sur les zones sensibles réglementées (PPR de captages, ZH) et les autres zones sensibles (axes de ruissellements, falaises)
5.1b		Gérer les points d'engouffrement rapide (bétoires, puits agricoles, marnières, puisards...)	Connaissance	Territoire du SAGE	EPTB, Collectivités territoriales ou leurs groupements, Propriétaires, Agriculteurs	1	10 200 €	0 €	4 250 €	150 000 €	164 450 € * Lancer une campagne d'identification et hiérarchisation des points d'engouffrement par intercommunalité * Communiquer les données à l'EPTB pour actualisation * Mettre en place une bande tampon enherbée de 10m sur le pourtour des points d'engouffrement situés dans les AAC * Inciter les cellules d'animation BAC à inscrire dans les plans d'actions (qui peuvent être encadrés par un arrêté) la protection des points d'engouffrement
5.1c		Responsabiliser les utilisateurs de micropolluants	Communication	Territoire du SAGE	EPTB	1	10 200 €	18 000 €	0 €	0 €	28 200 € * Inciter à la gestion alternative du pluvial dans les projets urbains pour réduire les rejets micropolluants dans le milieu : - Sensibiliser les acteurs aux émissions de polluants urbains - Faire des préconisations techniques dans le cadre de projets d'aménagement - Communiquer autour de projets réalisés (visites)
5.2	En limitant les pressions agricoles										
5.2a		Accompagner la gestion des pratiques de fertilisation	Opérationnelle	Parcelles agricoles	Chambre d'agriculture et autres structures de conseil agricole, Agriculteurs, EPTB	1	3 400 €	0 €	51 000 €	6 000 €	60 400 € * Informer les agriculteurs sur les dispositifs d'aides existants * Conseiller individuellement les exploitants agricoles (bilan azoté de sortie d'hiver et bilan post récolte) en partenariat avec les structures de conseil agricole
5.2b		Poursuivre l'accompagnement aux dispositifs et programmes agro-environnementaux	Opérationnelle	Parcelles agricoles	EPTB, Chambre d'agriculture, Services de l'Etat	1	35 700 €	0 €	20 400 €	0 €	56 100 € * Renforcer et valoriser les pratiques extensives (pâturage extensif, seuils d'amendement et phytosanitaires) * Restaurer les espaces tampons naturels du lit majeur du cours d'eau (prairies, ZH)
5.2c		Améliorer les conditions de stockage, de manipulation et de traitement des produits phytosanitaires	Opérationnelle	Bâtiments d'exploitation	Agriculteurs	1	850 €	0 €	5 100 €	1 260 000 €	1 265 950 € * Améliorer les conditions de stockage des produits et leurs conditions d'utilisation * Développer les plateformes collectives de nettoyage * Développer l'équipement individuel des exploitations pour les cas spécifiques
5.2d		Promouvoir et accompagner la conversion en systèmes à faibles niveaux d'intrants (surfaces enherbées ou agriculture biologique ou de conservation)	Communication	Parcelles agricoles	Structures de conseil agricole, GRAB, EPTB	1	3 400 €	0 €	20 400 €	18 000 €	41 800 € * Promouvoir des techniques et équipements alternatifs à l'agriculture conventionnelle lors d'ateliers * Accompagner les exploitants dans leur conversion : ateliers et réseaux d'échange, y compris sur l'agriculture biologique
5.2e		Développer des filières sans phytosanitaires	Opérationnelle	Parcelles agricoles	Chambre d'agriculture et autres structures de conseil agricole, Agriculteurs, EPTB	1	3 400 €	0 €	20 400 €	0 €	23 800 € * Développer des filières sans phytosanitaires (TCR, luzerne) ou les prairies sur le bassin versant du SAGE Yères
5.3	En limitant les pressions phytosanitaires non agricoles										
5.3a		Promouvoir les techniques alternatives aux phytosanitaires	Communication	Territoire du SAGE	EPTB	1	10 200 €	36 000 €		0 €	46 200 € * Mettre en place des animations ponctuelles tout public * Mettre en place des ateliers pluri-thématiques "du captage au jardinage" dans les AAC * Proposer des ateliers " jardiner au naturel" dans le bassin versant

5.3b		Réduire voire supprimer l'usage des phytosanitaires par les acteurs non agricoles (particuliers, collectivités, industriels/artisans, ONF, gestionnaires d'infrastructures linéaires)	Opérationnelle	Territoire du SAGE	EPTB, Collectivités territoriales ou leurs groupement, Gestionnaires d'espaces publics et d'infrastructures, Particuliers	1	6 800 €	0 €	76 500.00 €	350 000 €	433 300 €	* Réaliser et mettre en place des plans de désherbage alternatifs pour toutes les collectivités, y compris sur les zones où ils ne sont pas obligatoires * Adhérer à une démarche de réduction voire de suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires pour tous
5.3c		Réintroduire la biodiversité dans les centres-bourgs	Opérationnelle	Urbain	Collectivités territoriales ou leurs groupements, Gestionnaires d'espaces publics et d'infrastructures, EPTB	1	5 100 €	9 000 €	40 800.00 €	0 €	54 900 €	* Réaliser une gestion différenciée de la biodiversité existante * Intégrer la notion de suppression de l'usage des produits phytosanitaires en amont des projets, dès la conception * Mettre en place à travers des démarches partagées : trottoirs enherbés, fleuris ... * Mettre en place des actions de découverte/familiarisation avec la faune et la flore ordinaires
5.4	En ciblant les pressions ponctuelles, industrielles, artisanales											
5.4a		Diagnostiquer les rejets de l'artisanat, des métiers de bouche, et des industries hors ICPE	Connaissance	Territoire du SAGE	CCI, CMA, Industriels, Artisans	1	850 €	0 €	21 000 €	120 000 €	141 850 €	* Diagnostiquer 10 entreprises par an : artisans, métiers de bouche, métiers de soins et des industries pour évaluer le type de rejets * Proposer un diagnostic renforcé en cas de dérives observées sur le milieu
5.4b		Améliorer les conditions de stockage, de manipulation des matières dangereuses	Opérationnelle	Territoire du SAGE	CCI, CMA, Industriels, Artisans	1	850 €	0 €	10 500 €	0 €	11 350 €	* Diagnostiquer les conditions de stockage et de manipulation des matières dangereuses * Mettre en conformité les conditions de stockage et de manipulation des matières dangereuses * Inciter la DREAL à consulter la CLE sur les prescriptions ICPE pour les rubriques (CLP H400, 45xx)
5.4c		Améliorer les pratiques et les process en entreprise hors ICPE	Opérationnelle	Territoire du SAGE	CCI, CMA, Industriels, Artisans	1	850 €	0 €	10 500 €	18 000 €	29 350 €	* Sensibiliser les entreprises à leur impact sur le milieu * Améliorer les pratiques des industries diagnostiquées
5.4d		Suivre la mise en conformité des rejets des piscicultures	Opérationnelle	Piscicultures	Services de l'Etat	1	850 €	0 €	1 700 €	0 €	2 550 €	* Favoriser la communication inter-service sur l'état de conformité des piscicultures * Favoriser la communication entre l'Etat, la CLE et l'EPTB sur les mises en conformité et le suivi des piscicultures non conformes
	En limitant le ruissellement urbain											
	En préservant les espaces tampons naturels et le patrimoine prairial											
6	Préserver, restaurer, gérer les milieux naturels et la biodiversité associée											
6.1	En assurant un débit minimum sur les cours d'eau ou parties sensibles aux étiages											
6.1a		Caractériser les débits	Connaissance	Territoire du SAGE	EPTB	1	2 550 €	30 000 €		0 €	32 550 €	* Définir le débit biologique du cours d'eau * Imposer le respect de ce débit pour tous les ouvrages hydrauliques (dont piscicultures)
6.1b		Recenser les prélèvements du territoire	Connaissance	Territoire du SAGE	EPTB	1	5 100 €	30 000 €		0 €	35 100 €	* Inventorier l'ensemble des prélèvements effectifs sur le bassin versant et en connaître les volumes indicatifs * Sectoriser les pressions sur les sources et les secteurs sensibles * Adapter les prélèvements en optimisant les besoins notamment au niveau des sources * Anticiper les prélèvements sur la ressource pour prévenir les déficits à l'étiage
6.1c		Restaurer la fonctionnalité hydraulique des zones humides participant au soutien d'étiage	Opérationnelle	Territoire du SAGE	EPTB, Collectivités territoriales ou leurs groupements, Propriétaires et gestionnaires de zones humides	1	5 100 €	232 500 €	5 100 €	697 500 €	940 200 €	* Identifier les zones humides à fonctionnalité hydraulique * Restaurer la fonctionnalité des zones humides identifiées
6.2	En préservant les habitats et leurs espèces											
6.2a		Identifier les zones humides prioritaires	Connaissance	Territoire du SAGE	EPTB	1	10 200 €	0 €		0 €	10 200 €	* Poursuivre l'identification des zones humides d'intérêt et les hiérarchiser * Connaître l'état de dégradation des zones humides et leurs fonctionnalités pour faciliter les projets de compensation * Proposer des projets de restauration en fonction de l'état et de la fonctionnalité des zones humides (accompagner l'avis de la CLE)
6.2b		Protéger les zones humides par les documents d'urbanisme	Organisationnelle	Territoire du SAGE	Collectivités territoriales ou leurs groupements	1	850 €	0 €		0 €	850 €	* Rendre compatible les documents d'urbanisme tels que les SCOT, PLU, PLUi et cartes communales avec l'objectif de protection des zones humides * Favoriser la participation de la CLE à l'élaboration, la révision et la mise en compatibilité des documents d'urbanisme
6.2c		Communiquer sur les zones humides	Communication	Territoire du SAGE	EPTB	1	5 100 €	18 000 €		0 €	23 100 €	* Communiquer et sensibiliser aux rôles des zones humides à travers des ateliers sur les sites ouverts au public
6.2d		Adopter le concept « éviter, réduire, compenser »	Organisationnelle	Territoire du SAGE	EPTB	1	3 400 €	0 €		0 €	3 400 €	* Interdire toute destruction de zone humide (P1* et ZEC, STEP, CAP)
6.2e		Gérer les zones humides pour en préserver les fonctionnalités	Opérationnelle	Territoire du SAGE	Collectivités territoriales ou leurs groupements, Propriétaires et gestionnaires de zones humides	1	40 800 €	62 017 €	10 200 €	144 707 €	257 724 €	* Gérer toutes les zones humides prioritaires (identifiées en P1* et P2* lors de l'étude de priorisation réalisée) et 40% des opportunités supplémentaires (zones non prioritaires)
6.2f		Acquérir les zones humides dans les zones stratégiques	Opérationnelle	Territoire du SAGE	Conservatoire du Littoral, CENHN, EPTB, Collectivités	1	5 100 €	82 116 €	5 100 €	191 604 €	283 920 €	* Acquérir 10% des zones humides prioritaires (identifiées en P1* et P2* lors de l'étude de priorisation réalisée) * Ouvrir l'acquisition aux opportunités (zones humides non prioritaires)
6.2g		Mettre en œuvre un plan de gestion rivière et zones humides	Opérationnelle	Cours d'eau	EPTB, ASPRY	1	20 400 €	0 €	40 800 €	0 €	61 200 €	* Réactualiser le plan de gestion sur l'Yères en prenant en compte le lit majeur * Mettre en œuvre le nouveau plan de gestion
6.2h		Inventorier et diagnostiquer les habitats essentiels : frayères potentielles et fonctionnelles, nourricières, arbres têtards	Connaissance	Cours d'eau	EPTB en partenariat avec ONEMA, FDAAPPMA 76, Association de pêche « la Truite Yerroise »	1	5 100 €	50 000 €	5 100 €	0 €	60 200 €	* Inventorier et diagnostiquer les habitats essentiels
6.2i		Lutter contre les espèces invasives	Opérationnelle	Territoire du SAGE	EPTB, ASPRY, Fédérations de chasse et pêche	1	5 100 €	15 000 €	10 200 €	9 000 €	39 300 €	* Inventorier les sites présentant des espèces exotiques envahissantes et les cartographier sur SIG * Communiquer sur ces espèces auprès des collectivités et former les acteurs pour déployer un plan de gestion adapté à chaque espèce * Communiquer auprès des particuliers sur les espèces invasives afin d'en limiter l'introduction à la source
6.2j		Compléter le suivi des habitats et espèces patrimoniales	Connaissance	Cours d'eau	EPTB sous le partenariat Observatoire de la Biodiversité Haute Normandie (OBHN), Structures animatrices des sites Natura 2000, Conservatoire du Littoral, CENHN	1	5 100 €	50 000 €	5 100 €	0 €	60 200 €	* Compléter l'état initial des habitats et des espèces patrimoniales (réalisé sur le site N2000, indicateurs OBHN) * Systématiser le suivi
6.2k		Renforcer les inventaires piscicoles des espèces marines, estuariennes et fluviales	Connaissance	Territoire du SAGE	EPTB en partenariat avec ONEMA, FDAAPPMA 76, Association de pêche « la Truite Yerroise », Conseil Départemental, ASPRY	1	5 100 €	5 000 €	5 100 €	110 000 €	125 200 €	* Réaliser un état zéro avant aménagement du débouché en mer * Poursuivre le suivi dans le temps avec recensement de tout type de captures (via les fédérations de pêche) * Instrumenter le premier barrage (dispositif de comptage-piégeage)
6.2l		Assurer le respect du cantonnement / réserves de pêche en mer	Opérationnelle	Frange littorale	Services de l'Etat, IFREMER, Pêcheurs, CRPM	1	850 €	0 €	5 100 €	5 000 €	10 950 €	* Sensibiliser aux bonnes pratiques de pêche

6.2m		Protéger les espaces naturels boisés par les documents d'urbanisme (Trame verte)	Organisationnelle	Territoire du SAGE	Collectivités territoriales ou leurs groupements	1	850 €	0 €	10 200 €	0 €	11 050 €	* Recenser les espaces naturels boisés non humides en concertation avec le SAGE * Rendre compatible les documents d'urbanisme tels que les SCOT, PLU, PLUi et cartes communales avec l'objectif de protection des espaces naturels boisés * Favoriser la participation de la CLE à l'élaboration, la révision et la mise en compatibilité des documents d'urbanisme * S'appuyer sur les documents d'urbanisme et la réglementation (Code de Bonnes Pratiques sylvicoles, régime forestier) pour gérer les espaces boisés classés
6.3	En restaurant la continuité écologique											
6.3a		Restaurer la continuité écologique des cours d'eau	Opérationnelle	Cours d'eau	ASPRY, Conseil départemental	1	850 €	0 €	20 400 €	35 000 €	56 250 €	* Cartographier les obstacles à l'écoulement et les hiérarchiser pour identifier les obstacles les plus importants * Restaurer la continuité longitudinale et latérale des cours d'eau * Restaurer la continuité avec des mesures adaptées respectueuses du contexte local (environnemental)
6.3b		Restaurer le caractère semi-halin des prés-salés et des habitats associés (suivi de l'aménagement du débouché en mer)	Opérationnelle	Exutoire	Département	1	2 550 €	0 €		0 €	2 550 €	* S'inscrire dans le projet de territoire visant à restaurer le caractère semi-halin des prés-salés dans sa globalité * Accompagner les projets visant cet aménagement afin de s'assurer de son adéquation avec les usages du BV * Effectuer un suivi des espèces pour évaluer l'incidence de la restauration
6.4	En sensibilisant les acteurs du territoire											
6.4a		Former les acteurs du territoire	Communication	Territoire du SAGE	EPTB	1	10 200 €	18 000 €		0 €	28 200 €	* Proposer des ateliers "nature" pour sensibiliser tous les publics à la préservation et au rôle des milieux naturels * Accompagner à la création de relais environnementaux (labellisation des Associations environnementales CPN, CPI et collectivités)
6.4b		Sensibiliser et communiquer sur les bonnes pratiques et la réglementation de pêche à pied de loisir (coquillages)	Communication	Frange littorale	EPTB, CRPM, ARS, IFREMER, Conservatoire du Littoral, Communautés de communes ayant la compétence tourisme	1	3 400 €	7 000 €	6 120 €	0 €	16 520 €	* Informer sur la réglementation en vigueur * Sensibiliser aux bonnes pratiques via la mise en œuvre d'outils de mesure, de panneaux informatifs ... * Faire appliquer la réglementation
6.4c		Ouvrir les milieux naturels au public	Communication	Territoire du SAGE	Propriétaires d'espaces naturels	1	1 700 €	0 €	5 100 €	30 000 €	36 800 €	* Proposer l'ouverture de sites au public comme mesure d'accompagnement des mesures compensatoires aux projets d'aménagement * Aménager des zones humides et milieux naturels pour permettre l'accueil du public
6.4d		Développer un circuit des sources à la mer afin de vulgariser les actions conduites et la gestion des milieux et des activités maritimes	Opérationnelle	Territoire du SAGE	Collectivités territoriales ou leurs groupements, office du tourisme, CDL, ESTRAN Dieppe	1	850 €	0 €	10 200 €	5 000 €	16 050 €	* Développer une animation écoplage/ écotourisme en collaboration avec la découverte du petit patrimoine local * Proposer un guide découverte des milieux
	En luttant contre l'érosion											
	En limitant les pollutions diffuses											
7	Réduire les contaminations bactériologiques du littoral											
7.1	En limitant les rejets d'assainissement											
7.1a		Sensibiliser la population aux bonnes pratiques d'assainissement	Communication	Territoire du SAGE	EPTB relais des structures compétentes	1	5 100 €	6 000 €	3 400 €	0 €	14 500 €	* Communiquer auprès des populations sur les bonnes pratiques indispensables au bon fonctionnement des dispositifs de traitement d'assainissement (AC et ANC)
7.1b		Etablir les schémas d'assainissement pour toutes les structures	Organisationnelle	Territoire du SAGE	Structures compétentes en assainissement	1	850 €	0 €	1 700 €	75 000 €	77 550 €	* Etablir les schémas d'assainissement pour les communes qui en sont dépourvues * Mettre en application les schémas d'assainissement
7.1c		Harmoniser les procédures de diagnostic et travaux d'assainissement privés (AC et ANC)	Opérationnelle	Territoire du SAGE	EPTB, Structures compétentes en assainissement	1	3 400 €	0 €	3 060 €	0 €	6 460 €	* Harmoniser les procédures de diagnostics et travaux sur l'ensemble des structures avec l'accord des délégataires ou à l'occasion du renouvellement du contrat de délégation (lors de ventes et de travaux lors de construction ou réhabilitation)
7.1d		Suivre les procédures de diagnostics et de travaux d'assainissement (AC et ANC)	Opérationnelle	Territoire du SAGE	EPTB, Structures compétentes en assainissement	1	10 200 €	0 €	10 200 €	0 €	20 400 €	* Instaurer un suivi des diagnostics (ANC / branchements privés d'AC) lors de constructions/ventes * Compléter par un suivi de la réalisation des travaux jusqu'à obtention de la conformité * Centraliser le suivi sous forme d'un Observatoire de l'assainissement
7.1e		Prioriser les mises en conformité des dispositifs d'assainissement non collectif en zone prioritaire	Opérationnelle	Territoire du SAGE	SPANC, Structures compétentes en assainissement	1	850 €	0 €	20 400 €	0 196 400 €	10 217 650 €	* Inciter à la réhabilitation des installations d'ANC situées en zones sensibles (AAC, sites N2000, communes riveraines de l'Yères et à proximité du littoral) * Rappel de l'obligation réglementaire de réhabilitation des ANC non conformes (risques sanitaire et environnemental) dans le but de réhabiliter 100% des installations d'ANC non conformes situées dans les zones sensibles (sites N2000, communes riveraines de l'Yères et à proximité du littoral), dans les 6 ans suivant l'adoption du SAGE
7.1f		Diagnostiquer et réhabiliter les réseaux d'assainissement collectif	Opérationnelle	Territoire du SAGE	Structures compétentes en assainissement	1	850 €	0 €	10 200 €	1 407 €	12 457 €	* Instaurer une programmation pluriannuelle des diagnostics et des travaux sur les réseaux d'assainissement collectif (domaine public) * Réhabiliter les réseaux d'assainissement collectif
7.1g		Diagnostiquer et mettre en conformité les rejets de stations d'épuration	Opérationnelle	Territoire du SAGE	SATESE, Structures compétentes en assainissement	1	850 €	0 €	20 400 €	775 000 €	796 250 €	* Diagnostiquer et mettre en conformité les rejets des STEP identifiées comme prioritaires * Diagnostiquer les rejets de STEP de plus de 10 ans via un suivi amont aval sur un premier cycle de 3 ans reconstituable en fonction des résultats * Mettre en conformité les rejets de STEP de plus de 10 ans
7.1h		Diagnostiquer et mettre en conformité les branchements privés	Opérationnelle	Territoire du SAGE	Structures compétentes en assainissement	1	850 €	0 €	10 200 €	285 000 €	296 050 €	* Diagnostiquer et mettre en conformité des branchements privés d'AC (neuf ou à la vente) sur les zones sensibles (AAC, sites N2000, communes riveraines de l'Yères et à proximité du littoral) puis étendre à l'ensemble du BV * Inciter à la réalisation des diagnostics lors de la vente avec durée de validité 5 ans (via le règlement d'assainissement)
7.1i		Privilégier le tamponnement avant rejet en cours d'eau	Opérationnelle	Cours d'eau	Structures compétentes en assainissement	1	850 €	0 €	3 400 €	0 €	4 250 €	* Restreindre les rejets de sortie de STEP "directs" au cours d'eau en privilégiant la création d'espaces tampons, infiltrant avant rejet au cours d'eau
7.1j		Se doter de profils de plage et conchylicole	Connaissance	Frange littorale	EPTB, SMEA Caux Nord Est, Collectivités territoriales avec le partenariat IFREMER, ARS	1	2 550 €	0 €	3 400 €	40 000 €	45 950 €	* Identifier les sources de pollution via la révision des profils de plage * Hiérarchiser les sources de pollutions * Se doter de profils de baignade et conchylicole et accompagner la mise en œuvre du programme d'actions
7.1k		Relancer le réseau de suivi moulière, gisements naturels	Connaissance	Frange littorale	Non défini à ce stade (futur EPTB littoral ?)	1	850 €	0 €	10 200 €	0 €	11 050 €	* Evaluer l'activité de pêche moulière sur le territoire
7.1l		Eviter les rejets en falaise	Opérationnelle	Frange littorale	Structures compétentes en assainissement	1	850 €	0 €	3 400 €	0 €	4 250 €	* Limiter tout type de rejet direct en falaise (aspects sanitaire et antiérosif)
	En limitant le ruissellement urbain											
8	Connaissance transversale											
8.1	En améliorant les connaissances											
8.1a		Mettre en place un observatoire des épandages	Connaissance	Parcelles agricoles	EPTB	1	6 800 €	0 €		0 €	6 800 €	* Communiquer les plans d'épandage des boues industrielles et ICPE, (centralisation des plans d'épandage et digitalisation sous SIG) * Créer un observatoire des épandages des boues industrielles et ICPE (suivi et réactualisation des données, transmission/accès aux données pour les communes)
8.1b		Renforcer le réseau de suivi de la qualité des cours d'eau durant les périodes à risque pour cibler les secteurs impactants	Connaissance	Cours d'eau	EPTB, ASPRY, AESN, ONEMA, DREAL	1	8 500 €	25 000 €	19 550 €	194 040 €	247 090 €	* Poursuivre le suivi des cours d'eau par temps pluie en 8 points sur les paramètres MES, bactériologie * Renforcer le suivi qualité des cours d'eau pendant les épisodes pluvieux et à risques (épandages de printemps, ...) * Etoffer le suivi du cours d'eau en suivant l'exutoire de l'Yères * Identifier les secteurs les plus impactants * Affiner le suivi autour des foyers de contamination
8.1c		Anticiper la survenue du risque (inondation, ruissellements, submersion) par l'étude des corrélations pluie, débit, niveau marin et hauteur de fleuve, niveau de nappe	Connaissance	Territoire du SAGE	EPTB	1	4 250 €	100 000 €		0 €	104 250 €	* Etude des corrélations pluie-débit, niveau marin et hauteur du fleuve, relation niveau nappe /mer, de la couverture végétale agricole par examen visuel de terrain pour définir les conditions propices à la survenue du risque * Définir un protocole d'anticipation pour systématiser le suivi préventif

3 DESCRIPTION DE LA STRATEGIE DE LA CLE DU SAGE DE L'YERES

La Stratégie de la CLE, déclinée à travers le projet de programme d'actions présenté précédemment repose sur l'implication de l'ensemble des acteurs du territoire.

La CLE a choisi de porter un SAGE ambitieux sur tous les sujets et a donc souhaité traiter l'ensemble des thématiques du SAGE avec un même niveau d'ambition.

Pour ce faire, la CLE a souhaité asseoir un certain nombre d'actions déjà engagées sur le territoire par l'EPTB Yères et par l'ensemble des acteurs concernés.

D'autre part, la CLE a également souhaité traduire dans son programme d'actions une volonté de travailler sur de nouvelles problématiques et de mettre en œuvre de nouvelles actions pour atteindre les objectifs réglementaires fixés par la DCE ainsi que les objectifs spécifiques que les acteurs du territoire se sont fixés en commissions thématiques.

La Stratégie de la CLE pour la mise en œuvre de l'ensemble des objectifs du SAGE est détaillée ci-après.

3.1 Objectif 1 : Limiter l'érosion et les ruissellements continentaux

Les sous-objectifs retenus pour atteindre l'objectif de limiter l'érosion et les ruissellements continentaux sont les suivants :

- ◆ En préservant les espaces tampons naturels et le patrimoine prairial
- ◆ En limitant les ruissellements urbains
- ◆ En réintroduisant des éléments structurants (ZH, mares, haies) pour renforcer le maillage du territoire
- ◆ En adaptant l'assolement et les pratiques culturales
- ◆ En l'intégrant dans les politiques d'aménagement du territoire

Ces sous-objectifs traduisent une volonté d'œuvrer de façon préventive pour limiter la genèse de l'érosion par ruissellement des sols. Les acteurs souhaitent valoriser et travailler avec les éléments paysagers naturellement présents, en densifiant leur maillage sur le territoire et en limitant l'impact anthropique des projets d'aménagement.

1. SOUS-OBJECTIF 1.1 : EN PRESERVANT LES ESPACES TAMPONS NATURELS ET LE PATRIMOINE PRAIRIAL

La volonté de la CLE dans ce sous-objectif est en premier lieu de maintenir et protéger les éléments existants qui structurent le paysage et participent à la régulation hydraulique du bassin versant.

Les actions retenues pour permettre l'atteinte du sous-objectif sont les suivantes :

- ◆ 1.1a Maintenir les prairies et les bandes enherbées existantes
- ◆ 1.1b. Définir et mettre en œuvre le programme de restauration des zones naturelles d'expansion de crue
- ◆ 1.1c. Cartographier les éléments du paysage à fonction hydraulique

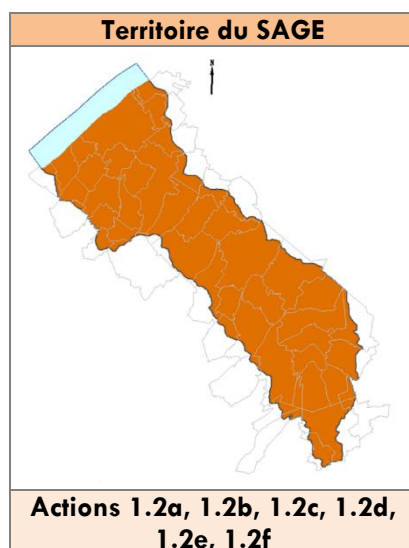
Prairies	Cours d'eau	Territoire du SAGE
		
Action 1.1a	Action 1.1b	Action 1.1c

2. SOUS-OBJECTIF 1.2 : EN LIMITANT LES RUISSELLEMENTS URBAINS

La volonté est ici de favoriser la rétention et/ou l'infiltration des eaux pluviales urbaines, à la parcelle, dès la conception du projet ou lors d'aménagements urbains. Cela passe également par l'acquisition de connaissances sur le ruissellement et par la définition de plans de gestion des eaux pluviales. La CLE souhaite également qu'une assistance soit apportée aux collectivités et aux particuliers pour améliorer la gestion des eaux pluviales.

Les actions retenues pour permettre l'atteinte du sous-objectif sont les suivantes :

- ◆ 1.2a. Prioriser les axes de ruissellement et les zones d'érosion
- ◆ 1.2b. Réaliser des schémas de gestion des eaux pluviales
- ◆ 1.2c. Accompagner les collectivités à améliorer la gestion des eaux pluviales
- ◆ 1.2d. Agir sur le ruissellement et l'érosion des sols dès leur origine
- ◆ 1.2e. Accompagner les privés à améliorer la gestion des eaux pluviales
- ◆ 1.2f. Prévenir les ruissellements dès la conception dans les projets par la réglementation/gestion des écoulements et par l'intégration de solutions techniques

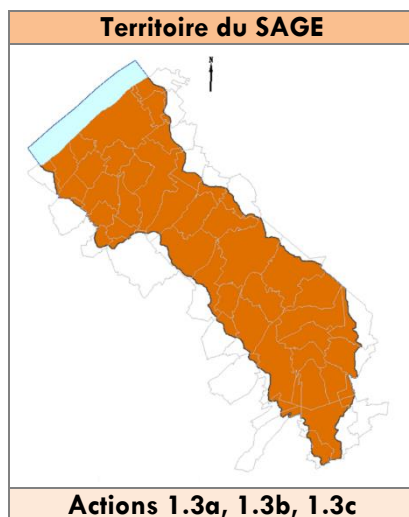


3. SOUS-OBJECTIF 1.3 : EN REINTRODUISANT DES ELEMENTS STRUCTURANTS (ZONES HUMIDES, MARES, HAIES) POUR RENFORCER LE MAILLAGE DU TERRITOIRE

La volonté exprimée par la CLE dans ce sous-objectif est de renforcer le maillage des éléments structurants existants dont le déclin est constaté depuis plusieurs décennies. Cela passe notamment par l'implantation d'aménagements d'hydraulique douce et la sensibilisation à leur importance.

Les actions retenues pour permettre l'atteinte du sous-objectif sont les suivantes :

- ◆ 1.3a. Poursuivre le programme d'aménagements d'hydraulique douce
- ◆ 1.3b. Communiquer sur le maintien des aménagements d'hydraulique douce et former à son entretien
- ◆ 1.3c. Prévoir des bandes enherbées dans les zones sensibles et accroître la bande enherbée ou ripisylve alluviale en bordure de cours d'eau

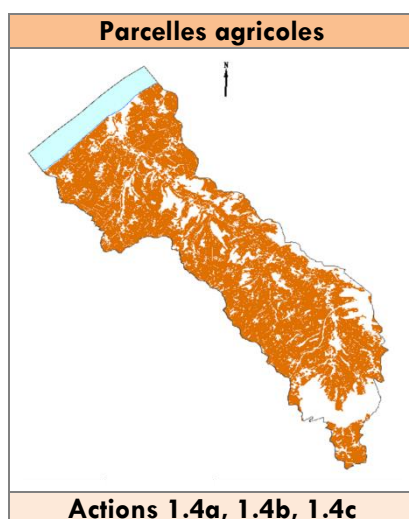


4. SOUS-OBJECTIF 1.4 : EN ADAPTANT L'ASSEMBLEMENT ET LES PRATIQUES CULTURALES

Le souhait est ici de travailler de concert avec la profession agricole pour développer des pratiques moins érosives et limiter le ruissellement vers l'aval en reconsidérant par exemple l'organisation et l'assolement du parcellaire ou encore les pratiques culturales.

Les actions retenues pour permettre l'atteinte du sous-objectif sont les suivantes :

- ◆ 1.4a. Conseiller sur l'organisation du parcellaire et les pratiques culturales
- ◆ 1.4b. Limiter le développement de grandes parcelles agricoles
- ◆ 1.4c. Promouvoir le développement des productions antiérosives (agroforesterie/ TCR) avec valorisation matière

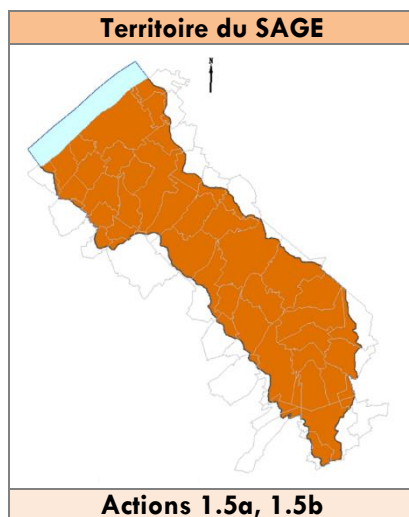


5. SOUS-OBJECTIF 1.5 : EN L'INTEGRANT DANS LES POLITIQUES D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

La volonté exprimée dans ce sous-objectif est d'ancrer les divers éléments à fonction hydraulique dans le territoire et dans les décisions d'aménagement futures. Le but est de leur conférer une protection, en les intégrant dans les politiques d'aménagement du territoire tels que les documents d'urbanisme.

Les actions retenues pour permettre l'atteinte du sous-objectif sont les suivantes :

- ◆ 1.5a. Intégrer les axes de ruissellement et les zones d'érosion prioritaires dans les documents d'urbanisme
- ◆ 1.5b. Protéger les zones tampons à enjeux et autres éléments à fonction hydraulique par les documents d'urbanisme



3.2 Objectif 2 : Développer une approche d'interface "terre-mer"

Les sous-objectifs retenus pour atteindre l'objectif de développer une approche d'interface « terre-mer » sont les suivants :

- ◆ En assurant le maintien du libre écoulement
- ◆ En aménageant le débouché en mer
- ◆ En suivant le recul du trait de côte
- ◆ En gérant de manière cohérente et globale le littoral

Ces sous-objectifs expriment une volonté de la part de la CLE d'acquérir une vision globale (à la fois latérale et transversale) du littoral sur son ensemble à travers la compréhension des interactions terre-mer.

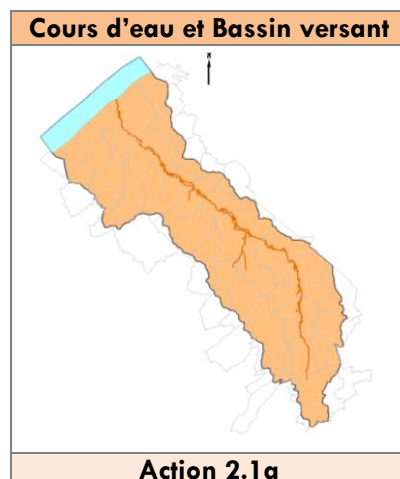
L'objectif offre une vision transversale et charnière des autres objectifs du SAGE, de par son approche tant hydraulique (régulation des écoulements, protection des biens et personnes) que des milieux (restauration de la continuité écologique et aménagement du débouché en mer) et de la qualité des eaux (loisirs/baignade).

1. SOUS-OBJECTIF 2.1 : EN ASSURANT LE MAINTIEN DU LIBRE ECOULEMENT

Le but est d'assurer le libre écoulement des eaux de l'Yères jusqu'à la mer pour éviter les inondations en cas de crue. Il s'agit donc de s'assurer du respect de la réglementation notamment pour tout nouvel aménagement.

L'action retenue pour permettre l'atteinte du sous-objectif est la suivante :

- ◆ 2.1 a. S'assurer du libre écoulement du cours d'eau vers la mer en cas de crue

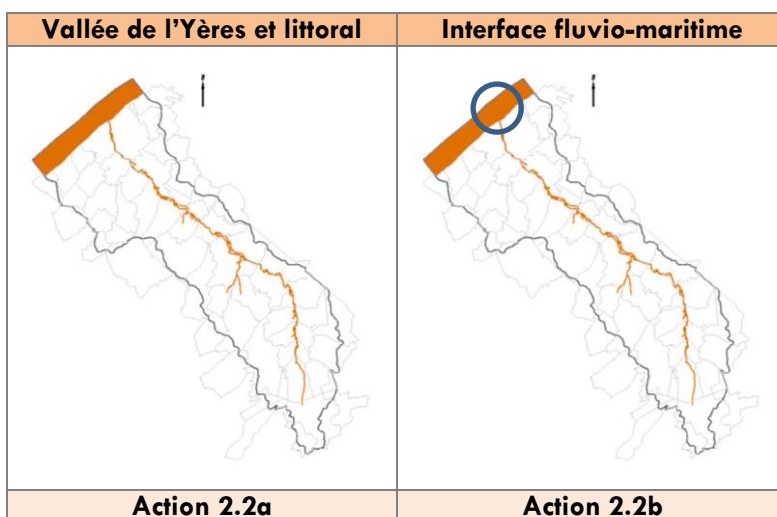


2. SOUS-OBJECTIF 2.2 : EN AMENAGEANT LE DEBOUCHE EN MER

Cet objectif a pour finalité de retrouver un fonctionnement hydraulique naturel des Prés-Salés dont le milieu est actuellement fortement dégradé par la présence d'un ouvrage de débouché en mer de l'Yères et de sensibiliser sur l'importance de sa gestion.

Les actions retenues pour permettre l'atteinte du sous-objectif sont les suivantes :

- ◆ 2.2a. Sensibiliser sur le fonctionnement de l'Yères, les enjeux littoraux, le fonctionnement de la basse vallée
- ◆ 2.2b. Mettre en place une gestion coordonnée des interfaces fluvio-maritimes pour favoriser les échanges terre-mer et concilier les obligations réglementaires, les usages et les activités économiques

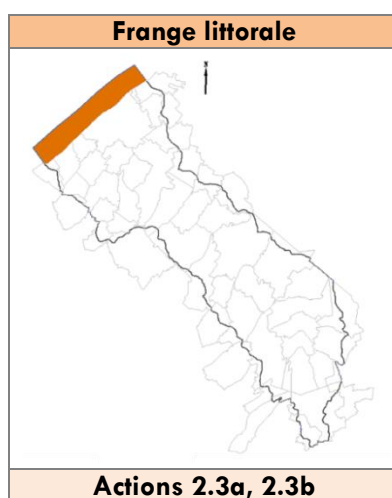


3. SOUS-OBJECTIF 2.3 : EN SUIVANT LE RECU DE LA CÔTE

La volonté de la CLE traduite dans ce sous-objectif est d'améliorer les connaissances (suivi et prévision) sur le recul du trait de côte afin de pouvoir adapter les politiques d'aménagement en conséquence. Elle s'intéresse ici aux mécanismes contributeurs de cette érosion étroitement liés à l'eau (infiltration, ruissellement et érosion liée à l'action de la mer en pied de falaise).

Les actions retenues pour permettre l'atteinte du sous-objectif sont les suivantes :

- ◆ 2.3a. Recenser les zones les plus sensibles au recul du trait de côte ainsi que les enjeux et usages menacés
- ◆ 2.3b. Intégrer le recul du trait de côte dans les documents d'urbanisme
- ◆ **Estimer le coût des travaux de sécurisation des réseaux des secteurs sensibles à l'opportunité**

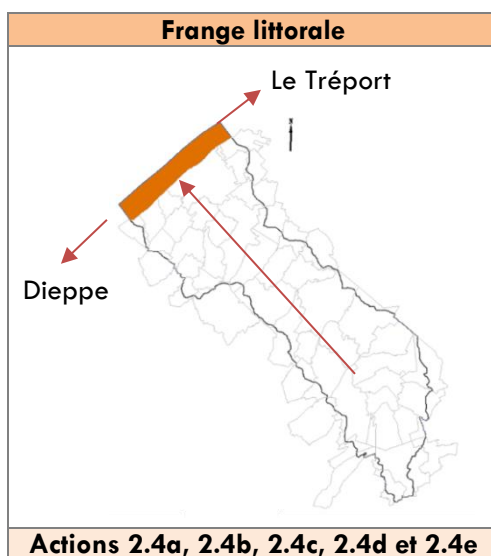


4. SOUS-OBJECTIF 2.4 : EN GERANT DE MANIERE COHERENTE ET GLOBALE LE LITTORAL

La volonté exprimée par la CLE est d'adopter une gestion cohérente de la façade littorale du SAGE dans son intégralité et plus largement entre Dieppe et le Tréport, sur l'unité hydro-sédimentaire dans laquelle s'inscrit le SAGE. Le sous-objectif a pour vocation de favoriser une gestion tant transversale (terre-mer) que latérale ou longitudinale (cellule hydro-sédimentaire).

Les actions retenues pour permettre l'atteinte du sous-objectif sont les suivantes :

- ◆ 2.4a. Développer une solidarité, cohérence et coordination entre terre et mer
- ◆ 2.4b. Limiter les apports fluviaux
- ◆ 2.4c. Limiter les rejets directs à la mer
- ◆ 2.4d. Développer une approche globale de la gestion de la dynamique du littoral entre Dieppe et le Tréport
- ◆ 2.4e. Gérer les macro-déchets sur le littoral



3.3 Objectif 3 : Protéger les biens et les personnes

Les sous-objectifs retenus pour atteindre l'objectif de protéger les biens et les personnes sont les suivants :

- ◆ En développant la culture du risque
- ◆ En tenant compte du principe de résilience dans les politiques d'aménagement
- ◆ En développant un protocole d'alerte
- ◆ En Aménageant le débouché en mer

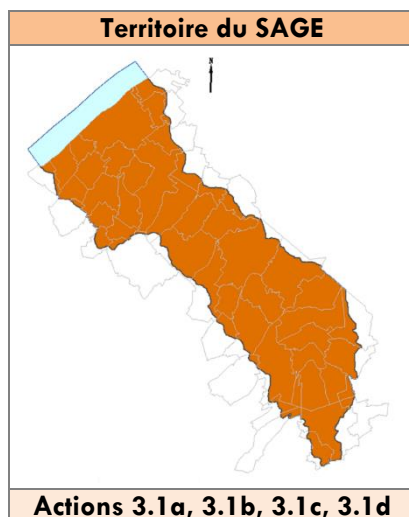
Face aux événements climatiques connus et pressentis, la volonté d'acquérir les connaissances et d'apprendre du passé pour anticiper l'avenir à travers la réactivation de la culture du risque semblait une base indispensable au territoire. La CLE souhaite pouvoir identifier la survenue du risque, apprendre à vivre avec et faire face à la crise. Cela demande nécessairement d'intégrer les outils de gestion existants et d'équiper les points stratégiques pour à terme, repenser la conception du développement urbain et ainsi limiter l'exposition des populations aux risques.

1. SOUS-OBJECTIF 3.1 : EN DEVELOPPANT LA CULTURE DU RISQUE

La volonté exprimée par la CLE est ici de ré-initier la population aux risques présents sur le territoire, à leur gestion et à leur prévention.

Les actions retenues pour permettre l'atteinte du sous-objectif sont les suivantes :

- ◆ 3.1 a. Constituer une base de connaissances des événements passés (base participative, repères de crues)
- ◆ 3.1 b. Développer des outils pour diffuser les connaissances et de la prévention du risque d'inondation
- ◆ 3.1 c. Faire vivre les protocoles d'alerte auprès de la population, résidente et saisonnière
- ◆ 3.1 d. Veiller à la mise en œuvre de la GEMAPI sur le territoire dans le respect de la logique de bassin

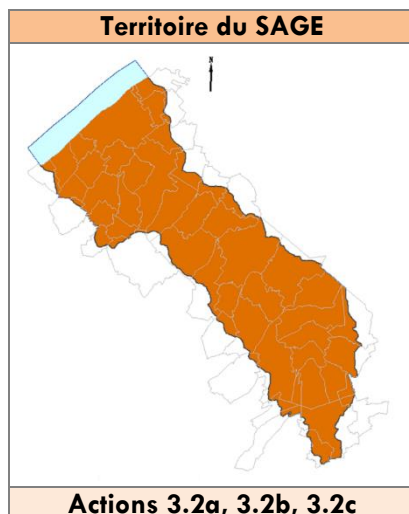


2. SOUS-OBJECTIF 3.2 : EN TENANT COMPTE DU PRINCIPE DE RESILIENCE DANS LES POLITIQUES D'AMENAGEMENT

La volonté exprimée de ce sous-objectif est de connaître et d'appréhender les risques naturels présents sur le territoire du SAGE afin d'adapter les politiques d'aménagement en conséquence. Le but est ainsi de favoriser les aménagements permettant un retour rapide à la normale après une crise.

Les actions retenues pour permettre l'atteinte du sous-objectif sont les suivantes :

- ◆ 3.2a. Intégrer les risques dans les documents d'urbanisme
- ◆ 3.2b. Définir des conditions de mise en œuvre d'une occupation résiliente dans les zones d'aléas faible à moyen
- ◆ 3.2c. Réaliser des diagnostics de vulnérabilité

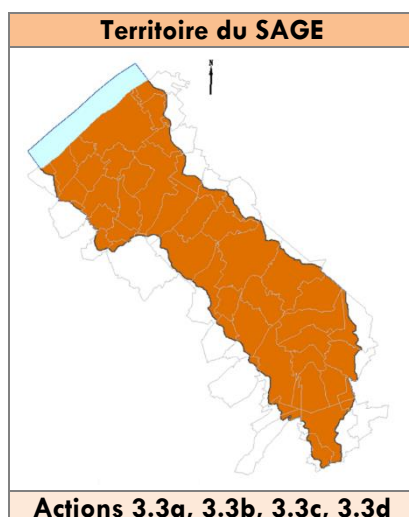


3. SOUS-OBJECTIF 3.3 : EN DEVELOPPANT UN PROTOCOLE D'ALERTE

La volonté de la CLE est d'acter et de maîtriser un protocole d'alerte pour anticiper la survenue d'un événement et permettre d'organiser la diffusion de l'alerte auprès des populations, la gestion de la crise et les opérations de secours.

Les actions retenues pour permettre l'atteinte du sous-objectif sont les suivantes :

- ◆ 3.3a. Inclure un volet risques naturels dans les plans communaux de sauvegarde
- ◆ 3.3b. Réaliser un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) y compris pour les communes hors PPRn
- ◆ 3.3c. Equiper pour alerter
- ◆ 3.3d. Tester régulièrement les PCS



4. EN AMENAGEANT LE DEBOUCHE EN MER (► OBJECTIF 2 – SOUS-OBJECTIF 2.2)

Ce sous-objectif est lié à l'objectif 3 dans le but d'assurer l'écoulement des eaux vers la mer actuellement limité/régulé à l'exutoire par l'ouvrage de débouché en mer. Il contribuera à la réduction des crues par l'évacuation des eaux continentales vers la mer. Il est traité dans l'objectif 2.

3.4 Objectif 4 : Assurer la pérennité de la ressource pour l'AEP (quantitativement et qualitativement)

Les sous-objectifs retenus pour atteindre l'objectif de pérennité de la ressource pour l'alimentation en eau potable sont les suivants :

- ◆ En garantissant une eau de qualité
- ◆ En fiabilisant les systèmes de production et de distribution d'eau et en améliorant leurs performances
- ◆ En sécurisant l'alimentation en eau potable
- ◆ En incitant aux économies d'eau
- ◆ En suivant les indicateurs du service d'eau
- ◆ En luttant contre l'érosion
- ◆ En améliorant la gestion des fertilisants et pesticides
- ◆ En préservant les espaces naturels tampon dans les AAC
- ◆ En limitant l'usage des phytosanitaires dans les AAC

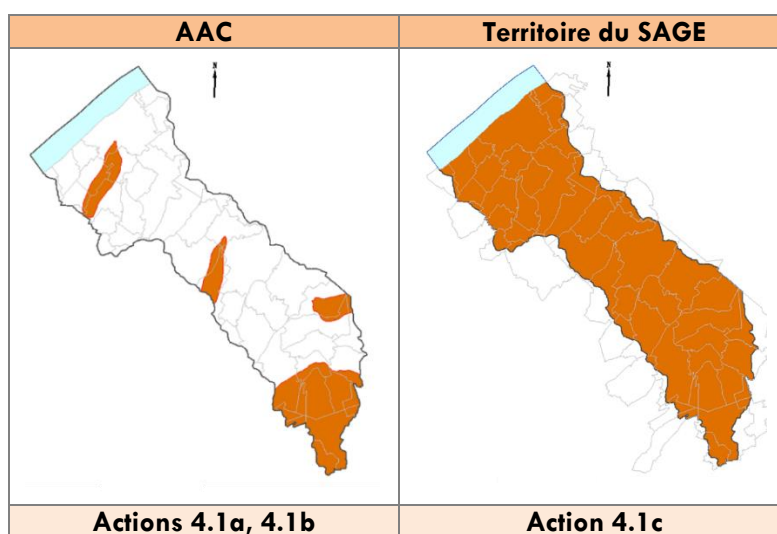
Ces sous-objectifs traduisent la volonté de la CLE d'assurer la pérennité de l'alimentation en eau potable c'est-à-dire de préserver la qualité et la quantité des eaux brutes exploitées (nappes) en tout point de prélèvement et de s'assurer de l'approvisionnement qualitatif et quantitatif des populations. Cela passe par des actions préventives et une vigilance accrue vis-à-vis de l'évolution des concentrations de polluants dans les ressources naturelles (Nitrates, Pesticides, Phosphore, MES). L'efficacité des réseaux de distribution qui assure la conformité sanitaire de distribution et des économies d'eau sont également au cœur de cet objectif. La sécurisation de l'alimentation en eau potable permettra à terme de répondre aux éventuels déficits tant qualitatifs que quantitatifs auxquels le territoire pourrait être confronté à l'avenir.

1. SOUS-OBJECTIF 4.1 : EN GARANTISSANT UNE EAU DE QUALITE

La volonté exprimée dans ce sous-objectif est de garantir l'alimentation de la population en eau de qualité via la protection de la ressource en particulier sur les secteurs stratégiques et sensibles.

Les actions retenues pour permettre l'atteinte du sous-objectif sont les suivantes :

- ◆ 4.1 a. Mettre en œuvre les arrêtés de DUP
- ◆ 4.1 b. Protéger les aires d'alimentation de captages
- ◆ 4.1 c. Identifier les secteurs les plus sensibles qualitativement

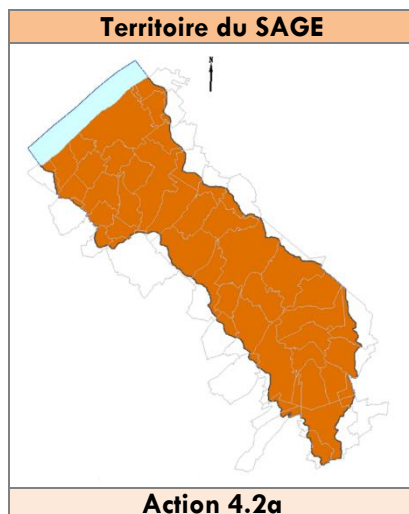


2. SOUS-OBJECTIF 4.2 : EN FIABILISANT LES SYSTEMES DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU ET EN AMELIORANT LEURS PERFORMANCES

La volonté exprimée dans ce sous-objectif est d'améliorer les systèmes de production et de distribution de l'eau potable pour réduire les pertes et ainsi diminuer la pression sur la ressource.

L'action retenue pour permettre l'atteinte du sous-objectif est la suivante :

- ◆ 4.2a. Améliorer les performances des systèmes d'alimentation en eau potable (forages, réservoirs, réseaux)

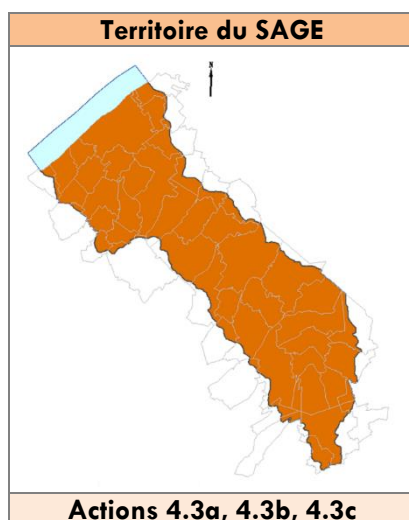


3. SOUS-OBJECTIF 4.3 : EN SECURISANT L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

La volonté exprimée dans ce sous-objectif est d'assurer et de pérenniser l'approvisionnement en eau potable de l'ensemble du bassin versant y compris en cas de défaillance sur l'une des ressources.

Les actions retenues pour permettre l'atteinte du sous-objectif sont les suivantes :

- ◆ 4.3a. Sécuriser les ouvrages contre les actes de malveillance
- ◆ 4.3b. Sécuriser l'alimentation en eau potable
- ◆ 4.3c. Assurer un suivi du niveau de la nappe et du biseau salé

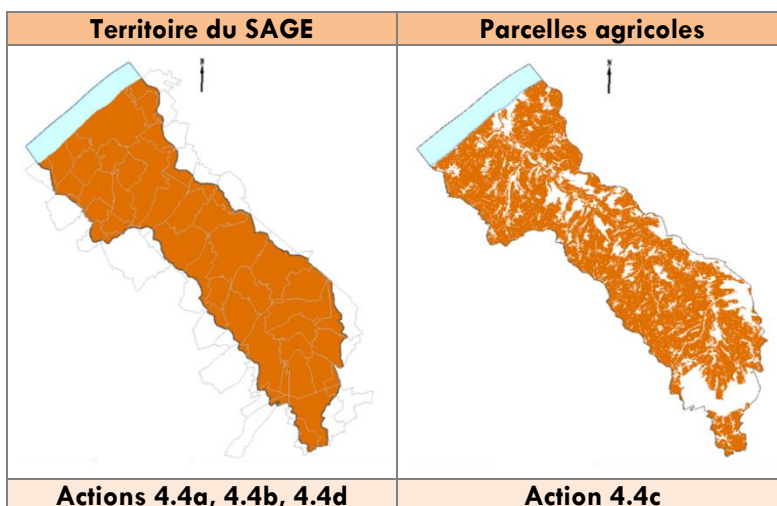


4. SOUS-OBJECTIF 4.4 : EN INCITANT AUX ECONOMIES D'EAU

La volonté dans ce sous-objectif est d'économiser les ressources naturelles en réduisant les prélèvements pour l'alimentation en eau potable à la source (au robinet puis au captage) grâce à la sensibilisation et l'amélioration des pratiques.

Les actions retenues pour permettre l'atteinte du sous-objectif sont les suivantes :

- ◆ 4.4a. Sensibiliser les acteurs du territoire aux économies d'eau notamment en période de sécheresse
- ◆ 4.4b. Accompagner les collectivités à économiser l'eau
- ◆ 4.4c. Accompagner la profession agricole au changement climatique
- ◆ 4.4d. Accompagner les industriels à économiser l'eau

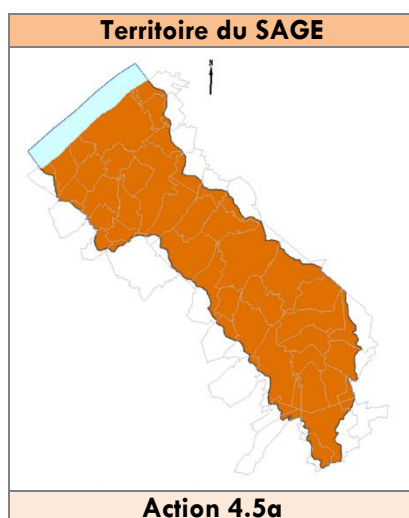


5. SOUS-OBJECTIF 4.5 : EN SUIVANT LES INDICATEURS DU SERVICE DE L'EAU

La volonté exprimée par la CLE dans ce sous-objectif est de s'inscrire dans une démarche de qualité, d'efficience et d'optimisation de la compétence Alimentation en Eau Potable.

L'action retenue pour permettre l'atteinte du sous-objectif est la suivante :

- ◆ 4.5a. Communiquer les RPQS



6. EN LUTTANT CONTRE L'ÉROSION (► OBJECTIF 1)

Ce sous-objectif s'intègre dans le cadre de l'objectif 4 par la volonté de limiter à la source les risques de transferts de MES dans les nappes et la turbidité de la ressource en eau potable. Ce sous-objectif est traité dans l'objectif 1.

7. EN AMÉLIORANT L'UTILISATION DES FERTILISANTS ET PESTICIDES DANS LES AAC (► OBJECTIF 5 – SOUS-OBJECTIFS 5.2 ET 5.3)

Ce sous-objectif est en lien avec l'objectif 4, il tend à préconiser des actions préventives aux contaminations de la nappe par les nitrates et pesticides et donc à protéger la qualité de la ressource. Ce sous-objectif est traité dans l'objectif 5.

8. EN PRÉSERVANT LES ESPACES NATURELS TAMPON DANS LES AAC (► OBJECTIF 1 – SOUS-OBJECTIF 1.1)

Le but de ce sous-objectif dans le cadre de l'objectif 4 est de maintenir les zones tampons à la fois antiérosives et épuratrices (rétention et infiltration) pour limiter les transferts de polluants vers les nappes et l'impact sur la ressource. Ce sous-objectif est traité dans l'objectif 1.

3.5 Objectif 5 : Diminuer les pollutions diffuses et ponctuelles dans l'eau

Les sous-objectifs retenus pour atteindre l'objectif de diminuer les pollutions diffuses et ponctuelles dans l'eau sont les suivants :

- ◆ En limitant les transferts de polluant vers les masses d'eau
- ◆ En limitant les pressions agricoles
- ◆ En limitant les pressions phytosanitaires non agricoles
- ◆ En ciblant les pressions ponctuelles, industrielles, artisanales
- ◆ En limitant le ruissellement urbain
- ◆ En préservant les espaces tampons naturels et le patrimoine prairial

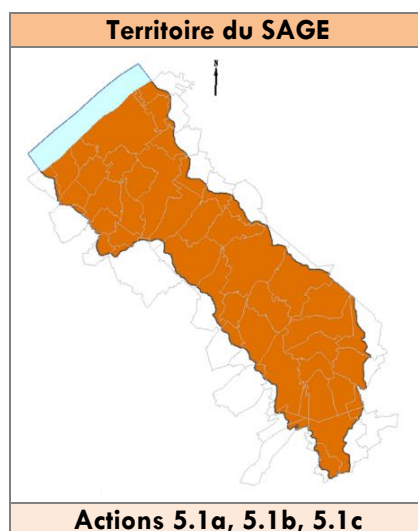
La volonté de la CLE est de limiter la survenue ou le risque de contamination de milieux aquatiques par les divers usages présents sur le territoire. Cela induit l'amélioration des connaissances relatives aux activités, leurs pratiques et les substances associées. La sensibilisation du public est également nécessaire pour optimiser les pratiques, trouver des alternatives peu ou pas impactantes et ainsi limiter le risque de transfert des polluants vers les milieux aquatiques.

1. SOUS-OBJECTIF 5.1 : EN LIMITANT LES TRANSFERTS DE POLLUANTS VERS LES MASSES D'EAU

La volonté est ici de limiter à la source le transfert des polluants notamment par ruissellement/érosion et par les points d'engouffrement rapide en mettant en place une gestion des rejets et des zones tampons.

Les actions retenues pour permettre l'atteinte du sous-objectif sont les suivantes :

- ◆ 5.1 a. Maintenir ou restaurer les prairies dans les zones les plus sensibles
- ◆ 5.1 b. Gérer les points d'engouffrement rapide (bétoires, puits agricoles, marnières, puisards...)
- ◆ 5.1 c. Responsabiliser les utilisateurs de micropolluants

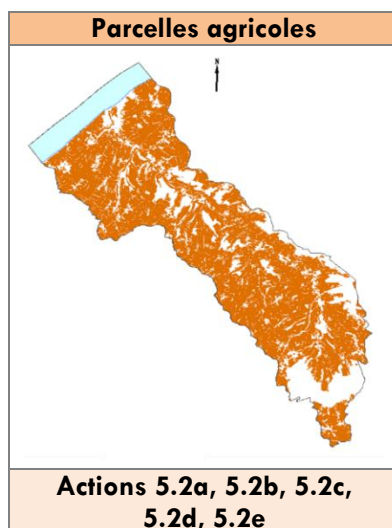


2. SOUS-OBJECTIF 5.2 : EN LIMITANT LES PRESSIONS AGRICOLES

La volonté exprimée par la CLE dans ce sous-objectif est de réduire les émissions de polluants accidentelles ou chroniques par la sensibilisation aux bonnes pratiques et l'accompagnement du monde agricole à leur amélioration.

Les actions retenues pour permettre l'atteinte du sous-objectif sont les suivantes :

- ◆ 5.2a. Accompagner la gestion des pratiques de fertilisation
- ◆ 5.2b. Poursuivre l'accompagnement aux dispositifs et programmes agro-environnementaux
- ◆ 5.2c. Améliorer les conditions de stockage, de manipulation et de traitement des produits phytosanitaires
- ◆ 5.2d. Promouvoir et accompagner la conversion en systèmes à faibles niveaux d'intrants (surfaces enherbées ou agriculture biologique ou de conservation)
- ◆ 5.2e. Développer des filières sans phytosanitaires

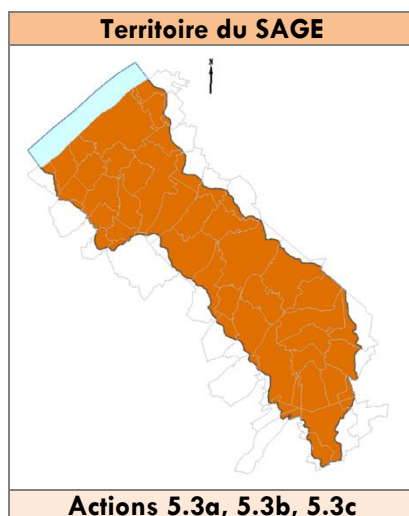


3. SOUS-OBJECTIF 5.3 : EN LIMITANT LES PRESSIONS PHYTOSANITAIRES NON AGRICOLES

La volonté exprimée dans ce sous-objectif est de réduire le recours aux pesticides puis leur transfert aux milieux par l'accompagnement des acteurs non agricoles vers des pratiques alternatives afin de diminuer les quantités épandues et la fréquence des traitements.

Les actions retenues pour permettre l'atteinte du sous-objectif sont les suivantes :

- ◆ 5.3a. Promouvoir les techniques alternatives aux phytosanitaires
- ◆ 5.3b. Réduire voire supprimer l'usage des phytosanitaires par les acteurs non agricoles (particuliers, collectivités, industriels/artisans, ONF, gestionnaires d'infrastructures linéaires)
- ◆ 5.3c. Réintroduire la biodiversité dans les centres-bourgs

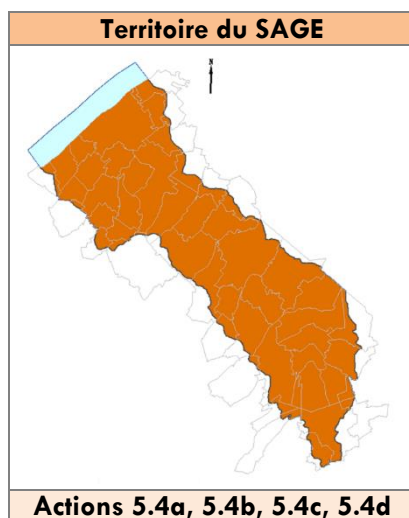


4. SOUS-OBJECTIF 5.4 : EN CIBLANT LES PRESSIONS PONCTUELLES, INDUSTRIELLES, ARTISANALES

Le but du sous-objectif est d'acquérir des connaissances afin d'identifier les polluants issus de l'industrie et l'artisanat susceptibles d'être impactants sur le bassin versant puis d'agir pour limiter ces pollutions par le suivi des rejets, leur mise en conformité ou encore l'amélioration des process.

Les actions retenues pour permettre l'atteinte du sous-objectif sont les suivantes :

- ◆ 5.4a. Diagnostiquer les rejets de l'artisanat et des métiers de bouche, et des industries hors ICPE
- ◆ 5.4b. Améliorer les conditions de stockage, de manipulation des matières dangereuses
- ◆ 5.4c. Améliorer les pratiques et les process en entreprise hors ICPE
- ◆ 5.4d. Suivre la mise en conformité des rejets des piscicultures



5. SOUS-OBJECTIF 5.5 : EN LIMITANT LE RUISSELLEMENT URBAIN (► OBJECTIF 1)

Ce sous-objectif s'intègre dans l'objectif 5 par la volonté de limiter à la source le transfert des polluants notamment par ruissellements urbains. Ce sous objectif est traité dans l'objectif 1.

6. SOUS-OBJECTIF 5.6 : EN PRESERVANT LES ESPACES TAMPONS NATURELS ET LE PATRIMOINE PRAIRIAL (► OBJECTIF 1)

La volonté de préserver les espaces naturels rétenteurs de polluants jouant également un rôle auto-épurateur, s'intègre dans l'esprit de l'objectif 5 en diminuant les transferts de polluants en milieux aquatiques. Ce sous-objectif est traité dans l'objectif 1.

3.6 Objectif 6 : Préserver, restaurer, gérer les milieux naturels et la biodiversité associée

Les sous-objectifs retenus pour atteindre l'objectif de préserver, restaurer, gérer les milieux naturels et la biodiversité associée sont les suivants :

- ◆ En assurant un débit minimum sur les cours d'eau ou parties sensibles aux étiages
- ◆ En préservant les habitats et leurs espèces
- ◆ En restaurant la continuité écologique
- ◆ En sensibilisant les acteurs du territoire
- ◆ En luttant contre l'érosion
- ◆ En limitant les pollutions diffuses

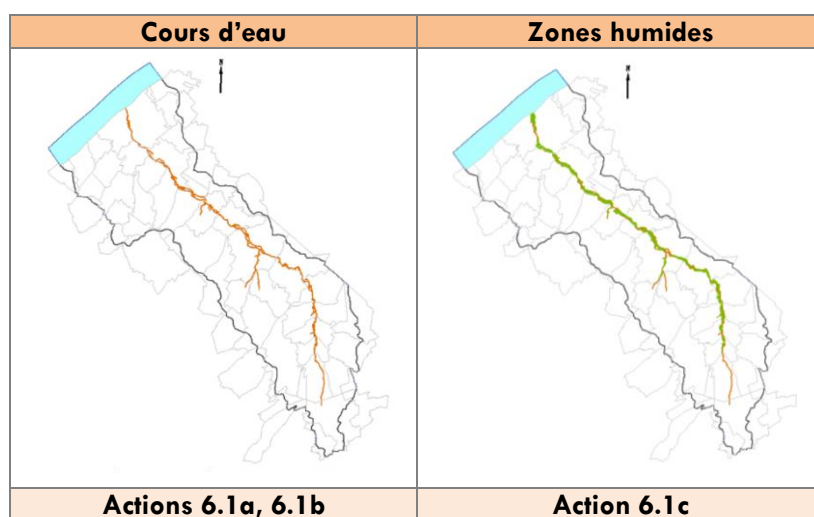
La CLE souhaite en priorité préserver les fonctionnalités des milieux et des habitats en les protégeant via des outils réglementaires puis restaurer et reconquérir les milieux dégradés. L'acquisition de connaissances relatives aux espèces aquatiques permettra de comprendre le comportement des espèces dans le milieu et de cibler les actions de restauration à entreprendre. Cet objectif œuvre en faveur d'une gestion globale des milieux intégrant les interactions du réseau hydrographique et des zones humides ainsi que les incidences des paramètres qualité et hydraulique.

1. SOUS-OBJECTIF 6.1 : EN ASSURANT UN DEBIT MINIMUM SUR LES COURS D'EAU OU PARTIES SENSIBLES AUX ETIAGES

Ce sous-objectif traduit la volonté de la CLE de maintenir la ressource en eau en quantité suffisante, notamment pendant la période d'étiage, pour pérenniser les habitats aquatiques et la biodiversité associée. Cela passe notamment par la gestion des débits à l'étiage et donc des prélèvements.

Les actions retenues pour permettre l'atteinte du sous-objectif sont les suivantes :

- ◆ 6.1 a. Caractériser les débits
- ◆ 6.1 b. Recenser les prélèvements du territoire
- ◆ 6.1 c. Restaurer la fonctionnalité hydraulique des zones humides participant au soutien d'étiage

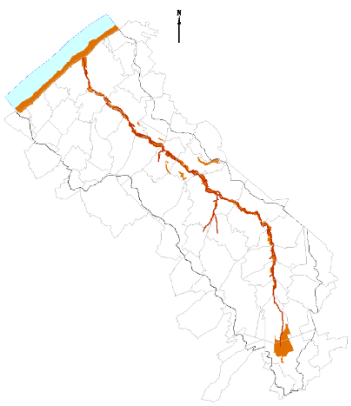


2. SOUS-OBJECTIF 6.2 : EN PRESERVANT LES HABITATS ET LEURS ESPECES

La volonté exprimée dans ce sous-objectif est de mettre un place un suivi et une gestion des milieux naturels pour préserver la biodiversité et les habitats existants et les protéger grâce à la réglementation puis dans un deuxième temps de restaurer les milieux dégradés.

Les actions retenues pour permettre l'atteinte du sous-objectif sont les suivantes :

- ◆ 6.2a. Identifier les zones humides prioritaires
- ◆ 6.2b. Protéger les zones humides par les documents d'urbanisme
- ◆ 6.2c. Communiquer sur les zones humides
- ◆ 6.2d. Adopter le concept « éviter, réduire, compenser »
- ◆ 6.2e. Gérer les zones humides pour en préserver les fonctionnalités
- ◆ 6.2f. Acquérir les zones humides dans les zones stratégiques
- ◆ 6.2g. Mettre en œuvre un plan de gestion rivière et zones humides
- ◆ 6.2h. Inventorier et diagnostiquer les habitats essentiels : frayères potentielles et fonctionnelles, nourricières, arbres têtards
- ◆ 6.2i. Lutter contre les espèces invasives
- ◆ 6.2j. Compléter le suivi des habitats et espèces patrimoniales
- ◆ 6.2k. Renforcer les inventaires piscicoles des espèces marines, estuariennes et fluviales
- ◆ 6.2l. Assurer le respect du cantonnement /des réserves de pêche en mer
- ◆ 6.2m. Protéger les espaces naturels boisés par les documents d'urbanisme (Trame verte)

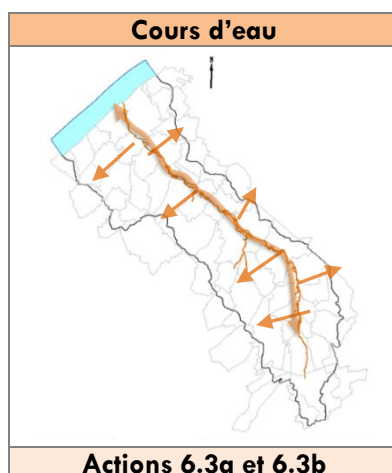
Zones humides	Site N2000 et cours d'eau
	
Actions 6.2a, 6.2b, 6.2c, 6.2d, 6.2e, 6.2f	Actions 6.2g, 6.2h, 6.2j, 6.2k
Territoire du SAGE	Frange littorale
	
Actions 6.2i, 6.2m	Action 6.2l

3. SOUS-OBJECTIF 6.3 : EN RESTAURANT LA CONTINUITE ECOLOGIQUE

La volonté exprimée est de rétablir le libre transit des sédiments et de la faune aquatique des sources de l'Yères jusqu'à la mer et inversement afin d'exprimer toute la richesse potentielle de ce cours d'eau en terme de biodiversité. Le but est donc de restaurer la continuité tant longitudinale que latérale (notamment par la reconnexion des zones humides).

Les actions retenues pour permettre l'atteinte du sous-objectif sont les suivantes :

- ◆ 6.3a. Restaurer la continuité écologique des cours d'eau
- ◆ 6.3b. Restaurer le caractère semi-halin des prés-salés et des habitats associés (suivi de l'aménagement du débouché en mer)

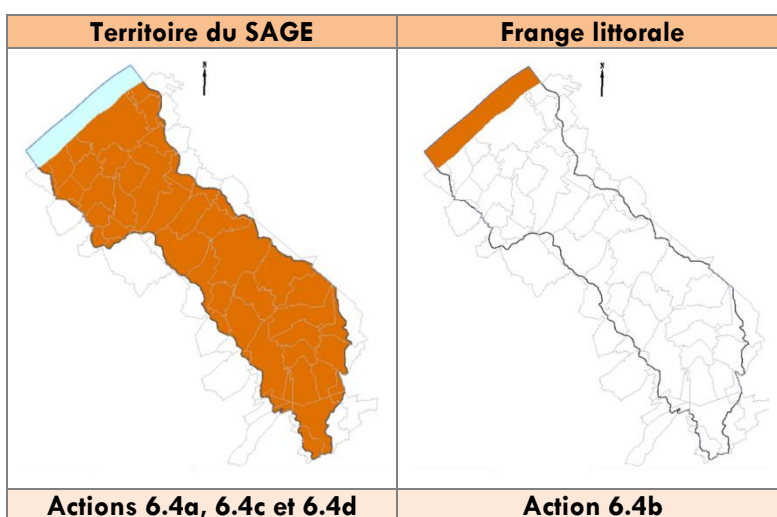


4. SOUS-OBJECTIF 6.4 : EN SENSIBILISANT LES ACTEURS DU TERRITOIRE

La volonté traduite dans ce sous-objectif est de sensibiliser les acteurs sur les milieux naturels et les bonnes pratiques afin de mieux protéger les milieux sensibles.

Les actions retenues pour permettre l'atteinte du sous-objectif sont les suivantes :

- ◆ 6.4a. Former les acteurs du territoire
- ◆ 6.4b. Sensibiliser et communiquer sur les bonnes pratiques et la réglementation de pêche à pied de loisir (coquillages)
- ◆ 6.4c. Ouvrir les milieux naturels au public
- ◆ 6.4d. Développer un circuit des sources à la mer afin de vulgariser les actions conduites et la gestion des milieux et des activités maritimes



5. EN LUTTANT CONTRE L'ÉROSION (► OBJECTIF 1)

La lutte contre l'érosion s'intègre dans l'objectif 6 par la volonté de recouvrer un milieu propice au développement biologique complet grâce à la réduction du colmatage du lit. Ce sous-objectif est traité dans l'objectif 1.

6. EN LIMITANT LES POLLUTIONS DIFFUSES (► OBJECTIFS 1 ET 5)

Ce sous-objectif s'intègre à l'objectif 6 par la volonté de réduire les perturbations biologiques du milieu en réduisant les transferts de polluants. Ce sous-objectif est traité dans les objectifs 1 et 5.

3.7 Objectif 7 : Réduire les contaminations bactériologiques du littoral

Les sous-objectifs retenus pour atteindre l'objectif de réduire les contaminations bactériologiques du littoral sont les suivants :

- ◆ En limitant les rejets d'assainissement
- ◆ En limitant le ruissellement urbain

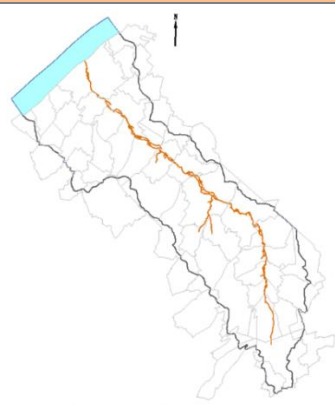
Ces sous-objectifs traduisent la volonté de limiter les apports anthropiques continentaux et leurs impacts sur le milieu littoral afin de pérenniser son attractivité (activités nautiques et pêche à pied sur les gisements naturels). Cela repose sur la fiabilisation des systèmes d'assainissement tant collectifs qu'individuels en optimisant la gestion technique et administrative du suivi des ouvrages et des procédures portées par les structures compétentes.

1. SOUS-OBJECTIF 7.1 : EN LIMITANT LES REJETS D'ASSAINISSEMENT

La volonté de la CLE est de limiter les contaminations bactériologiques issues des systèmes d'assainissement (collectif et non collectif) pour réduire les pressions exercées sur le milieu côtier et les risques pesant sur les activités littorales.

Les actions retenues pour permettre l'atteinte du sous-objectif sont les suivantes :

- ◆ 7.1a. Sensibiliser la population aux bonnes pratiques d'assainissement
- ◆ 7.1b. Etablir les schémas d'assainissement pour toutes les structures
- ◆ 7.1c. Harmoniser les procédures de diagnostic et travaux d'assainissement privés (AC et ANC)
- ◆ 7.1d. Suivre les procédures de diagnostics et de travaux d'assainissement (AC et ANC)
- ◆ 7.1e. Prioriser les mises en conformité des dispositifs d'assainissement non collectif en zone prioritaire
- ◆ 7.1f. Diagnostiquer et réhabiliter les réseaux d'assainissement collectif
- ◆ 7.1g. Diagnostiquer et mettre en conformité les rejets de stations d'épuration
- ◆ 7.1h. Diagnostiquer et mettre en conformité les branchements privés
- ◆ 7.1i. Privilégier le tamponnement avant rejet en cours d'eau
- ◆ 7.1j. Se doter de profils de plage et conchylicole
- ◆ 7.1k. Relancer le réseau de suivi moulière, gisements naturels
- ◆ 7.1l. Eviter les rejets en falaise

Territoire du SAGE	Cours d'eau	Frange littorale
		
Actions 7.1a, 7.1b, 7.1c, 7.1d, 7.1e, 7.1f, 7.1g, 7.1h	Action 7.1i	Actions 7.1j, 7.1k et 7.1l

2. EN LIMITANT LE RUISSELLEMENT URBAIN (► OBJECTIF 1 – SOUS-OBJECTIF 1.2)

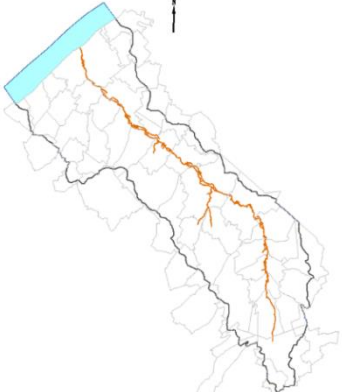
Cet objectif s'intègre dans l'objectif 7 par la volonté de limiter le transfert de contaminants microbiologiques par le ruissellement urbain. Ce sous-objectif est traité dans l'objectif 1.

3.8 Objectif 8 : Connaissance transversale

Pour répondre à l'objectif de connaissance transversale sur le bassin versant, un sous-objectif d'amélioration des connaissances est proposé.

Les actions retenues dans le cycle du SAGE pour permettre l'atteinte du sous-objectif sont les suivantes :

- ◆ 8.1 a. Mettre en place un observatoire des épandages
- ◆ 8.1 b. Renforcer le réseau de suivi de la qualité des cours d'eau durant les périodes à risque pour cibler les secteurs impactants
- ◆ 8.1 c. Anticiper la survenue du risque (inondation, ruissellement, submersion) par l'étude des corrélations pluie, débit, niveau marin et hauteur du fleuve, niveau de nappe

Parcelles agricoles	Cours d'eau	Territoire du SAGE
		
Action 8.1a	Action 8.1b	Action 8.1c

III. EVALUATION ECONOMIQUE SOMMAIRE

1 OBJECTIF ET METHODOLOGIE

1.1 Objectif

Le chiffrage présenté dans cette partie a pour objectifs de :

- ◆ Rendre compte de l'effort global envisagé, ainsi que sa répartition entre les différents enjeux et objectifs,
- ◆ Permettre à tous les acteurs locaux de connaître les ordres de grandeur des mesures à mettre en œuvre (en lien avec les impacts environnementaux positifs ou négatifs attendus).

1.2 Méthodologie

Afin d'évaluer le coût de la Stratégie du SAGE, chaque disposition a été chiffrée en prenant en compte les investissements nécessaires, les coûts de fonctionnement et/ou les coûts de suivi et d'animation au sein de l'EPTB Yères.

Le chiffrage des investissements et des coûts de fonctionnement externes s'effectue à partir d'un dimensionnement de l'action (nombre d'études, nombres de contrôles, surface ciblée, etc.). Ce dimensionnement est basé sur des données collectées auprès des acteurs du territoire, sur l'intensité de mise en œuvre pour une efficacité réelle. Des coûts unitaires y sont associés et sont issus de retours d'expérience.

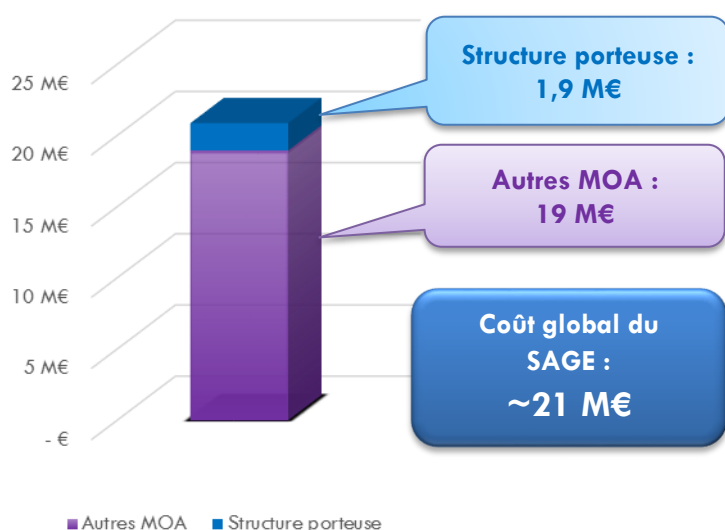
Le chiffrage des coûts de fonctionnement interne a été réalisé par l'évaluation des temps nécessaires à la réalisation de chaque mission, associée à un cout journalier de 170€ pour la structure. Pour rappel, un ETP annuel représente 220j de travail. Pour rappel le cout journalier de la CCI a été fixé 350€ suite à sa demande.

L'évaluation du coût de la Stratégie est effectuée pour 6 années. Ce calcul permet de prendre en compte le déploiement des actions sur un temps significatif, nécessaire à l'obtention et la constatation de résultats.

2 ESQUISSE FINANCIERE

2.1 Montant global de la Stratégie (Cycle 1 du SAGE)

L'évaluation sommaire des coûts pour la structure porteuse et pour les autres maîtres d'ouvrage est présentée ci-dessous. Elle correspond à l'évaluation de montants globaux pour les 6 premières années du SAGE.

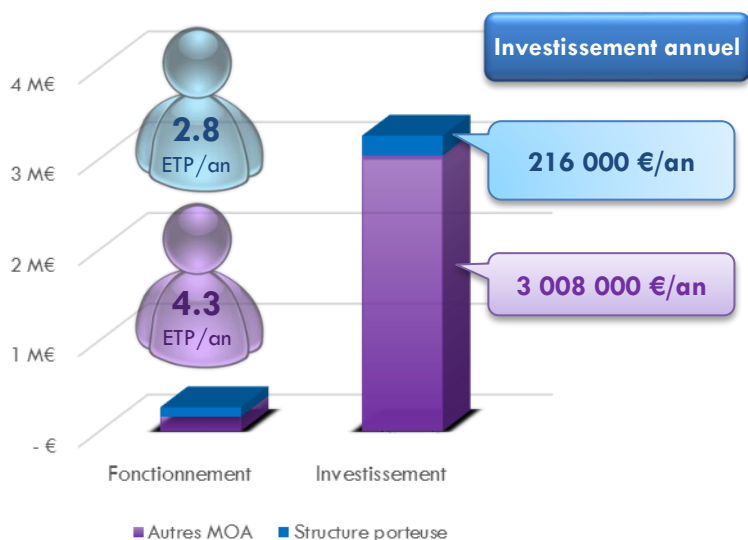


Le montant global chiffré pour la structure porteuse est de près de 2 millions d'euros sur les 6 années du SAGE. Ce montant comprend à la fois les coûts de fonctionnement interne (chiffrés en nombre de jours au sein de l'EPTB Yères) et les coûts de fonctionnement et d'investissement externes.

Le montant chiffré pour les autres maîtrises d'ouvrage est d'environ 19 millions d'euros sur 6 ans.

Figure 2-1 : Montant global du 1^{er} cycle du SAGE pour la Structure porteuse et les autres maîtres d'ouvrage en millions d'euros (M€)

Le montant global du SAGE calculé sur 6 ans peut être ramené à un coût annuel moyen. Il est important de préciser que ce coût annuel moyen est uniquement un indicateur. Ainsi, il est considéré pour cette estimation que les coûts sont répartis de manière uniforme sur les 6 ans du SAGE.



Les frais de fonctionnement interne estimés pour la structure porteuse correspondent à environ 615 jours par an soit près de 3 Equivalents Temps Plein (ETP). L'EPTB compte aujourd'hui une animatrice SAGE, deux techniciens (réalisant pour environ 1.6 ETP de missions liées directement au SAGE) et du personnel administratif (réalisant pour environ 0.2 ETP de missions liées directement au SAGE). La structure en place peut donc mener la Stratégie choisie en l'état.

Figure 2-2 : Montant annuel du 1^{er} cycle du SAGE en fonctionnement et investissement pour la Structure porteuse et les autres maîtres d'ouvrage en millions d'euros par an

Les investissements sont de l'ordre de 216 000 euros par an pour la structure porteuse. La part la plus importante des investissements est portée par les autres maîtres d'ouvrage du territoire pour 3 millions d'euros par an.

2.2 Répartition des coûts de fonctionnement et d'investissement

La répartition des coûts de fonctionnement et d'investissement selon de degré d'avancement des actions est présentée ci-dessous.



Les temps prévus pour la structure porteuse sont également répartis entre la poursuite des actions déjà engagées et la mise en place de nouvelles actions. Pour les autres maîtres d'ouvrage un effort plus important est prévu pour la mise en place de nouvelles actions sur le territoire.

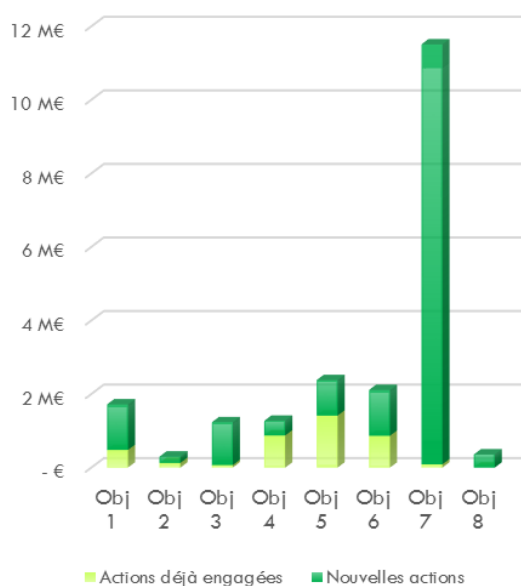
D'autre part, les investissements se concentrent principalement sur les nouvelles actions à développer. C'est particulièrement le cas pour les autres maîtres d'ouvrages (1/5 des investissements prévus pour de nouvelles actions).

En revanche, environ la moitié des investissements prévus pour l'EPTB correspondent à la poursuite d'actions déjà engagées.

2.3 Répartition par des coûts par objectif et sous-objectif

Tableau 2-1 : Montants globaux par sous-objectif pour la structure et les autres maîtres d'ouvrage sur les 6 ans du SAGE

Objectif	Sous-objectifs	Coûts sur 6 ans	
		Structure porteuse (SAGE et EPTB)	Autres maîtres d'ouvrage
01	En préservant les espaces tampons naturels et le patrimoine prairial	251 250 €	13 674 €
	En limitant les ruissellements urbains	91 450 €	915 700 €
	En réintroduisant des éléments structurants (ZH, mares, haies) pour renforcer le maillage du territoire	74 200 €	210 000 €
	En adaptant l'assolement et les pratiques culturales	18 750 €	90 300 €
	En l'intégrant dans les politiques d'aménagement du territoire	11 900 €	41 500 €
Total Objectif 1		447 550 €	1 271 174 €
02	En assurant le maintien du libre écoulement	850 €	2 550 €
	En aménageant le débouché en mer	33 300 €	90 200 €
	En suivant le recul du trait de côte	53 400 €	5 100 €
	En gérant de manière cohérente et globale le littoral	111 050 €	46 200 €
Total Objectif 2		198 600 €	144 050 €
03	En développant la culture du risque	64 900 €	43 600 €
	En tenant compte du principe de résilience dans les politiques d'aménagement	6 800 €	535 500 €
	En développant un protocole d'alerte	56 650 €	526 870 €
	En Aménageant le débouché en mer		
Total Objectif 3		128 350 €	1 105 970 €
04	En garantissant une eau de qualité	31 450 €	224 640 €
	En fiabilisant les systèmes de production et de distribution d'eau et en améliorant leurs performances	850 €	500 000 €
	En sécurisant l'alimentation en eau potable	2 550 €	233 800 €
	En incitant aux économies d'eau	30 800 €	234 300 €
	En suivant les indicateurs du service de l'eau	2 550 €	12 240 €
	En luttant contre l'érosion		
	En améliorant l'utilisation des fertilisants et pesticides dans les AAC		
Total Objectif 4		68 200 €	1 204 980 €
05	En limitant les transferts de polluant vers les masses d'eau	44 350 €	167 456 €
	En limitant les pressions agricoles	46 750 €	1 401 300 €
	En limitant les pressions phytosanitaires non agricoles	67 100 €	467 300 €
	En ciblant les pressions ponctuelles, industrielles, artisanales hors ICPE	3 400 €	181 700 €
	En limitant le ruissellement urbain		
	En préservant les espaces tampons naturels et le patrimoine prairial		
Total Objectif 5		161 600 €	2 217 756 €
06	En assurant un débit minimum sur les cours d'eau ou parties sensibles aux étiages	305 250 €	702 600 €
	En préservant les habitats et leurs espèces	390 083 €	557 211 €
	En restaurant la continuité écologique	3 400 €	55 400 €
	En sensibilisant les acteurs du territoire	41 150 €	56 420 €
	En luttant contre l'érosion		
	En limitant les pollutions diffuses		
Total Objectif 6		739 883 €	1 371 631 €
07	En limitant les rejets d'assainissement	34 050 €	11 472 767 €
	En limitant le ruissellement urbain		
Total Objectif 7		34 050 €	11 472 767 €
08	En améliorant les connaissances	144 550 €	213 590 €
Total Objectif 8		144 550 €	213 590 €
Total		1 922 783 €	19 001 917 €



La répartition des coûts globaux estimés par objectif est présentée dans le graphique ci-contre.

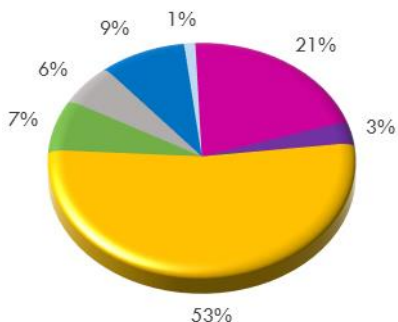
L'objectif 7 représente une part très importante du montant total estimé en raison de la mise en œuvre d'importants travaux envisagés sur l'assainissement privé collectif et l'assainissement non collectif (11 millions d'euros).

Figure 2-3 : Répartition du montant global du SAGE par objectif et par état d'avancement en millions d'euros (M€)

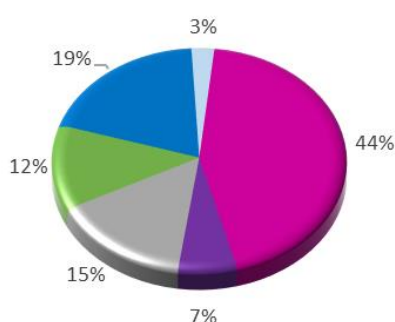
2.4 Répartition par typologie de maîtrise d'ouvrage

La répartition des coûts par type de maîtrise d'ouvrage est présentée ci-contre. Il en ressort clairement qu'une part très importante des coûts estimés correspondent à des actions portées par des particuliers (plus de la moitié du montant total).

Avec investissements des particuliers



Sans investissements des particuliers



Il est intéressant de retrancher au montant global, les coûts correspondants aux investissements des particuliers, notamment liés à la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif et des branchements privés. Les coûts restants sont alors répartis majoritairement entre les collectivités territoriales et leurs groupements et la structure porteuse du SAGE.

■ Particuliers ■ Agriculteurs
■ EPTB ■ Etat ■ Collectivités territoriales et leurs groupements ■ Chambres consulaires
■ Divers (ROLNP, CEREMA, Fédérations de Pêche, Associations, Gestionnaires/Propriétaires d'espaces naturels, ...)

Figure 2-4 : Répartition du montant global du SAGE par typologie de maîtrise d'ouvrage avec et sans les montants liés aux investissements de particuliers

Les coûts chiffrés pour les agriculteurs sont également importants en raison des travaux nécessaires à l'amélioration des conditions de stockage, de manipulation et de traitement des produits phytosanitaires qui représentent 80% du montant prévu pour la profession agricole.

A partir de ce graphique, il peut être précisé que les coûts pouvant avoir un impact sur le prix de l'eau correspondent aux frais de fonctionnement et d'investissement des collectivités territoriales compétentes et de leurs groupements (voire de l'EPTB, en tant qu'accompagnateur technique des collectivités). Les collectivités représentent un montant d'environ 730 000 euros par an.

Les coûts liés aux particuliers, aux agriculteurs, aux Chambres consulaires à l'Etat et aux autres acteurs divers qui représentent près de 2.5 millions d'euros par an n'ont pas d'influence sur le prix de l'eau sur le territoire.

IV. EVALUATION ENVIRONNEMENTALE SOMMAIRE

Une première évaluation des impacts environnementaux attendus en conséquence de la mise en œuvre des actions retenues est réalisée dans le cadre du choix de la Stratégie du SAGE.

Ainsi, tel que demandé dans le Guide méthodologique pour l'élaboration et la mise en œuvre des SAGE de septembre 2015, les thématiques abordées dans le cadre de cette évaluation sommaire des impacts sont les suivantes :

- ◆ La pollution de l'eau et la qualité ;
- ◆ Les ressources en eau et la quantité ;
- ◆ Les zones humides et les milieux naturels (biodiversité) ;
- ◆ Les risques, inondations ;
- ◆ La santé humaine ;
- ◆ Les sols, l'air ;
- ◆ Le changement climatique ;
- ◆ L'énergie ;
- ◆ Le cadre de vie (paysage) ;
- ◆ Une évaluation des incidences Natura 2000 est également menée.

Trois éléments sont étudiés pour caractériser les impacts attendus à savoir :

- ◆ L'impact est-il positif ou négatif ?
- ◆ L'intensité de l'impact est-elle faible ou non ?
- ◆ L'impact est-il direct ou indirect ?

Les impacts attendus sont notés de la manière suivante :

-	Impact négatif direct
-	Impact négatif indirect
-	Impact négatif faible direct ou indirect
-	Pas d'impact
-	Impact positif faible direct ou indirect
-	Impact positif indirect
-	Impact positif direct

Les tableaux sont organisés de la manière suivante :

Objectif		masse d'eau sout.		masses d'eau sup.		Masse d'eau côtière	Conséquences environnementales								
		Etat Qualitatif	Etat Quantitatif	Etat Qualitatif	Etat Quantitatif		Milieux naturels / aquatiques / biodiversité	Risques d'inondation	Sol	Air	Énergie	Climat	Santé humaine	Paysage / cadre de vie / patrimoine	Natura 2000
Numéro Sous-Objectif	Intitulé Sous-Objectif														

Les champs correspondent aux éléments suivants :

Evaluation environnementale	Masses d'eau sout, Etat qualitatif : Il s'agit de l'évaluation de l'impact du sous-objectif sur l'état qualitatif de la masse d'eau souterraine.
	Masses d'eau sout, Etat quantitatif : Il s'agit de l'évaluation de l'impact du sous-objectif sur l'état quantitatif de la masse d'eau souterraine.
	Masses d'eau sup, Etat qualitatif : Il s'agit de l'évaluation de l'impact du sous-objectif sur l'état qualitatif des masses d'eau superficielles
	Masses d'eau sup, Etat quantitatif : Il s'agit de l'évaluation de l'impact du sous-objectif sur l'état quantitatif des masses d'eau superficielles.
	Masse d'eau côtière : Il s'agit de l'évaluation de l'impact du sous-objectif sur l'état qualitatif de la masse d'eau côtière.
	Conséquences environnementales : Il s'agit de l'évaluation de l'impact du sous-objectif sur les différents compartiments.

Ainsi, une description de l'impact environnemental attendu pour chaque sous-objectif du SAGE est présentée dans les tableaux suivants.

Tableau 2 : Evaluation des impacts environnementaux liés à la mise en œuvre de l'objectif 1

Limitier l'érosion et les ruissellements continentaux	masses d'eau sout.		masses d'eau sup.		masse d'eau côtière	Conséquences environnementales								
	Etat Qualitatif	Etat Quantitatif	Etat Qualitatif	Etat Quantitatif		Milieux nat / aquat / biodiversité	Risques d'inondation	Sol	Air	Énergie	Climat	Santé humaine	Paysage / cadre de vie / patrimoine	Natura 2000
Sous-Objectif 1.1 En préservant les espaces tampons naturels et le patrimoine prairial	Réduction du transfert de polluants	Infiltration vers la nappe : recharge	Réduction du transfert de polluants	Soutien au cours d'eau en période d'étiage	Meilleur état écologique : diminution des pollutions	Meilleur état écologique : diminution des pollutions	Restauration de la fonctionnalité de ZEC, Diminution des volumes d'eau apportés au cours d'eau	Risque de transfert de polluants dans le sol				Diminution des risques sanitaire Diminution des risques liés aux inondations	Maintien de milieux naturels	Préservation de la vallée de l'Yères et de ses habitats prairiaux
Sous-Objectif 1.2 En limitant les ruissellements urbains	Réduction du transfert de polluants		Réduction du transfert de polluants		Meilleur état écologique : diminution des pollutions	Meilleur état écologique : diminution des pollutions	Diminution des volumes d'eau apportés au cours d'eau	Diminution de la pollution transférée dans les sols				Diminution des risques sanitaire Diminution des risques liés aux inondations		Préservation de la qualité d'eau de l'Yères
Sous-Objectif 1.3 En réintroduisant des éléments structurants pour renforcer le maillage du territoire	Réduction des MES et polluants dans l'eau	Infiltration vers la nappe : recharge	Réduction des MES et polluants dans l'eau	Soutien au cours d'eau en période d'étiage	Meilleur état écologique : diminution des pollutions	Maintien de milieux naturels, Diminution de l'érosion et des pollutions	Diminution des volumes d'eau apportés au cours d'eau et des risques de coulées boues	Maintien des sols Risque de transfert de polluants dans le sol				Diminution des risques liés aux inondations	Préservation d'éléments du paysage naturel	Préservation de la qualité d'eau et du paysage de la vallée de l'Yères
Sous-Objectif 1.4 En adaptant l'assolement et les pratiques culturales	Réduction des MES et polluants dans l'eau		Réduction des MES et polluants dans l'eau		Meilleur état écologique	Diminution de l'érosion des sols	Diminution des volumes d'eau apportés au cours d'eau et des risques de coulées boues	Maintien des sols		Valorisation de la filière agro-forestière		Diminution des risques liés aux inondations	Préservation du bocage encore existant	Préservation de la qualité d'eau et du paysage de la vallée de l'Yères
Sous-Objectif 1.5 En intégrant dans les politiques d'aménagement du territoire						Protection réglementaire d'espaces naturels		Protection réglementaire des éléments retenant les sols					Protection réglementaire d'espaces naturels	Protection réglementation des espaces naturels et des éléments structurants

Il ressort de cette analyse que les actions proposées ont généralement un impact positif ou nul sur les différents compartiments de l'environnement.



Les actions visant à limiter le ruissellement et l'érosion des sols participeront en premier lieu à réduire les risques naturels sur le territoire (inondation, coulées de boues). La diminution des risques naturels est susceptible d'avoir un effet positif sur la santé physique et psychologique des habitants en zones sensibles.
Les actions mises en place participeront également à diminuer le transfert des polluants dans les eaux et à préserver les milieux naturels et le paysage.



Il existe un risque peu important d'augmentation de la pollution des sols lié à l'augmentation de l'infiltration des ruissellements vers des zones tampons.

Tableau 3 : Evaluation des impacts environnementaux liés à la mise en œuvre de l'objectif 2

Développer une approche d'interface "terre-mer"	masses d'eau sout.		masses d'eau sup.		masse d'eau côtière	Conséquences environnementales								
	Etat Qualitatif	Etat Quantitatif	Etat Qualitatif	Etat Quantitatif		Milieux nat / aquat / biodiversité	Risques d'inondation	Sol	Air	Énergie	Climat	Santé humaine	Paysage / cadre de vie / patrimoine	Natura 2000
Sous-Objectif 2.1 En assurant le maintien du libre écoulement							Libre écoulement des eaux					Diminution des risques sur la santé liés aux inondations		
Sous-Objectif 2.2 En aménageant le débouché en mer				Risque de modification du débit de l'Yères	Restauration de la continuité écologique	Restauration de la continuité écologique, du caractère semi-halin et de la biodiversité associée	Libre écoulement à l'exutoire en cas de crue Augmentation de la fréquence d'inondation des prés-salés voire de leurs abords						Restauration du paysage naturel	Restauration des habitats côtiers et de la continuité écologique du site de l'Yères
Sous-Objectif 2.3 En suivant le recul du trait de côte														Suivi des falaises crayeuses du littoral cauchois
Sous-Objectif 2.4 En gérant de manière cohérente et globale le littoral					Diminution des apports directs de polluants à la mer	Amélioration de l'état écologique du littoral								Amélioration de l'état des zones marine et terrestre du site du littoral cauchois

Il ressort de cette analyse que les actions proposées ont généralement un impact nul à positif sur les différents compartiments de l'environnement.



Les actions ont pour la majorité un impact positif sur les milieux naturels et aquatiques et sur la gestion des risques naturels.



Des points de vigilance existent principalement en lien avec le projet d'aménagement du débouché en mer de l'Yères susceptible d'avoir un impact sur le fonctionnement hydrologique de l'Yères et sur les populations riveraines.

Tableau 4 : Evaluation des impacts environnementaux liés à la mise en œuvre de l'objectif 3

Protéger les biens et les personnes "	masses d'eau sout.		masses d'eau sup.		masse d'eau côtière	Conséquences environnementales								
	Etat Qualitatif	Etat Quantitatif	Etat Qualitatif	Etat Quantitatif		Milieux nat / aquat / biodiversité	Risques d'inondation	Sol	Air	Énergie	Climat	Santé humaine	Paysage / cadre de vie / patrimoine	Natura 2000
Sous-Objectif 3.1 En développant la culture du risque							Protection de la population par la connaissance des risques et des procédures d'alerte					Diminution des risques pour la santé liés aux inondations		
Sous-Objectif 3.2 En tenant compte du principe de résilience dans les politiques d'aménagement	Diminution du risque de pollution ponctuelle		Diminution du risque de pollution ponctuelle		Diminution du risque de pollution ponctuelle		Diminution enjeux dans les zones à risque					Diminution des risques pour la santé liés aux inondations		
Sous-Objectif 3.3 En développant un protocole d'alerte							Alerte des populations dans les zones à risque					Diminution des risques pour la santé liés aux inondations		
En Aménageant le débouché en mer	Renvoi au sous-objectif 2.2													

Il ressort de ce tableau que les actions proposées pour protéger les biens et les personnes ont un effet généralement nul sur l'environnement.



Des impacts positifs sont constatés concernant les risques d'inondation et leurs conséquences (physiques et psychologiques) sur la santé humaine.

Tableau 5 : Evaluation des impacts environnementaux liés à la mise en œuvre de l'objectif 4

Assurer la pérennité de la ressource pour l'AEP (quantitativement et qualitativement)	masses d'eau sout.		masses d'eau sup.		masse d'eau côtière	Conséquences environnementales								
	Etat Qualitatif	Etat Quantitatif	Etat Qualitatif	Etat Quantitatif		Milieux nat / aquat / biodiversité	Risques d'inondation	Sol	Air	Énergie	Climat	Santé humaine	Paysage / cadre de vie / patrimoine	Natura 2000
Sous-Objectif 4.1 En garantissant une eau de qualité	Diminution des polluants dans l'eau		Diminution des polluants dans l'eau		Diminution des polluants dans l'eau	Diminution des pollutions des habitats aquatiques et côtiers		Réduction des pollutions transférées dans sol				Réduction du risque sanitaire		Diminution des pollutions des habitats aquatiques et côtiers
Sous-Objectif 4.2 En fiabilisant les systèmes de production et de distribution d'eau et en améliorant leurs performances		Diminution des prélèvements		Soutien d'étiage susceptible d'être amélioré								Amélioration de la salubrité publique		
Sous-Objectif 4.3 En sécurisant l'alimentation en eau potable		Risque d'augmentation des prélèvements dans certains secteurs										Garantie d'accès à l'eau potable		
Sous-Objectif 4.4 En incitant aux économies d'eau		Diminution des prélèvements		Soutien d'étiage susceptible d'être amélioré										
Sous-Objectif 4.5 En suivant les indicateurs du service de l'eau												Information sur la qualité de l'eau consommée		
En luttant contre l'érosion	Renvoi à l'objectif 1													
En améliorant l'utilisation des fertilisants et pesticides dans les AAC	Renvoi aux sous-objectifs 5.2 et 5.3													
En préservant les espaces naturels tampon dans les AAC	Renvoi au sous-objectif 1.1													

Il ressort de cette analyse que les actions proposées pour assurer la pérennité de la ressource en eau ont généralement un impact positif ou nul sur les différents compartiments de l'environnement.



On prévoit en particulier des effets positifs sur l'état quantitatif et qualitatif des eaux douces et en conséquence sur la santé humaine.



D'autre part, l'augmentation de la ressource disponible sur certains secteurs grâce à l'interconnexion pourrait entraîner une augmentation ponctuelle des consommations et donc des prélèvements sur les secteurs connectés lors des périodes de crise. Cet impact est à nuancer car l'étude de sécurisation devrait permettre d'optimiser les solutions de secours et donc de ne pas déséquilibrer la ressource en eau sur le territoire.

Tableau 6 : Evaluation des impacts environnementaux liés à la mise en œuvre de l'objectif 5

Diminuer les pollutions diffuses et ponctuelles dans l'eau	masses d'eau sout.		masses d'eau sup.		masse d'eau côtière	Conséquences environnementales								
	Etat Qualitatif	Etat Quantitatif	Etat Qualitatif	Etat Quantitatif		Milieux nat / aquat / biodiversité	Risques d'inondation	Sol	Air	Énergie	Climat	Santé humaine	Paysage / cadre de vie / patrimoine	Natura 2000
Sous-Objectif 5.1 En limitant les transferts de polluant vers les masses d'eau	Diminution des polluants dans les eaux Par autoépuration des sols Risque de pollution des zones de sédimentation / infiltration si lessivage vers la nappe		Diminution des polluants dans les eaux par autoépuration		Diminution des polluants transitant jusqu'à la mer	Amélioration état écologique Restauration milieux naturels	Accélération de l'infiltration des eaux	Risque de pollution des zones de sédimentation / infiltration				Diminution du risque sanitaire	Maintien de milieux naturels	Diminution des pollutions des habitats aquatiques et côtiers de l'Yères
Sous-Objectif 5.2 En limitant les pressions agricoles	Diminution des polluants dans les eaux (Pesticides, Nitrates, Phosphore)		Diminution des polluants dans les eaux (Pesticides, Nitrates, Phosphore)		Diminution des polluants transitant jusqu'à la mer	Amélioration état écologique		Diminution des pollutions	Amélioration de la qualité de l'air (réduction des concentrations de pesticide en suspension)			Diminution du risque sanitaire		Diminution des pollutions des habitats aquatiques et côtiers de l'Yères
Sous-Objectif 5.3 En limitant les pressions phytosanitaires non agricoles	Diminution des polluants dans les eaux (Pesticides)		Diminution des polluants dans les eaux		Diminution des polluants transitant jusqu'à la mer	Amélioration état écologique		Diminution des pollutions				Diminution du risque sanitaire	Ré-introduction de biodiversité en ville	Diminution des pollutions des habitats aquatiques et côtiers de l'Yères
Sous-Objectif 5.4 En ciblant les pressions ponctuelles, industrielles, artisanales hors ICPE	Diminution des polluants dans les eaux	Diminution des prélèvements en lien avec l'amélioration des process	Diminution des polluants dans les eaux		Diminution des polluants transitant jusqu'à la mer	Amélioration état écologique		Diminution des pollutions				Diminution du risque sanitaire		Diminution des pollutions des habitats aquatiques et côtiers de l'Yères
En limitant le ruissellement urbain	Renvoi au sous-objectif 1.2													
En préservant les espaces tampons naturels et le patrimoine prairial	Renvoi au sous-objectif 1.1													

Il ressort de cette analyse que les actions proposées afin de diminuer les pollutions diffuses et ponctuelles dans l'eau ont majoritairement un effet positif ou nul sur les différents compartiments de l'environnement.



On constate en particulier un effet positif sur la qualité des eaux douces et, indirectement, côtières. Cet effet positif sur les eaux entraîne également des impacts positifs sur les milieux naturels et aquatiques en général ainsi que sur la santé humaine.



Cependant, l'augmentation de l'infiltration via des zones tampons pourrait entraîner une pollution du sol sur ces zones ou des eaux en cas de lessivage vers la nappe.

Tableau 7 : Evaluation des impacts environnementaux liés à la mise en œuvre de l'objectif 6

Préserver, restaurer, gérer les milieux naturels et la biodiversité associée	masses d'eau sout.		masses d'eau sup.		masse d'eau côtière	Conséquences environnementales								
	Etat Qualitatif	Etat Quantitatif	Etat Qualitatif	Etat Quantitatif		Milieux nat / aquat / biodiversité	Risques d'inondation	Sol	Air	Énergie	Climat	Santé humaine	Paysage / cadre de vie / patrimoine	Natura 2000
Sous-Objectif 6.1 En assurant un débit minimum sur les cours d'eau ou parties sensibles aux étiages		Diminution des pressions de prélèvement		Diminution des pressions de prélèvement		Limitation des pertes de biodiversité								Préservation des débits de l'Yères à l'étiage (habitats aquatiques)
Sous-Objectif 6.2 En préservant les habitats et leurs espèces	Possible amélioration de la qualité des eaux infiltrées		Amélioration de la qualité des cours d'eau			Amélioration des habitats et de la biodiversité	Préservation de zones tampons				Stockage de CO2 par les zones humides		Amélioration des paysages liés aux cours d'eau	Préservation des habitats forestiers, et aquatiques du site de l'Yères et de la zone marine du site du littoral cauchois
Sous-Objectif 6.3 En restaurant la continuité écologique						Connexion des milieux, Accessibilité aux espèces migratrices	Ecoulement des eaux facilité, Préservation des ZEC						Restauration de paysages naturels	Restauration des habitats côtiers et aquatiques du site de l'Yères
						Risque d'assèchement de certains milieux							Possibilité de perte de patrimoine historique / culturel	
Sous-Objectif 6.4 En sensibilisant les acteurs du territoire													Accessibilité aux milieux naturels	Sensibilisation sur les bonnes pratiques
En luttant contre l'érosion	Renvoi à l'objectif 1													
En limitant les pollutions diffuses	Renvoi à l'objectif 5 et au sous-objectif 1.1													

Il ressort de cette analyse que les actions proposées ont généralement un effet positif ou nul sur les différents compartiments de l'environnement.



Les impacts positifs concernent majoritairement les milieux naturels et aquatiques et touchent également la gestion quantitative des eaux (état quantitatif et risque d'inondation).



Des points de vigilance ressortent concernant les travaux réalisés dans le cadre de la restauration des continuités écologiques. Ceux-ci pourront en effet générer :

- Une détérioration voire une perte de patrimoine architectural liée aux ouvrages hydrauliques qui devront être traités. Cette altération du patrimoine devrait être minime et ne concerner qu'une petite partie des ouvrages puisque la plupart sont déjà dans un état fortement dégradé.
- Enfin, il sera important de prendre en compte les zones humides dans ces projets de restauration afin de limiter le risque d'assèchement des milieux associés au cours d'eau. Cet impact est à nuancer le PPRE en cours prenant en compte cet aspect dans les opérations de RCE.

Tableau 8 : Evaluation des impacts environnementaux liés à la mise en œuvre de l'objectif 7

Réduire les contaminations bactériologiques du littoral	masses d'eau sout.		masses d'eau sup.		masse d'eau côtière	Conséquences environnementales								
	Etat Qualitatif	Etat Quantitatif	Etat Qualitatif	Etat Quantitatif		Milieux nat / aquat / biodiversité	Risques d'inondation	Sol	Air	Énergie	Climat	Santé humaine	Paysage / cadre de vie / patrimoine	Natura 2000
Sous-Objectif 7.2 En limitant les rejets d'assainissement	Diminution globale des polluants		Diminution des rejets de polluants au cours d'eau		Diminution des polluants et des contaminations bactériologiques	Amélioration de l'état écologique, prévention des phénomènes d'eutrophisation						Amélioration de la qualité des eaux de baignade et des gisements conchylicoles		Préservation des habitats côtiers et aquatiques du site de l'Yères et de la zone marine du site du littoral cauchois
En limitant le ruissellement urbain	Renvoi au sous-objectif 1.2													

Il ressort de cette analyse que les actions proposées pour limiter les contaminations du littoral ont un effet généralement positif ou nul sur les différents compartiments de l'environnement.



Les effets positifs concerneront principalement la qualité des eaux, la santé humaine et l'état écologique des milieux naturels et aquatiques.

Tableau 9 : Evaluation des impacts environnementaux liés à la mise en œuvre de l'objectif 8

Connaissance transversale	masses d'eau sout.		masses d'eau sup.		masse d'eau côtière	Conséquences environnementales								
	Etat Qualitatif	Etat Quantitatif	Etat Qualitatif	Etat Quantitatif		Milieux nat / aquat / biodiversité	Risques d'inondation	Sol	Air	Énergie	Climat	Santé humaine	Paysage / cadre de vie / patrimoine	Natura 2000
Sous-Objectif 8.1 En améliorant les connaissances														

La mise en œuvre de l'objectif 8 n'entraînera pas d'impact environnemental.

V. ANNEXES

1 QUESTIONNAIRE SUR LE CHOIX DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

Synthèse réalisée en septembre 2016

ID	Objectifs	ID	Sous-Objectifs	Nouv. ID	Intitulé court de l'action	Maître d'ouvrage pressenti	Modalités de mise en œuvre			proposition assez ambitieuse ?		Synthèse "Commentaires" -
							Etape de mise en œuvre 1	Etape de mise en œuvre 2	Etape de mise en œuvre 3	OUI	NON	
1	Limiter l'érosion et les ruissellements continentaux	1.1	En préservant les espaces tampons naturels et le patrimoine prairial	1.1a	Maintenir les prairies et les bandes enherbées existantes	Agriculteurs	Maintien des prairies en amont d'enjeux urbains ou traversées par un talweg ou à minima d'une bande enherbée dimensionnée pour tamponner les volumes ruisselants de l'amont	Maintien de 100% des prairies traversées par un axe de ruissellement ou en amont d'enjeux urbains		6	1	Pour rejoindre l'aspect qualité de la ressource, ajouter en amont de bétouilles / l'étape 2 correspond t'elle pas à l'étape 1 de l'action 5,1, même si la rédaction différentes ? / Sachant que cet engagement sera déjà difficile à maintenir Rajouter Etape 3 : restaurer prairies / Les actions proposées dans le SAGE ne doivent pas remettre en cause la pérennité économique des exploitations concernées. En l'occurrence le maintien des prairies est indissociable d'une valorisation économique de ces surfaces. Le recours à une bande enherbée correctement dimensionnée peut être suffisant pour limiter l'érosion tout en préservant l'activité agricole. D'autres moyens sont également envisageables tels que les aménagements d'hydraulique douce, les BLC ... Il convient de traiter cette question au cas par cas plutôt que de fixer un objectif de 100 % de maintien de prairies. D'autre part, il est nécessaire de prévoir une concertation entre le porteur de projet et les exploitants et si besoin de prévoir des modalités de compensations afin de préserver l'équilibre économique des exploitations concernées.
				1.1b	Définir et mettre en œuvre le programme de restauration des zones naturelles d'expansion de crues	EPTB	Cartographier les zones naturelles d'expansion de crues	Réimplanter X% (à définir au stade de la rédaction) de surface en prairie dans des zones sensibles aux ruissellements, à l'érosion ou tamponnant en zone vulnérable	Remobiliser des zones d'expansion de crues et annexes hydrauliques par l'arasement de merlons de curage	5	2	étape 2 difficile / L'étape 3 correspond à l'orientation 32 du SDAGE / Les actions proposées dans le SAGE ne doivent pas remettre en cause la pérennité économique des exploitations concernées. En l'occurrence le maintien des prairies est indissociable d'une valorisation économique de ces surfaces. Le recours à une bande enherbée correctement dimensionnée peut être suffisant pour limiter l'érosion tout en préservant l'activité agricole. D'autres moyens sont également envisageables tels que les aménagements d'hydraulique douce, les BLC ... Il convient de traiter cette question au cas par cas plutôt que de fixer un objectif de 100 % de maintien de prairies. D'autre part, il est nécessaire de prévoir une concertation entre le porteur de projet et les exploitants et si besoin de prévoir des modalités de compensations afin de préserver l'équilibre économique des exploitations concernées.
				1.1c	Cartographier les éléments du paysage à	EPTB	Cartographier l'ensemble des éléments fixes (mares, talus, fossés, haies)	Faire vivre la cartographie en la réactualisant en préparation de la révision du SAGE	Faire vivre la cartographie en la réactualisant au bout de 3 ans	7	0	0

							Modalités de mise en œuvre			proposition assez ambitieuse ?		Synthèse "Commentaires" -
ID	Objectifs	ID	Sous-Objectifs	Nouv. ID	Intitulé court de l'action	Maitre d'ouvrage pressenti	Etape de mise en œuvre 1	Etape de mise en œuvre 2	Etape de mise en œuvre 3	OUI	NON	Commentaires / Propositions Recueil des idées prépondérantes
					fonction hydraulique							
		1.2	En limitant les ruissellements urbains	1.2a	Prioriser les axes de ruissellement et les zones d'érosion	ETPB	Cartographier l'ensemble des talwegs et axes de ruissellements	Hierarchiser les axes de ruissellement / zones d'érosion selon l'importance de leur contribution aux ruissellements (impact global sur la qualité, le milieu et la protection des biens et des personnes : études croisées en cours)	Faire vivre la cartographie en l'actualisant en préparation de la révision du SAGE	6	0	Vous êtes déjà à l'étape 2 ; la carto est faite. Il faut maintenant la faire vivre.
				1.2b	Réaliser des schémas de gestion des eaux pluviales	Collectivités territoriales ou leurs groupements	Réaliser des schémas de gestion des eaux pluviales sur les communes vulnérables au ruissellement et dépourvues d'étude	Imposer la réalisation et la mise en œuvre des schémas de gestion des eaux pluviales sur l'ensemble des communes non dotées d'ici 6 ans.	Proposer des schémas de gestion des eaux pluviales à l'échelle intercommunale sur les territoires dépourvus d'ici 6 ans	5	0	Avec les nouvelles compétences, les eaux pluviales sont assimilées à la compétence assainissement ; donc EPCI
				1.2c	Accompagner les collectivités à améliorer la gestion des eaux pluviales	ETPB	Rappeler le rôle de la CLE dans les avis sur la réalisation de projets d'aménagement ou de procédures d'urbanisme	Rédiger un document technique d'accompagnement des bonnes pratiques	Conseiller les collectivités en matière de conception des projets et Encourager et accompagner la désimperméabilisation des secteurs vulnérables	5	0	Bien repréciser les étapes comme sur un PLUi, et non, lors de l'instruction des CU, PC, PA... et être en appui des maitres d'ouvrage. Bien intégrer aussi le SCOT qui est en INTER vallée avec l'Yères et la Bresle, mais bon, un jour, vous allez être ensemble ...
				1.2d	Agir sur le ruissellement et l'érosion des sols dès leur origine	EPTB, Collectivités territoriales ou leurs groupements	Limitier le ruissellement et l'érosion des sols à l'amont des sous-bassins versants hydrographiques	Gérer les EP à l'aval des communes contributrices par des dispositifs de tamponnement		6	0	étape 2 difficile à mettre en œuvre car couteuse/ « en privilégiant l'hydraulique douce » / Proposer déjà l'étape 2, car la première est inscrite sur le SDAGE
				1.2e	Accompagner les privés à améliorer la	ETPB	Conseiller les particuliers en matière de	Elaborer un guide d'accompagnement des particuliers		5	1	Voir si la compétence pluvial urbain rejoint la compétence assainissement, ajouter en maître d'ouvrage les EPCI-FP / Dans le conseil, on peut utiliser un guide, faute de pouvoir

							Modalités de mise en œuvre			proposition assez ambitieuse ?		Synthèse "Commentaires" -
ID	Objectifs	ID	Sous-Objectifs	Nouv. ID	Intitulé court de l'action	Maitre d'ouvrage pressenti	Etape de mise en œuvre 1	Etape de mise en œuvre 2	Etape de mise en œuvre 3	OUI	NON	Commentaires / Propositions Recueil des idées prépondérantes
					gestion des eaux pluviales		conception des projets	à la réglementation et aux techniques de gestion à la parcelle des eaux pluviales				assister tous les particuliers. On pourrait mettre ; conseiller les particuliers en matière de conception de projets à l'aide de guide et visite technique. Phase 2 ; proposer des sites de références sur ces techniques auprès de différents habitants de la Vallée
				1.2f	Prévenir les ruissellements dès la conception dans les projets par la réglementation/gestion des écoulements et par l'intégration de solutions techniques	Collectivités territoriales ou leurs groupements, privés	Réglementer l'imperméabilisation des sols et les mesures compensatoires associées	Instaurer la mise en place de techniques alternatives de type hydraulique douce dans les projets de construction pour gérer les ruissellements à la parcelle	perte du Scénario 3 initialement proposé? (Sur la compensation des imperméabilisations par bitume...)	5	0	Attention le scénario 3 risquait de générer du droit, ce que le Sage ne peut pas faire / Il faudra alimenter avec des références réglementaires pour le volet 1 : que le 640 du code civil, vers des ZSCE érosion, ??
		1.3	En réintroduisant des éléments structurants (ZH, mares, haies) pour renforcer le maillage du territoire	1.3a	Poursuivre le programme d'aménagements d'hydraulique douce	ETPB, Agriculteurs	Poursuivre la dynamique engagée par les programmes pluriannuels (ETPB et maîtrise d'ouvrage agricole)	Prospecter l'ensemble des maîtrises d'ouvrage agricoles potentiellement concernés par le risque ruissellement/érosion pour fédérer autour de projets d'hydraulique douce	Impulser une dynamique nouvelle avec +5% des objectifs actuels	5	2	Si on ne passe pas à l'étape 3 avec une progressivité, il n'y a pas d'objectif concret. Associer la CA76 en MOA / La disposition de niveau 2 n'est pas adaptée ; il faut passer l'objectif 3 en 2.
				1.3b	Communiquer sur le maintien des aménagements d'hydraulique douce et former à son entretien	EPTB	Sensibiliser à la préservation des éléments d'HD, son rôle et son entretien - Collectivités et Profession agricole	Former à l'entretien des aménagements - Collectivités et Profession agricole	Sensibiliser aux rôles et fonctionnalités de l'Hydraulique douce - tout public	6	1	Passer l'objectif 2 en 1 et 3 en 2, car cela reste des choses faites chez vous.
				1.3c	Prévoir des bandes enherbées dans les zones sensibles et accroître la bande	EPTB, Agriculteurs	Mettre en œuvre une bande de 5 m en bordure de cours d'eau non BCAE (Bonnes Conditions Agro Environnementales)	Etendre à une bande de 25 m de large de part et d'autre du cours d'eau (périmètre N2000) selon DOCOB	Inciter à l'implantation de bandes tampon dans des îlots cultureux d'un seul tenant ou de pente importante	6	2	Attention à rester dans l'incitation pour ne pas tomber dans le piège du PAR Directive Nitrates ? / L'étape 2 me semble trop ambitieuse et peut être pas réaliste / réalisable sur le terrain / Une bande enherbée de 25 m de largeur représente une surface importante perdue pour la production agricole. Les actions proposées dans le SAGE ne doivent pas remettre en cause la pérennité économique des exploitations concernées.

							Modalités de mise en œuvre			proposition assez ambitieuse ?		Synthèse "Commentaires" -
ID	Objectifs	ID	Sous-Objectifs	Nouv. ID	Intitulé court de l'action	Maitre d'ouvrage pressenti	Etape de mise en œuvre 1	Etape de mise en œuvre 2	Etape de mise en œuvre 3	OUI	NON	Commentaires / Propositions Recueil des idées prépondérantes
					enherbée ou ripisylve alluviale en bordure de cours d'eau							Nous proposons de conserver la largeur enherbée de 5 m et de travailler avec les exploitants sur une adaptation des pratiques agricoles à l'échelle de la parcelle.
		1.4	En adaptant l'assolement et les pratiques culturales	1.4a	Conseiller sur l'organisation du parcellaire et les pratiques culturales	Chambre d'agriculture et autres structures de conseil agricole, GRAB	Conseiller sur la réorganisation du parcellaire agricole et les pratiques culturales	Impulser le changement sur l'amont du BV et sur les SBV contributeurs au ruissellement	Impulser le changement sur l'ensemble du BV	4	2	étapes 1 +2 minimum que dit faire la CA76/ Niveau 2 minimum. Attention sur l'assolement, on touche au domaine agronomique ne pas parasiter les aspects qualitatifs par intrants/ L'atteinte de l'étape 2 sera déjà une bonne chose/
				1.4b	Promouvoir le développement des productions antiérosives (agroforesterie/ TCR) avec valorisation matière	EPTB, Chambre d'agriculture et autres structures de conseil agricole	Promouvoir le développement sur les zones prioritaires des PPR de captage	Promouvoir le développement sur les zones d'érosion prioritaires des AAC	Promouvoir le développement sur toutes les zones d'érosion prioritaires du SAGE	4	0	Etapes 1+2 / Ouvrir l'accompagnement aux opportunités qui se présentent sur le BV/ Niveau 2 minimum. Attention sur l'assolement, on touche au domaine agronomique ne pas parasiter les aspects qualitatifs / intrants / Pas que AAC ; à ouvrir, car cela reste une alternative sur tout le BV.
				1.4c	Limiter le développement de grandes parcelles agricoles	Chambre d'agriculture et autres structures de conseil agricole, Agriculteurs	Inciter à limiter les grandes parcelles en y diversifiant l'assolement au sein d'une même exploitation (optimum 8ha)			4	2	Limiter les grandes parcelles en y diversifiant l'assolement au sein d'une même exploitation- la concertation est peu réalisable / Très difficile à mettre en place bien qu'efficace, peut-être plutôt réduire la taille des grandes parcelles (optimum 8ha)
		1.5	En intégrant dans les politiques d'aménagement du territoire	1.5a	Protéger les zones tampons à enjeux et autres éléments à fonction hydraulique dans les documents d'urbanisme	Collectivités territoriales ou leurs groupements	Cartographier et prioriser les zones tampons à enjeux et autres éléments à fonction hydraulique pour le repositionnement des activités proches du cours d'eau	Intégrer la cartographie dans les documents d'urbanisme pour préserver l'existant	Instaurer une procédure de demande préalable à la modification de ces éléments pour envisager une substitution/ une compensation	7	1	Action importante- une compensation ne donnera jamais l'équivalence du lieu / Niveau 2, une cartographie adossée au SAGE pourra être prise en compte dans le(s) SCOT(s) et PLU(i) / Etape 1 : je ne comprends pas ce que signifie « pour le rapprochement des activités proches du cours d'eau » / Les zones tampons et les ZEC sont généralement en herbe et donc liées à des activités d'élevage. Il faut veiller à ne pas bloquer l'évolution des exploitations et des corps de ferme (développement des activités, mises aux normes, modernisation...) pour pérenniser ces surfaces en herbe.
				1.5b	Engager les réflexions à l'échelle des PLUi pour préserver les zones d'expansion	EPTB, Collectivités territoriales ou leurs groupements	Protéger les zones d'expansion des crues de la vallée à l'échelle intercommunale			6	1	Primordiale dans les PLUi (une occasion à ne pas manquer) / « émergeant d'une réflexion ? » Une ZEC est caractérisée par des critères physiques ... / Gérer intégrée des risques à l'échelle des BV / Les zones tampons et les ZEC sont généralement en herbe et donc liées à des activités d'élevage. Il faut veiller à ne pas bloquer l'évolution des exploitations et des corps de ferme

							Modalités de mise en œuvre			proposition assez ambitieuse ?		Synthèse "Commentaires" -
ID	Objectifs	ID	Sous-Objectifs	Nouv. ID	Intitulé court de l'action	Maitre d'ouvrage pressenti	Etape de mise en œuvre 1	Etape de mise en œuvre 2	Etape de mise en œuvre 3	OUI	NON	Commentaires / Propositions Recueil des idées prépondérantes
					des crues sur toute la vallée, avec le concours du syndicat et des communes							(développement des activités, mises aux normes, modernisation...) pour pérenniser ces surfaces en herbe.
				1.5c	Intégrer les axes de ruissellement et les zones d'érosion prioritaires dans les documents d'urbanisme	Collectivités territoriales ou leurs groupements	Intégrer les axes de ruissellement prioritaires dans les documents d'urbanisme	Intégrer tous les axes de ruissellement et les zones d'érosion prioritaires dans les documents d'urbanisme		8	0	Indiquer les axes de ruissellements oui, les zones d'érosion? Surcharge des documents.
2	Développer une approche d'interface "terre-mer"	2.1	En assurant la pérennité des ouvrages existants	2.1a	S'assurer du libre écoulement du cours d'eau vers la mer en cas de crue	Gestionnaires d'ouvrages EPTB, département, riverains	Imposer le respect des écoulements au droit des nouveaux aménagements, pour accéder à la décrue au plus vite			6	1	La formulation en assurant la pérennité des ouvrages existants est gênante ! Ce sont les EPCI qui choisiront (ou pas) de pérenniser des ouvrages (systèmes) de protection. La formulation ne prend pas en compte la gestion du cycle des marées en période de crues du fleuve
		2.1	En assurant la pérennité des ouvrages existants	2.1b	Assurer un suivi des ouvrages de défense sur le littoral	Propriétaires et gestionnaires d'ouvrages (Services de l'Etat, Collectivités ou leurs groupements)	Disposer d'un audit des ouvrages de défense du littoral	Assurer un suivi régulier de l'ensemble des ouvrages littoraux de protection des biens et des personnes		5	0	Attention le plan d'entretien est réglementaire si ouvrage classé. Dans ce cas la dispo ne peut concerner que des ouvrages non classés /J'ai cru comprendre que l'audit et le suivi des ouvrages était d'ordre réglementaire. La plus-value du SAGE n'est-elle pas plutôt sur la création d'un tableau de bord ? /
		2.1	En assurant la pérennité des ouvrages existants	2.1c	Gérer les systèmes hydrauliques de protection contre les inondations	EPTB, Département	Assurer la bonne gestion des ouvrages de protection	Mettre en place un plan de gestion et d'entretien pluriannuel		6	0	Attention le plan d'entretien est réglementaire si ouvrage classé. Dans ce cas la dispo ne peut concerner que des ouvrages non classés
		2.1	En assurant la pérennité des ouvrages existants	2.1d	Sensibiliser à la gestion des systèmes hydrauliques de protection	EPTB	Sensibiliser et communiquer auprès des populations sur la nécessité de ces ouvrages et les			6	1	Cette disposition semble viser à expliquer qu'il n'y a pas d'autre choix que la conservation de certains ouvrages => proposition de reformulation.

							Modalités de mise en œuvre			proposition assez ambitieuse ?		Synthèse "Commentaires" -
ID	Objectifs	ID	Sous-Objectifs	Nouv. ID	Intitulé court de l'action	Maitre d'ouvrage pressenti	Etape de mise en œuvre 1	Etape de mise en œuvre 2	Etape de mise en œuvre 3	OUI	NON	Commentaires / Propositions Recueil des idées prépondérantes
							modalités d'entretien					
		2.2	En aménagement le débouché en mer	2.2a	Etre partenaire du Département (maîtrise d'ouvrage) afin de concilier les obligations réglementaires, les usages et les activités économiques	EPTB	Poursuivre et développer le partenariat entrepris avec le maître d'ouvrage pour assurer la pérennité des usages et des activités économiques en satisfaisant aux obligations réglementaires			6	0	Proposition de reformulation : « ... pour assurer la pérennité des usages et des activités économiques en satisfaisant aux obligations réglementaires / Jusqu'au transfert ; à terme les CDC vont disposer de la compétence avec la GEMAPI
		2.2	En aménagement le débouché en mer	2.2b	Sensibiliser sur le fonctionnement de l'Yères, les enjeux littoraux, le fonctionnement de l'estuaire	EPTB	Proposer des ateliers de sensibilisation	Développer une animation spécifique pour une meilleure acceptation des projets		6	1	A revoir avec R Roussel
		2.2	En aménagement le débouché en mer	2.2c	Gestion coordonnée des interfaces fluvio-maritimes pour favoriser les échanges terre-mer	Département, futur EPTB littoral ?	Ancrer l'aménagement du débouché en mer dans sa globalité en intégrant les composantes hydraulique, biologique, écologique et usages	Contribuer à la modélisation des scénarios d'aménagement du débouché en mer (modélisation réalisée par le CG)	Suivre les impacts de l'aménagement du débouché en suivant notamment le biseau salé afin de préserver la ressource en eau	6	1	2 et 3 / A revoir avec R Roussel
		2.3	En suivant le recul du trait de côte	2.3a	Recenser les zones les plus sensibles au recul du trait de côte ainsi que les enjeux et usages menacés	EPTB, ROLNP, CEREMA	Identifier les zones du territoire les plus sensibles	Communiquer les données à l'EPTB pour centralisation	Recenser les enjeux sur ces zones	8	0	Idem. Attention à préciser de quel EPTB on parle (l'EPTB actuel ou un futur EPTB littoral?)
		2.3	En suivant le recul du trait de côte	2.3b	Estimer le coût des travaux de sécurisation	Collectivités territoriales ou leurs groupements	Réaliser un audit de repositionnement des réseaux sur	Anticiper selon le degré de vulnérabilité, la relocalisation des	Anticiper les risques en optant pour des matériaux	4	2	oui pour le niveau 1+2 mais le niveau 3 trop contraignant et coûteux / La 3 me semble être une mission de maître d'œuvre qui fait des choix techniques. Pas sûr que ce soit une dispo de SAGE → 2/ Les étapes 2 et 3 me semblent

							Modalités de mise en œuvre			proposition assez ambitieuse ?		Synthèse "Commentaires" -
ID	Objectifs	ID	Sous-Objectifs	Nouv. ID	Intitulé court de l'action	Maitre d'ouvrage pressenti	Etape de mise en œuvre 1	Etape de mise en œuvre 2	Etape de mise en œuvre 3	OUI	NON	Commentaires / Propositions Recueil des idées prépondérantes
					des réseaux des secteurs sensibles	, Organismes compétents en Assainissement, Pluvial, PPT, ERDF, EPTB	les secteurs susceptibles d'être éboulés	infrastructures de réseau pour assurer la desserte des habitations	compatibles aux inondations, submersion ou infiltration lors de construction ou réhabilitation			trop ambitieuses. On peut envisager de prévoir la mise en œuvre de prescriptions issues de l'audit dans le cadre de la réalisation de travaux voire anticiper le délai de réalisation de travaux dans les zones les plus vulnérables / Typiquement dans les actions d'un PAPI
		2.3	En suivant le recul du trait de côte	2.3c	Intégrer le recul du trait de côte dans les documents d'urbanisme	Collectivités territoriales ou leurs groupements	Anticiper le recul du trait de côte dans l'aménagement futur du territoire en sécurisant les nouvelles constructions hors du périmètre à risque	Anticiper le recul pour les populations exposées en prévoyant des "réserves foncières" de repli		7	0	0
		2.4	En gérant de manière cohérente et globale le littoral	2.4a	Développer une approche globale de la gestion de la dynamique du littoral entre Dieppe et le Tréport	EPTB, futur EPTB littoral?	Développer une approche globale de la dynamique littorale (cordon de galets, submersion marine, érosion falaise)	Impulser une concertation sur cet enjeu de Dieppe au Tréport	Porter un PAPI littoral après création de l'EPTB littoral	5	1	Dieppe-Le Tréport semble restrictif / La lutte contre le recul des falaises est titanesque/ Attention au périmètre du PAPI BSA. Dans ce cas la concertation doit être avec la structure porteuse du Papi BSA, donc de Dieppe à l'Authie/
		2.4	En gérant de manière cohérente et globale le littoral	2.4b	Développer une solidarité, cohérence et coordination entre terre et mer	EPTB	Créer le lien entre les acteurs coté terre et coté mer pour assurer une cohérence dans les réflexions portées par ces deux compartiments	Communiquer sur les interactions continentales et marines (ruissellement, pollution, déchets)		8	0	Phase 3 éventuelle pouvant porter sur le portage de projets communs entre ces différents acteurs ?
		2.4	En gérant de manière cohérente et globale le littoral	2.4c	Limiter les apports fluviaux	EPTB, Collectivités territoriales et leurs groupements	Suivre les apports/ rejets de l'Yères	Identifier les sources pour agir en amont	Favoriser la communication inter-territoire	6	1	Je ne vois pas l'intérêt de cet item /Phase 2 - Identifier les sources pour agir en amont et Phase 3- Favoriser la communication inter-territoire
		2.4	En gérant de manière cohérente et globale le littoral	2.4d	Limiter les rejets directs à la mer	EPTB, Collectivités territoriales et leurs groupements, structures compétentes en	Restreindre les nouveaux rejets en falaise vers le littoral, aux seuls cas de gestion d'intérêt général avéré des eaux pluviales par les	Identifier les rejets existants et les restreindre en cas d'absence d'alternative technique et/ou de coûts		6	3	Ajouter l'étape 2 / Proposition d'ajouter « en cas d'absence d'alternative technique et/ou de coûts disproportionnés » / Phase 1 – Identifier l'ensemble des rejets directs puis phase 2- restreindre et phase 3 interdire /faire disparaître les rejets existants serait plus ambitieux que restreindre

							Modalités de mise en œuvre			proposition assez ambitieuse ?		Synthèse "Commentaires" -
ID	Objectifs	ID	Sous-Objectifs	Nouv. ID	Intitulé court de l'action	Maitre d'ouvrage pressenti	Etape de mise en œuvre 1	Etape de mise en œuvre 2	Etape de mise en œuvre 3	OUI	NON	Commentaires / Propositions Recueil des idées prépondérantes
						Assainissement et Pluvial	collectivités après évaluation de l'incidence	disproportionnés				
		2.4	En gérant de manière cohérente et globale le littoral	2.4e	Evaluer les impacts maritimes sur le territoire du SAGE des bassins versants voisins jusqu'à la Seine	futur EPTB littoral ?	Développer un suivi des apports des fleuves côtiers voisins			8	0	Et la Seine? / Avec une mutualisation dans le cadre du futur EPTB littoral
		2.4	En gérant de manière cohérente et globale le littoral	2.4f	Suivre les pollutions physico-chimiques et toxiques en mer et leurs impacts sur l'écosystème	ARS, IFREMER, EDF	Identifier les polluants industriels en mer environnants susceptibles d'impacter les usages littoraux	Développer un suivi des polluants identifiés et de leurs impacts sur l'écosystème		8	0	Prioritaire ou du moins important / Pourquoi « industriels » ? On peut par exemple citer des espèces invasives, phytoplancton toxique dans les eaux de ballasts / En lien avec les suivis de l'AESN dans le cadre du RCS et RCO.
		2.4	En gérant de manière cohérente et globale le littoral	2.4g	Développer une réflexion sur l'étude du transit de galets sur les façades littorales des fleuves côtiers de Dieppe à la vallée de l'Yères	EPTB, ROLNP, futur EPTB littoral?	S'appuyer sur la réflexion globale des dynamiques du littoral pour adapter l'aménagement du littoral			7	0	Afin de comprendre si ce transit est naturel
		2.4	En gérant de manière cohérente et globale le littoral	2.4h	Gérer les macrodéchets sur le littoral	Collectivités territoriales littorales ou leurs groupements ayant la compétence déchets, Services de l'Etat, associations environnementales	Inciter au ramassage des déchets sur les plages, mettre en place des campagnes de communication tout public (trouvailles...)	Amorcer des initiatives régulières : actions de ramassage portées par des associations locales, environnementales ou des ateliers	Travailler en partenariat avec les communautés de communes pour initier des programmes de sensibilisation à la réduction des déchets à la source	7	1	Phase 1 : + bonnes pratiques de ramassage (laisse de mer, manuel...) Phase 2 : initiatives régulières et concertées Les phases 1 & phase 2 peuvent être regroupées. ø Phase 2 : Suivi des macrodéchets sur des cours d'eau cibles (quantification/identification) ø Phase 3 : ce qui permettra de cibler les programmes de sensibilisation à la source en amont /

							Modalités de mise en œuvre			proposition assez ambitieuse ?		Synthèse "Commentaires" -
ID	Objectifs	ID	Sous-Objectifs	Nouv. ID	Intitulé court de l'action	Maitre d'ouvrage pressenti	Etape de mise en œuvre 1	Etape de mise en œuvre 2	Etape de mise en œuvre 3	OUI	NON	Commentaires / Propositions Recueil des idées prépondérantes
3	Protéger les biens et les personnes	3.1	En développant la culture du risque	3.1a	Constituer une base de connaissances des événements passés (base participative, repères de crues)	EPTB, Collectivités territoriales ou leurs groupements	En partenariat avec la population, constituer une base historique des événements passés (atelier d'un an pour restitution et partage des connaissances)	Implanter des repères de crues dans des endroits stratégiques	Développer une photothèque interactive	6	1	1 est important et urgent/ L'idée de la photothèque est pas mal / La base historique est déjà en cours. Avancer les repères de crues en objectif 1 et la photothèque en 2
				3.1b	Développer des outils pour diffuser les connaissances et de la prévention du risque d'inondation	EPTB, Collectivités territoriales ou leurs groupements	Développer des outils de connaissance et d'initiation à la prévention des risques auprès des différents publics et se retrouver autour de temps forts annuels	Développer outils de communication à destination des nouveaux arrivants et des populations saisonnières	Développer des guides d'adaptation en cas de création ou réhabilitation de logement	7	0	0
				3.1c	Faire vivre les protocoles d'alerte auprès de la population, résidente et saisonnière	EPTB, Collectivités territoriales ou leurs groupements	S'exercer à l'alerte avec la population résidente	S'exercer à l'alerte avec la population saisonnière		5	2	voire le 2 avec pédagogie/ Il faudrait peut-être aussi sensibiliser la population saisonnière
		3.2	En tenant compte du principe de résilience dans les politiques d'aménagement	3.2a	Reconstruire les biens impactés avec des matériaux adaptés	Tous acteurs		Reconstruire les biens impactés avec des matériaux hydrofuges et autres parades		3	2	Non pour le 2- On ne change pas un non par un oui mais!/Ajouter l'étape 2 / La formulation « limite de zones vulnérables » me gêne en effet cette limite risque d'évoluer avec le niveau d'occurrence de l'aléa, le changement climatique. => proposition inciter à adapter les constructions nouvelles à un risque en évolution par un renforcement des préconisations/ La reconstruction d'un bien impacté revient, a priori, à construire un nouveau bien, il n'y a peut-être pas nécessité de distinguer les 2 cas. / Plus prendre le vocable ; locaux résilients
				3.2b	Définir des préconisations de construction « résilientes »	EPTB, Collectivités territoriales ou leurs groupements	Intégrer les risques dans les documents d'urbanisme en incitant les collectivités à mettre des règles de construction « résilientes »	Introduire les préconisations techniques dès la construction de nouveaux biens, en limite de zones vulnérables	Reconstruire les biens impactés avec des matériaux hydrofuges et autres parades	6	0	impératif / « en incitant les collectivités à mettre des règles de construction « résilientes » dans les documents d'urbanisme. => fusionner 3,2a et 3,2b

							Modalités de mise en œuvre			proposition assez ambitieuse ?		Synthèse "Commentaires" -
ID	Objectifs	ID	Sous-Objectifs	Nouv. ID	Intitulé court de l'action	Maitre d'ouvrage pressenti	Etape de mise en œuvre 1	Etape de mise en œuvre 2	Etape de mise en œuvre 3	OUI	NON	Commentaires / Propositions Recueil des idées prépondérantes
				3.2c	Définir des conditions de mise en œuvre d'une occupation résiliente des zones d'aléas faible à moyen	Collectivités territoriales ou leurs groupements	Mettre en œuvre le PPRN à Criel-sur-Mer	Etudier le potentiel foncier et les solutions de replis des populations exposées aux risques (littoraux notamment)		7	0	0
				3.2d	Réaliser des diagnostics de vulnérabilité	Tous acteurs	Inciter à la réalisation de diagnostics de vulnérabilité pour les ERP et les entreprises et particuliers exposés	Imposer les diagnostics de vulnérabilité pour les ERP et les entreprises et particuliers exposés		8	0	Il n'est pas possible à mon sens d'imposer la réalisation de ce type de diagnostic /
		3.3	En développant un protocole d'alerte	3.3a	S'organiser pour alerter	Collectivités territoriales ou leurs groupements, EPTB, Services de l'Etat	Equiper les communes et sites à risque d'une instrumentation permettant un suivi de l'évolution des paramètres de base et équiper les communes de sirènes	Equiper les ouvrages hydrauliques stratégiques de dispositifs d'alerte avec télétransmission aux référents communaux	Utiliser le suivi préventif pour coordonner les interventions et la gestion de crise à l'échelle du bassin versant (in fine protocole d'anticipation du 3.3f amont-aval, nappe-rivière, littoral)	6	1	le 2 est la modalité N°1/ Aller jusqu'à l'étape 2
							Tester le système d'alerte "à blanc" pour le calibrer					
				3.3b	Réaliser un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) y compris pour les communes hors PPR	Collectivités territoriales ou leurs groupements	Réaliser ou si besoin réviser le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) pour les communes concernées par un PPR	Inciter à la réalisation d'un PCS y compris pour les communes vulnérables hors PPR prescrit (communes vulnérables à définir)	Rendre obligatoire le PCS pour toutes les communes	7	0	0
				3.3c	Inclure un volet risque naturels dans les plans communaux de sauvegarde	Collectivités territoriales ou leurs groupements	Inclure systématiquement un volet risques naturels dans les PCS	Réviser les PCS existants en ce sens		7	0	0

							Modalités de mise en œuvre			proposition assez ambitieuse ?		Synthèse "Commentaires" -
ID	Objectifs	ID	Sous-Objectifs	Nouv. ID	Intitulé court de l'action	Maitre d'ouvrage pressenti	Etape de mise en œuvre 1	Etape de mise en œuvre 2	Etape de mise en œuvre 3	OUI	NON	Commentaires / Propositions Recueil des idées prépondérantes
				3.3d	Proposer une assistance à la réalisation des DICRIM et PCS	EPTB	Proposer une assistance à la réalisation des DICRIM, PCS, PPRn			7	0	0
				3.3e	Tester régulièrement les PCS	Collectivités territoriales ou leurs groupements	Communiquer sur les PCS tous les 2 ans (fréquence minimale imposée de communication à la population)	Tester les PCS à minima tous les 2 ans par des exercices et les mettre à jour régulièrement		7	0	0
				3.3f	Anticiper la survenue du risque par l'étude des corrélations pluie, débit, niveau marin et hauteur de rivière, niveau de nappe	EPTB	Etude des corrélations pluie-débit, niveau marin et hauteur de rivière, relation niveau nappe /mer, de la couverture végétale agricole par examen visuel de terrain pour définir les conditions propices à la survenue du risque	Définir un protocole d'anticipation pour systématiser le suivi préventif		7	0	modalité 1 inclure un examen visuel de la couverture végétale agricole (selon les saisons) / difficile à mettre en œuvre / Passer l'étape 2 en premier.
		3.4	En Aménageant le débouché en mer							3	1	0
4	Assurer la pérennité de la ressource pour l'AEP(quantitativement et qualitativement)	4.1	En garantissant une eau de qualité	4.1a	Mettre en œuvre les arrêtés de DUP	Structures compétentes en eau potable	Suivre au travers d'un tableau de bord de l'indice de protection ARS des captages AEP du territoire	Atteindre un objectif de 100% de protection pour tous les captages AEP du territoire	Réviser les DUP si nécessaire	9	1	Considérant que Villy, Criel-sur-Mer et Touffreville soient arrêtés Mise en place d'un suivi au long cours du bon respect des arrêtés préfectoraux de DUP dans les périmètres de protection des captages (atteindre 100% de protection)/
		4.1	En garantissant une eau de qualité	4.1b	Protéger les aires d'alimentation de captages	EPTB, Structures compétentes en eau potable	Cartographier les AAC, caractériser la vulnérabilité intrinsèque, diagnostiquer les pressions	Mettre en place un programme d'actions, via la poursuite et le renforcement des outils de gestion (MAEC)	Suivre les programmes au travers d'un tableau de bord	10	1	S'appuyer sur les suivis de qualité de l'eau pour cibler les captages qui présentent des dépassements. Attention, les MAEC ne constituent pas un outil pérenne.

							Modalités de mise en œuvre			proposition assez ambitieuse ?		Synthèse "Commentaires" -
ID	Objectifs	ID	Sous-Objectifs	Nouv. ID	Intitulé court de l'action	Maitre d'ouvrage pressenti	Etape de mise en œuvre 1	Etape de mise en œuvre 2	Etape de mise en œuvre 3	OUI	NON	Commentaires / Propositions Recueil des idées prépondérantes
		4.1	En garantissant une eau de qualité	4.1c	Identifier les secteurs les plus sensibles qualitativement	EPTB	Mettre en place un suivi qualitatif renforcé de la ressource pour cibler les secteurs les plus fragiles (nitrates, pesticides...)	Prioriser ce suivi selon la vulnérabilité ou étendre sur les captages du BV	Communiquer les données qualité des eaux distribuées auprès des populations Proposer un "Observatoire de la ressource en eau brute et distribuée" sur le BV	10	1	Privilégier l'action 1 et 2 à mettre en place puis réaliser la 3 / inclure dans la recherche des éléments polluants tous les résidus médicamenteux plus les résidus en provenance suite à ruissellement des fumiers, lisiers et autres boues d'épandage / Sensibiliser et persuader les exploitants agricoles du respect des périmètres des captages pour pérenniser la ressource qualitative
		4.2	En fiabilisant les systèmes de production et de distribution d'eau et en améliorant leurs performances	4.2a	Améliorer les performances des systèmes d'alimentation en eau potable (forages, réservoirs, réseaux)	BRGM, Services de l'Etat, Structures compétentes en eau potable	Diagnostiquer les réseaux AEP (distribution et production)	Etablir un plan pluriannuel de travaux et d'entretien avec suivi pour pallier ces dysfonctionnements	Mettre en œuvre le programme pluriannuel	9	1	Superposition de compétences/ Peut-être ambitieux
		4.3	En sécurisant l'alimentation en eau potable	4.3a	Assurer un suivi du niveau de la nappe et du biseau salé	BRGM, Services de l'Etat	Instaurer un suivi piézométrique en 1 point sur la partie aval du lit majeur de l'Yères (niveau+biseau salé)	Instaurer un suivi piézométrique en 1 point sur la partie amont du lit majeur de l'Yères (niveau)	Instaurer un suivi piézométrique en 2 points sur la partie aval du lit majeur de l'Yères (niveau+biseau salé)	10	0	commencer par le 1
		4.3	En sécurisant l'alimentation en eau potable	4.3b	Sécuriser quantitativement la ressource en eau	EPTB	Recenser les prélèvements en nappe	Pérenniser les prélèvements à moindre incidence sur les secteurs sensibles		11	0	Cependant le recensement des prélèvements n'est pas simple et risque d'être non exhaustif
							Identifier les secteurs les plus sensibles quantitativement	Anticiper les prélèvements sur la ressource pour prévenir les déficits à l'étiage	Encourager une meilleure répartition des prélèvements sur l'ensemble du BV et en prévision des exportations (en fonction des capacités) : fixer une règle à			

							Modalités de mise en œuvre			proposition assez ambitieuse ?		Synthèse "Commentaires" -
ID	Objectifs	ID	Sous-Objectifs	Nouv. ID	Intitulé court de l'action	Maitre d'ouvrage pressenti	Etape de mise en œuvre 1	Etape de mise en œuvre 2	Etape de mise en œuvre 3	OUI	NON	Commentaires / Propositions Recueil des idées prépondérantes
							Communiquer auprès des propriétaires d'ouvrages sur l'obligation de déclarer les puits et forages privés en mairie (à l'occasion de ventes ou de diagnostics par exemple)		l'échéance du SAGE			
		4.3	En sécurisant l'alimentation en eau potable	4.3c	Sécuriser l'alimentation en eau potable	Structures compétentes en eau potable	Réaliser une étude de sécurisation dans les secteurs dépourvus	Sécuriser par la mise en place des interconnexions permettant de secourir un captage isolé ou des captages puisant la même ressource		10	0	L'interconnexion ne devrait t'elle pas conduire à une augmentation substantielle du prix de l'eau. La qualité pourra t'elle être assurée ?
		4.3	En sécurisant l'alimentation en eau potable	4.3d	Sécuriser les ouvrages contre les actes de malveillance	Structures compétentes en eau potable	Diagnostiquer les ouvrages contre les risques d'actes de malveillance	Mettre en œuvre les travaux de sécurisation		8	1	Est-ce régulier des actes de malveillances? Est-ce une action justifiée? / Assurer un suivi des travaux / La sécurité est actuellement la grande préoccupation et les télé-alarmes d'intrusion sont absolument nécessaires.
		4.4	En incitant aux économies d'eau	4.4a	Sensibiliser les acteurs du territoire aux économies d'eau notamment en période de sécheresse	EPTB	Relayer la diffusion des bulletins sécheresses selon le protocole établi par le DDTM/DISE et accompagner les mesures de restriction ou interdiction d'usage de l'eau	Communiquer autour des écogestes et des consommations d'eau (tableau de bord de la consommation par commune grâce à la télé-relève ?)	Mettre en place d'une politique d'incitation aux réductions d'eau	10	0	OUI / NON Depuis quelques années déjà les usagers ont diminué leur consommation d'eau, exemple sur le syndicat Consommation moyenne : 111 l/hab/j et consommation individuelle unitaire en 2014 : 82 m3/abo/an Consommation moyenne : 109 l/hab/j et consommation individuelle unitaire en 2015 : 79 m3/abo/an. Pour une facture type qui se fait toujours sur du 120 m3/an / Est-ce que tous les consommateurs sont bien conscients que les périodes de sécheresse seront de plus en plus fréquentes et que certaines cultures sont très consommatrices
		4.4	En incitant aux économies d'eau	4.4b	Accompagner la profession agricole au changement climatique	Chambre d'agriculture et autres structures de conseil agricole, Agriculteurs, EPTB	Mettre en place des techniques de stockage d'eau pluviale pour les bâtiments d'exploitation et/ou	Adapter les cultures et pratiques aux évolutions climatiques : privilégier les cultures peu		10	0	Sc2, attention à la qualité du stockage d'eau et à son usage (normes)/ Etape 1 : rajouter « sensibiliser les agriculteurs pour adapter..... » / L'accompagnement est plus que nécessaire et l'agriculture de ce 21ème siècle n'est pas adaptée au changement climatique. Le stockage d'eau pluviale ne sera pas suffisant

							Modalités de mise en œuvre			proposition assez ambitieuse ?		Synthèse "Commentaires" -
ID	Objectifs	ID	Sous-Objectifs	Nouv. ID	Intitulé court de l'action	Maitre d'ouvrage pressenti	Etape de mise en œuvre 1	Etape de mise en œuvre 2	Etape de mise en œuvre 3	OUI	NON	Commentaires / Propositions Recueil des idées prépondérantes
							d'optimisation des systèmes d'irrigation	gourmandes en eau				
		4.4	En incitant aux économies d'eau	4.4c	Accompagner les industriels à économiser l'eau	Chambre du commerce et de l'industrie, Industriels, EPTB	Réaliser des diagnostics	Mettre en place de bonnes pratiques économisant l'eau dans les process (recyclage des eaux, circuit fermé)		9	0	important/Encourager la récupération des eaux de pluies / Cela dépend des industries
		4.4	En incitant aux économies d'eau	4.4d	Accompagner les collectivités à économiser l'eau	EPTB	Sensibiliser aux économies d'eau	Diversifier l'origine de l'eau utilisée		9	0	0
		4.5	En suivant les indicateurs du service de l'eau	4.5a	Instaurer un contrôle de gestion dans les structures compétente en eau potable	Structures compétentes en eau potable	Rappeler l'obligation réglementaire de réalisation des RPQS par les structures compétentes en AEP et la transmission à l'ensemble des communes adhérentes	Mettre en place des indicateurs de suivi en interne spécifique à la gestion du service		8	0	0
		4.5	En suivant les indicateurs du service de l'eau	4.5b	Communiquer les RPQS	Structures compétentes en eau potable	Communiquer le RPQS à la structure porteuse	Communiquer sur la gestion des services autour des indicateurs définis à la structure porteuse		8	0	0
		4.6	En luttant contre l'érosion							2	1	0
		4.7	En améliorant la gestion des fertilisants et pesticides							2	1	0
		4.8	En préservant les espaces							2	1	0

							Modalités de mise en œuvre			proposition assez ambitieuse ?		Synthèse "Commentaires" -
ID	Objectifs	ID	Sous-Objectifs	Nouv. ID	Intitulé court de l'action	Maitre d'ouvrage pressenti	Etape de mise en œuvre 1	Etape de mise en œuvre 2	Etape de mise en œuvre 3	OUI	NON	Commentaires / Propositions Recueil des idées prépondérantes
			naturels tampon dans les AAC									
		4.9	En limitant l'usage des phytosanitaires dans les AAC							2	1	0
5	Diminuer les pollutions diffuses et ponctuelles dans l'eau	5.1	En limitant les transferts de polluant vers les masses d'eau	5.1a	Gérer les points d'engouffrement rapide (bêtoires, puits agricoles, marnières, puisards...)	EPTB, Collectivités territoriales ou leurs groupements, Propriétaires, Agriculteurs	Lancer une campagne d'identification et hiérarchisation des points d'engouffrement par intercommunalités	Communiquer les données à l'EPTB pour actualisation	Mettre en place une bande tampon enherbée de 10m sur le pourtour des points d'engouffrement situés dans les AAC	5	1	voire un Talus afin d'éviter l'engouffrement rapide de l'eau/ Étape 3 : Inciter les cellules d'animation BAC à inscrire dans les plans d'actions (qui peuvent être encadrés par un arrêté) la protection des points d'engouffrement / bande tampon de 25m serait plus ambitieux
5	Diminuer les pollutions diffuses et ponctuelles dans l'eau	5.1	En limitant les transferts de polluant vers les masses d'eau	5.1b	Maintenir ou restaurer les prairies dans les zones les plus sensibles	Collectivités territoriales ou leurs groupements, Chambre d'agriculture, Agriculteurs	Préserver les prairies existantes sur les zones sensibles réglementées (PPR de captages, ZH) et les autres zones sensibles (axes de ruissellements, falaises)	Restaurer les prairies sur les zones sensibles réglementées (PPR de captages, ZH) et les autres zones sensibles (axes de ruissellements, falaises)		7	1	En lien avec le développement de filières d'élevage (vente directe, systèmes herbagers) / Ou méthode alternatives permettant d'atteindre le même objectif (miscanthus) / Quelle identification de ces prairies existantes et de leur caractère sensible ou non ? / Les actions proposées dans le SAGE ne doivent pas remettre en cause la bonne valorisation économique des prairies et la pérennité économique des exploitations concernées. Il nous semble plus opportun de traiter cette question au cas par cas en concertation entre le porteur de projet et l'exploitant et si besoin de réfléchir aux compensations à mettre en place pour préserver l'équilibre économique des exploitations concernées.
5	Diminuer les pollutions diffuses et ponctuelles dans l'eau	5.1	En limitant les transferts de polluant vers les masses d'eau	5.1c	Inciter à la prise en compte de gestion alternative de pluvial dans les projets urbains pour réduire les rejets micropolluants dans le milieu	EPTB	Sensibiliser les acteurs aux émissions de polluants urbains	Faire des préconisations techniques dans le cadre de projets d'aménagements	Communiquer autour de projets réalisés (visites)	7	0	Le 2 entre dans les avis de la CLE sur les projets soumis à la loi sur l'eau pour la rubrique pluvial / Pour info, dans la SLGRI de Dieppe par exemple, a été mentionnée l'idée de sensibiliser davantage les services instructeurs avec des fiches simples et concrètes, des visites terrain, etc.
5	Diminuer les pollutions diffuses et	5.2	En limitant les	5.2a	Accompagner la gestion des pratiques	Chambre d'agriculture et autres	Informar les agriculteurs sur	Conseiller individuellement (bilan azoté de	Proposer des groupes de travail ou d'échange sur	8	1	L'objectif 3 est conditionné à la poursuite du programme 2017-2021 qui risque d'être restreint/ Dans la mesure où les enjeux dépassent le cadre local (donc peu de moyen et

							Modalités de mise en œuvre			proposition assez ambitieuse ?		Synthèse "Commentaires" -
ID	Objectifs	ID	Sous-Objectifs	Nouv. ID	Intitulé court de l'action	Maitre d'ouvrage pressenti	Etape de mise en œuvre 1	Etape de mise en œuvre 2	Etape de mise en œuvre 3	OUI	NON	Commentaires / Propositions Recueil des idées prépondérantes
	ponctuelles dans l'eau		pressions agricoles		de fertilisation	structures de conseil agricole, Agriculteurs, EPTB	les dispositifs d'aides existants	sortie d'hiver et bilan post récolte) en partenariat avec les professions agricoles	la lecture des bilans de fertilisation et les besoins des parcelles Fixer un objectif de conversion des exploitations en mesures système en partenariat avec la CA76			de marge de manœuvre)/ N'y a-t-il pas déjà des accompagnements ?
5	Diminuer les pollutions diffuses et ponctuelles dans l'eau	5.2	En limitant les pressions agricoles	5.2b	Promouvoir et Accompagner la conversion en systèmes à faibles niveaux d'intrants (surfaces enherbées ou agriculture biologie)	Structures de conseil agricole, GRAB, EPTB	Promouvoir des techniques et équipements alternatifs à l'agriculture conventionnelle lors d'ateliers	Accompagner les exploitants dans leur conversion : ateliers et réseau d'échange, y compris sur l'agriculture biologique		10	0	Dans la mesure où les enjeux dépassent le cadre local (donc peu de moyen et de marge de manœuvre) / L'agriculture biologique n'est-elle la garantie de meilleurs ressources pour l'exploitant ?
5	Diminuer les pollutions diffuses et ponctuelles dans l'eau	5.2	En limitant les pressions agricoles	5.2c	Poursuivre l'accompagnement aux dispositifs et programmes agro-environnementaux	EPTB, Chambre d'agriculture, Services de l'Etat	Renforcer et valoriser les pratiques extensives (pâturage extensif, seuils d'amendement et phytosanitaires)	Restaurer les espaces tampons naturels du lit majeur du cours d'eau (prairies, ZH)		9	0	Dans la mesure où les enjeux dépassent le cadre local (donc peu de moyen et de marge de manœuvre)
5	Diminuer les pollutions diffuses et ponctuelles dans l'eau	5.2	En limitant les pressions agricoles	5.2d	Développer des filières sans phytosanitaires	Chambre d'agriculture et autres structures de conseil agricole, Agriculteurs, EPTB	Développement des filières sans phytosanitaires (TCR, miscanthus, luzerne) ou prairies dans les PPR	Développement des filières sans phytosanitaires (TCR, miscanthus, luzerne) ou prairies dans les AAC	Développement des filières sans phytosanitaires (TCR, miscanthus, luzerne) ou prairies dans le BV du SAGE YERES	8	2	Le développement de filière doit avoir un périmètre large pour permettre son développement Etape 2 : PPE voués à disparaître (lors de révision de DUP ou nouvelle DUP) pour les captages non turbides. Passer l'étape 3 en étape 2. / Les actions proposées dans le SAGE ne doivent pas remettre en cause la bonne valorisation économique des prairies et la pérennité économique des exploitations concernées.
5	Diminuer les pollutions diffuses et ponctuelles dans l'eau	5.2	En limitant les pressions agricoles	5.2e	Améliorer les conditions de stockage, de manipulation et de traitement	Agriculteurs	Améliorer les conditions de stockage des produits et leurs conditions d'utilisation	Développer les plateformes de nettoyage collectives	Développer l'équipement individuel des exploitations pour les cas spécifiques	8	2	Les plateformes collectives sont complexes en raison des différences d'assolement / Les étapes 2 et 3 ne sont pas à mener de concert : soit on développe le collectif soit l'individuel (pour que le collectif ait un intérêt il ne faut pas que chaque exploitant soit équipé individuellement) / Le développement de productions sans phytosanitaires doit

							Modalités de mise en œuvre			proposition assez ambitieuse ?		Synthèse "Commentaires" -
ID	Objectifs	ID	Sous-Objectifs	Nouv. ID	Intitulé court de l'action	Maitre d'ouvrage pressenti	Etape de mise en œuvre 1	Etape de mise en œuvre 2	Etape de mise en œuvre 3	OUI	NON	Commentaires / Propositions Recueil des idées prépondérantes
					des produits phytosanitaires							s'accompagner de débouchés pérennes et économiquement viables / Les locaux de stockage des produits phytosanitaires font déjà l'obligation de mise au norme de sécurité
5	Diminuer les pollutions diffuses et ponctuelles dans l'eau	5.3	En limitant les pressions phytosanitaires non agricoles	5.3a	Promouvoir les techniques alternatives aux phytosanitaires	EPTB	Mettre en place des animations ponctuelles tout public	Mettre en place des ateliers pluri-thématiques "du captage au jardinage" dans les AAC	Proposer des ateliers "jardiner au naturel" dans le bassin versant	11	0	Sc3 si réseau associatif et bénévole en soutien / Et les jardineries, il y a des aspects à voir sur les aspects certi-phytos et compétence des « vendeurs »
5	Diminuer les pollutions diffuses et ponctuelles dans l'eau	5.3	En limitant les pressions phytosanitaires non agricoles	5.3b	Réduire voire supprimer l'usage des phytosanitaires par les acteurs non agricoles (particuliers, collectivités, industriels/artisans, ONF, gestionnaires d'infrastructures linéaires)	EPTB, Collectivités territoriales ou leurs groupements, Gestionnaires d'espaces publics et d'infrastructures, Particuliers	Réaliser et mettre en place des plans de désherbage alternatifs dans les collectivités	Adhérer à une démarche de réduction voir de suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires	Développer un réseau communal de "sentinelles" du Zérophyto (référents) et travailler à l'échelle intercommunale (mutualisation du matériel, des moyens humains, ...)	9	1	"Suppression" uniquement et non réduction puisque les phyto seront bientôt interdits/ retard de la plupart des communes sur la réduction/ Il faudra beaucoup de temps pour supprimer l'utilisation des désherbants qui a souvent été abusive. / Avec les limites de la réglementation/ La communication est primordiale/ Rappel la réglementation vis-à-vis du cours d'eau bien connue par le monde agricole mais beaucoup moins par les particuliers/ Etape 2= concept et non 1 action Etape 1 = action ne dépassant pas les obligations réglementaires/ Relayer l'action du GT Zérophyto du département SM sur le bassin/ Etape 1 et 2 sera prochainement obligatoire pour les collectivités : fusion des deux étapes en étape 1. Mettre étape 3 en étape 2 et rajouter Etape 3 : Mise en place de plan de désherbage alternatif dans les zones non obligatoires (cimetière, terrain de sport). plutôt accompagnement/
5	Diminuer les pollutions diffuses et ponctuelles dans l'eau	5.3	En limitant les pressions phytosanitaires non agricoles	5.3c	Reintroduire la biodiversité dans les centres-bourgs	Collectivités territoriales ou leurs groupements, Gestionnaires d'espaces publics et d'infrastructures, EPTB	Réaliser une gestion différenciée sur la biodiversité existante Intégrer la notion de suppression de l'usage des produits phytosanitaires en amont des projets, dès la conception	Mettre en place à travers des démarches partagées : trottoirs enherbés, fleuris ...	Mettre en place des actions de découverte/familiarisation avec la faune et la flore ordinaire	9	0	Utiliser les espèces indigènes à la région dans les aménagements/ si relais des intercommunalités et des communes / L'enrobé sur les trottoirs a fait place aux bordures enherbées dans certaines communes et quand on vous parle de mise en place d'accès handicapé par exemple, comment faire à ces obligations avec des bas-côtés en herbe / La communication est primordiale
5	Diminuer les pollutions diffuses et	5.4	En ciblant les pressions ponctuelle	5.4a	Limiter le ruissellement polluant issu des	Direction interdépartementale des	Vérifier et entretenir les équipements des bassins de	Réaliser des travaux pour pallier les	Contrôler les bassins de rétention d'eau de l'autoroute et	8	1	Peu d'équipements seraient présents/Voir si effort sur la gestion (salaison, phyto ne peut être travaillé en parallèle) / Suite aux études faites pour l'A 28, certains bassins de rétention ont été placés à des endroits qui ne servent à

							Modalités de mise en œuvre			proposition assez ambitieuse ?		Synthèse "Commentaires" -
ID	Objectifs	ID	Sous-Objectifs	Nouv. ID	Intitulé court de l'action	Maitre d'ouvrage pressenti	Etape de mise en œuvre 1	Etape de mise en œuvre 2	Etape de mise en œuvre 3	OUI	NON	Commentaires / Propositions Recueil des idées prépondérantes
	ponctuelles dans l'eau		s, industrielle s, artisanales		infrastructures routières	Routes Nord-Ouest	rétention des infrastructures routières Imposer la transmission des actions de suivi et des analyses	dysfonctionnements	analyser les rejets pendant des épisodes pluvieux et en hiver			rien et les communes ont dû palier à des problèmes de ruissellement / Les actions 1 et 2 ne sont pas déjà mises en œuvre !! / À revoir en partant des arrêtés loi/eau de l'A28 qui doivent embarquer des préconisations /
5	Diminuer les pollutions diffuses et ponctuelles dans l'eau	5.4	En limitant les pressions ponctuelle s, industrielle s, artisanales	5.4b	Réhabiliter les friches d'activité	Collectivités territoriales ou leurs groupements , Porteurs de projets, Propriétaires de friches	Recenser les friches industrielles et les hiérarchiser selon leur impact	Participer à la réflexion entre la commune et le MO sur le projet de réhabilitation de friches industrielles	Saisir les opportunités de réhabilitation permettant la restauration des corridors écologiques	7	1	Etape 2 « en faisant appliquer la décontamination du site en fin d'activité » : ce n'est pas possible, la réhabilitation du site dépend de l'usage futur du site qui est décidé par l'exploitant en accord avec la commune, le SAGE ne peut pas imposer une « décontamination » / Coût ? / 20 entreprises semble trop ambitieux
5	Diminuer les pollutions diffuses et ponctuelles dans l'eau	5.4	En limitant les pressions ponctuelle s, industrielle s, artisanales	5.4c	Diagnostiquer les rejets de l'artisanat et des métiers de bouche, et des industries	CCI, CMA, Industriels, Artisans	Diagnostiquer 10 entreprises par an : artisans, métiers de bouche, métiers de soins et des industries pour évaluer le type de rejets	Proposer le diagnostic renforcé en cas de dérives observées sur le milieu		9	2	20 par an est peut-être un peu ambitieux vu le faible nombre sur le bassin/ - étape 1 : le chiffre de 20 diag / an me semble important au vu du nb d'entreprises potentiellement concernées sur le territoire - étape 2 : la rédaction ne correspond pas à ce qui était dans le document. Je ne comprends pas la notion de « diagnostic renforcé » / Coût ? / 20 entreprises semble trop ambitieux
5	Diminuer les pollutions diffuses et ponctuelles dans l'eau	5.4	En limitant les pressions ponctuelle s, industrielle s, artisanales	5.4d	Améliorer les pratiques et les process en entreprise	CCI, CMA, Industriels, Artisans	Amélioration des pratiques des industries diagnostiquées			10	0	Proposer un suivi pour voir si les pratiques ont été améliorées / ?? 5,4c et 5,4d doivent être vues comme un ensemble avec un partenariat. Si l'entreprise ou l'artisan n'adhère pas à la démarche, c'est « casse-gueule »/ Rajouter une étape 1 : sensibilisation des artisans....à leur impact sur le milieu – document de communication accompagner, impulser et apporter la connaissance réglementaire /
5	Diminuer les pollutions diffuses et ponctuelles dans l'eau	5.4	En limitant les pressions ponctuelle s, industrielle s, artisanales	5.4e	Suivre la mise en conformité des rejets des piscicultures	Services de l'Etat	Communiquer en inter-service sur l'état de conformité des piscicultures	Communiquer en interservices Etat/CLE/EPTB sur les mises en conformité et suivi des piscicultures non conformes		10	0	/ idem précédemmentmoyen d'action quand les services de l'Etat font plus que tarder à gérer l'infraction liée aux rejets (pisciculture Criel)
5	Diminuer les pollutions diffuses et ponctuelles dans l'eau	5.4	En limitant les pressions ponctuelle s, industrielle s, artisanales	5.4f	Améliorer les conditions de stockage, de manipulation des matières	CCI, CMA, Industriels, Artisans	Diagnostiquer les conditions de stockage et de manipulation des matières dangereuses	Mettre en conformité les conditions de stockage et de manipulation des matières dangereuses		9	1	Les « grandes entreprises » sont déjà dans ces obligations / la réglementation le prévoit/ Hors ICPE, sinon c'est dans les arrêtés de prescription. Pour les ICPE, il peut y avoir une disposition incitant la DREAL (UD) à consulter la CLE sur les prescriptions ICPE pour ces rubriques là (CLP H400, 45xx) / Il me semble que l'on avait parlé également des produits dangereux agricoles

							Modalités de mise en œuvre			proposition assez ambitieuse ?		Synthèse "Commentaires" -
ID	Objectifs	ID	Sous-Objectifs	Nouv. ID	Intitulé court de l'action	Maitre d'ouvrage pressenti	Etape de mise en œuvre 1	Etape de mise en œuvre 2	Etape de mise en œuvre 3	OUI	NON	Commentaires / Propositions Recueil des idées prépondérantes
					dangereuses							
5	Diminuer les pollutions diffuses et ponctuelles dans l'eau	5.5	En limitant le ruissellement urbain							1	2	/ Avec quels moyens?
5	Diminuer les pollutions diffuses et ponctuelles dans l'eau	5.6	En préservant les espaces tampons naturels et le patrimoine prairial							2	1	/
6	Préserver, restaurer, gérer les milieux naturels et la biodiversité associée	6.1	En assurant un débit minimum sur les cours d'eau ou parties sensibles aux étiages	6.1a	Caractériser les débits	EPTB	Définir le débit biologique du cours d'eau	Imposer le respect de ce débit pour tous les ouvrages hydrauliques (dont piscicultures)		8	0	Respect de ce débit également dans les bras annexes ou secondaires / remarque sur la maîtrise d'ouvrage car l'EPTB peut-il imposer le respect du débit par exemple à la pisciculture (pouvoir de police ?)
6	Préserver, restaurer, gérer les milieux naturels et la biodiversité associée	6.1	En assurant un débit minimum sur les cours d'eau ou parties sensibles aux étiages	6.1b	Recenser les prélèvements du territoire	EPTB	Inventorier l'ensemble des prélèvements effectifs sur le BV et en connaître les volumes indicatifs	Sectoriser les pressions sur les sources et les secteurs sensibles	Adapter les prélèvements en optimisant les besoins notamment au niveau des sources Anticiper les prélèvements sur la ressource pour prévenir les déficits à l'étiage	8	1	L'étape 3 me semble trop ambitieuse/
6	Préserver, restaurer, gérer les milieux naturels et la biodiversité associée	6.1	En assurant un débit minimum sur les cours d'eau ou parties sensibles	6.1c	Restaurer la fonctionnalité hydraulique des zones humides participant au soutien d'étiage	EPTB, Collectivités territoriales ou leurs groupements, Propriétaires et gestionnaires	Identifier les ZH à fonctionnalité hydraulique	Restaurer la fonctionnalité des zones humides identifiées		8	2	1 déjà connu / Ne peut-on pas mettre une notion de nombre à restaurer ou de pourcentage? / De quelles zones humides parlons-nous ici relativement à l'étude de l'EPTB (ZH P1*, P2*, identifiées uniquement sur critère pédo ...?) Comment seront-elles identifiées ?

							Modalités de mise en œuvre			proposition assez ambitieuse ?		Synthèse "Commentaires" -
ID	Objectifs	ID	Sous-Objectifs	Nouv. ID	Intitulé court de l'action	Maitre d'ouvrage pressenti	Etape de mise en œuvre 1	Etape de mise en œuvre 2	Etape de mise en œuvre 3	OUI	NON	Commentaires / Propositions Recueil des idées prépondérantes
			aux étiages			de zones humides						
6	Préserver, restaurer, gérer les milieux naturels et la biodiversité associée	6.2	En préservant les habitats et leurs espèces	6.2a	Cartographier les zones humides et enrichir la cartographie dans le temps	EPTB	Cartographier les zones humides	Faire vivre la cartographie des ZH en la réactualisant au bout de 3 ans puis avant la révision du SAGE		8	1	Quel intérêt de cette action par rapport à l'étude existante ?
6	Préserver, restaurer, gérer les milieux naturels et la biodiversité associée	6.2	En préservant les habitats et leurs espèces	6.2b	Identifier les zones humides prioritaires	EPTB	Poursuivre l'identification des zones humides d'intérêt et les hiérarchiser	Connaitre l'état de dégradation des ZH et leurs fonctionnalités pour faciliter les projets de compensation	Proposer des projets de restauration en fonction de l'état et de la fonctionnalité des ZH (accompagner l'avis de la CLE)	8	0	SC2- scepticisme sur l'effet de compensation, 3 est valable / Quel intérêt de cette action par rapport à l'étude existante ? Veiller à maintenir la possibilité de valorisation agricole de ces ZH par le biais de conventions de gestion négociées pour l'intérêt de toutes les parties.
6	Préserver, restaurer, gérer les milieux naturels et la biodiversité associée	6.2	En préservant les habitats et leurs espèces	6.2c	Protéger les zones humides dans les documents d'urbanisme	Collectivités territoriales ou leurs groupements	Protéger les zones humides dans les documents d'urbanisme			8	0	c'est un minimum, les docs d'urba doivent prendre en compte le SAGE /
6	Préserver, restaurer, gérer les milieux naturels et la biodiversité associée	6.2	En préservant les habitats et leurs espèces	6.2d	Acquérir les zones humides dans les zones stratégiques	Conservatoire du Littoral, Conservatoire des Espaces Naturels Haute Normandie, EPTB	Acquérir 10% des zones humides prioritaires (identifiées en P1* et P2* lors de l'étude de priorisation réalisée)	Ouvrir l'acquisition aux opportunités (zones humides non prioritaires)		6	3	faut-il quantifier les acquisitions? / non au Sc2 / et communes ou intercommunalités si projet d'acquisition intègre la valorisation et la ZH fait l'objet d'un PDG- ajouter MO: Collectivités / Veiller à maintenir la possibilité de valorisation agricole de ces ZH par le biais de conventions de gestion négociées pour l'intérêt de toutes les parties.
6	Préserver, restaurer, gérer les milieux naturels et la biodiversité associée	6.2	En préservant les habitats et leurs espèces	6.2e	Gérer les zones humides	Collectivités territoriales ou leurs groupements, Propriétaires et gestionnaires de zones humides	Gérer 40% des zones humides prioritaires (identifiées en P1* et P2* lors de l'étude de priorisation réalisée)	Gérer toutes les zones humides prioritaires et 40% des opportunités supplémentaires (zones non prioritaires)		5	3	40% paraît trop ambitieux/ Gérer veut-il dire conseiller? / L'étape 2 me paraît très ambitieuse / Merci d'éclaircir la notion de gestion de ces ZH (maintien d'un milieu ouvert, restauration d'habitats et/ou d'espèces, pratiques agricoles extensives ...). Une parcelle agricole souscrite dans un dispositif agro-environnemental est-elle considérée comme une zone humide correctement « gérée » ? La gestion dans le temps de ces parcelles est étroitement liée à l'évolution des dispositifs agro-environnementaux.
6	Préserver, restaurer, gérer les milieux naturels et la	6.2	En préservant les habitats et	6.2f	Adopter le concept « éviter, réduire, compenser »	EPTB	Interdire toute destruction de ZH (P1* et ZEC, STEP, CAP) ou compenser la	Interdire toute destruction de ZH ou compenser la destruction de ZH par 1,5+0,5	Interdire toute destruction de ZH (P1* et ZEC, STEP, CAP)	6	3	Interdire- Compenser même à 200% je "suis" vaut mieux que "je serai" / Ajouter l'étape 2/ Risque de non-respect du SDAGE qui est 1,5+0,5 pour toutes les ZH et préférentiellement sur la même masse d'eau / Nous n'acceptons pas cette rédaction trop précise qui fixe des

							Modalités de mise en œuvre			proposition assez ambitieuse ?		Synthèse "Commentaires" -
ID	Objectifs	ID	Sous-Objectifs	Nouv. ID	Intitulé court de l'action	Maitre d'ouvrage pressenti	Etape de mise en œuvre 1	Etape de mise en œuvre 2	Etape de mise en œuvre 3	OUI	NON	Commentaires / Propositions Recueil des idées prépondérantes
	biodiversité associée		leurs espèces				destruction de ZH (P1* et ZEC, STEP, CAP) par 1,5+0.5 (200%) les mesures d'accompagnement doivent être proposées dans le périmètre du SAGE de la Vallée de l'Yères	(200%) (SDAGE) les mesures d'accompagnement doivent être proposées dans le périmètre du SAGE de la Vallée de l'Yères				taux de compensation dans le SAGE directement et systématiquement applicables sans possibilité d'ajuster un taux de compensation au cas par cas. En matière d'application de la doctrine « Eviter/Réduire/Compenser », nous considérons que les compensations pour destruction de zones humides doivent intervenir en dernier recours et s'envisager en termes de fonctionnalité plutôt qu'en termes de surfaces. Cette compensation sur un critère de fonctionnalité doit être privilégiée afin de préserver les surfaces dédiées à l'agriculture.
6	Préserver, restaurer, gérer les milieux naturels et la biodiversité associée	6.2	En préservant les habitats et leurs espèces	6.2g	Communiquer sur les zones humides	EPTB	Communiquer et sensibiliser aux rôles des zones humides à travers des ateliers sur les sites ouverts au public			8	0	0
6	Préserver, restaurer, gérer les milieux naturels et la biodiversité associée	6.2	En préservant les habitats et leurs espèces	6.2h	Mettre en œuvre un plan de gestion rivière et zones humides	EPTB, ASPRY	Réactualiser le plan de gestion sur l'Yères en prenant en compte le lit majeur	Mettre en œuvre le nouveau Plan de gestion		7	0	Communication majeure à l'échelle du bassin sur ce plan de gestion
6	Préserver, restaurer, gérer les milieux naturels et la biodiversité associée	6.2	En préservant les habitats et leurs espèces	6.2i	Lutter contre les espèces invasives	EPTB, ASPRY, Fédérations de chasse et pêche	Inventorier les sites présentant des espèces exotiques envahissantes et les cartographier sur SIG	Communiquer sur ces espèces auprès des collectivités et former les acteurs pour déployer un plan de gestion adapté à chaque l'espèce	Communiquer auprès des particuliers sur les espèces invasives afin d'en limiter l'introduction à la source	9	0	0
6	Préserver, restaurer, gérer les milieux naturels et la biodiversité associée	6.2	En préservant les habitats et leurs espèces	6.2j	Protéger les espaces naturels boisés dans les documents d'urbanisme (Trame verte)	Collectivités territoriales ou leurs groupements	Recenser les espaces naturels boisés non humides en concertation avec le SAGE	Protéger ces espaces dans les documents d'urbanisme en concertation avec le SAGE	S'appuyer sur les documents d'urbanisme et la réglementation (Code de Bonnes Pratiques sylvicoles, régime forestier) pour gérer les espaces boisés classés	7	0	0
6	Préserver, restaurer, gérer les milieux naturels et la	6.2	En préservant les habitats et	6.2k	Assurer le respect du cantonnement / réserves	Services de l'Etat, IFREMER, Pêcheurs, CRPM	Sensibiliser autour des bonnes pratiques de pêche			7	2	Instaurer davantage de contrôle de ces pratiques/ Faire le lien avec la pêche à pied de loisir - ID 6.4d/

							Modalités de mise en œuvre			proposition assez ambitieuse ?		Synthèse "Commentaires" -
ID	Objectifs	ID	Sous-Objectifs	Nouv. ID	Intitulé court de l'action	Maitre d'ouvrage pressenti	Etape de mise en œuvre 1	Etape de mise en œuvre 2	Etape de mise en œuvre 3	OUI	NON	Commentaires / Propositions Recueil des idées prépondérantes
	biodiversité associée		leurs espèces		de pêche en mer							
6	Préserver, restaurer, gérer les milieux naturels et la biodiversité associée	6.2	En préservant les habitats et leurs espèces	6.2l	Compléter le suivi des habitats et espèces patrimoniales	EPTB sous le partenariat Observatoire de la Biodiversité Haute Normandie (OBHN), structures animatrices des sites Natura 2000, Conservatoire du Littoral, Conservatoire des Espaces Naturels Haute Normandie	Compléter l'Etat initial des habitats et des espèces patrimoniales (N2000, indicateurs OBHN)	Systématiser le suivi	définir les indicateurs et communiquer sur leurs intérêts et leurs évolutions	8	1	Communiquer est essentiel pour justifier les actions entreprises ou à entreprendre/
6	Préserver, restaurer, gérer les milieux naturels et la biodiversité associée	6.2	En préservant les habitats et leurs espèces	6.2m	Renforcer les inventaires piscicoles des espèces marines, estuariennes et fluviales	EPTB en partenariat avec ONEMA, FDAAPPMA 76, Association de pêche « la Truite Yerroise »	Réaliser un état zéro avant aménagement du débouché en mer	Suivre dans le temps avec recensement de tout type de capture (via les fédérations de pêche)		9	0	MO ajouter Département et ASPRY
6	Préserver, restaurer, gérer les milieux naturels et la biodiversité associée	6.2	En préservant les habitats et leurs espèces	6.2n	Inventorier et diagnostiquer les habitats essentiels : frayères potentielles et fonctionnelles , nourricières, arbres têtards	EPTB en partenariat avec ONEMA, FDAAPPMA 76, Association de pêche « la Truite Yerroise »	Inventorier et diagnostiquer les habitats essentiels	Instaurer un suivi pour mesurer les incidences lors de projets		7	1	Etape 2 semble intéressante/ Sauf si MO imposée dans le cadre d'une mesure d'accompagnement
6	Préserver, restaurer, gérer les milieux naturels et la	6.3	En restaurant la continuité écologique	6.3a	Restaurer la continuité écologique des cours d'eau	ASPRY	Cartographier les obstacles à l'écoulement et les hiérarchiser pour identifier les	Restaurer la continuité longitudinale et latérale des cours d'eau en	Restaurer la continuité avec des mesures adaptées respectueuses	7	1	Mettre en lien avec la mesure sur le débit biologique/Je ne comprends pas la distinction entre les étapes 2 et 3/ ajouter le Département dans la restauration continuité écologique pour la buse

							Modalités de mise en œuvre			proposition assez ambitieuse ?		Synthèse "Commentaires" -
ID	Objectifs	ID	Sous-Objectifs	Nouv. ID	Intitulé court de l'action	Maitre d'ouvrage pressenti	Etape de mise en œuvre 1	Etape de mise en œuvre 2	Etape de mise en œuvre 3	OUI	NON	Commentaires / Propositions Recueil des idées prépondérantes
	biodiversité associée						obstacles les plus importants	respectant le taux d'étagement	du contexte local			
6	Préserver, restaurer, gérer les milieux naturels et la biodiversité associée	6.3	En restaurant la continuité écologique	6.3b	Restaurer le caractère semi-halin des prés-salés et des habitats associés (projet d'aménagement du débouché en mer)	Département	Restaurer le caractère semi-halin des prés-salés dans sa globalité	Accompagner les projets visant à cet aménagement afin de s'assurer de son adéquation avec les usages du BV	Effectuer un suivi des espèces pour en évaluer l'incidence de la restauration	8	0	0
6	Préserver, restaurer, gérer les milieux naturels et la biodiversité associée	6.4	En sensibilisant les acteurs du territoire	6.4a	Former les acteurs du territoire	EPTB	Proposer des ateliers "nature" pour sensibiliser tous les publics à la préservation et au rôle des milieux naturels	Accompagner à la création de relais environnementaux (labellisation des Associations environnementales CPN, CPI et collectivités)		8	0	Nécessaire pour la sensibilisation "relais essentiels"
6	Préserver, restaurer, gérer les milieux naturels et la biodiversité associée	6.4	En sensibilisant les acteurs du territoire	6.4b	Ouvrir les milieux naturels au public	Propriétaires d'espaces naturels	Proposer l'ouverture de sites au public comme mesure d'accompagnement des mesures compensatoires aux projets d'aménagements	Aménager des ZH et milieux naturels pour permettre l'accueil du public		8	0	Des sites ouverts au public oui- juste pour l'exemple mais pas en quantité/ Sc2 et 3 un peu similaires
6	Préserver, restaurer, gérer les milieux naturels et la biodiversité associée	6.4	En sensibilisant les acteurs du territoire	6.4c	Développer un circuit des sources à la mer afin de vulgariser les actions conduites et la gestion des milieux et des activités maritimes	Collectivités territoriales ou leurs groupements, office du tourisme	Développer une animation éco plage/ écotourisme	Proposer un guide découverte des milieux	Mettre en place des circuits nature et/ou littoral	7	1	En collaboration avec la découverte du petit patrimoine local/ ajouter l'étape 3 / Ajouter en MO: CDL et ESTRAN/

							Modalités de mise en œuvre			proposition assez ambitieuse ?		Synthèse "Commentaires" -
ID	Objectifs	ID	Sous-Objectifs	Nouv. ID	Intitulé court de l'action	Maitre d'ouvrage pressenti	Etape de mise en œuvre 1	Etape de mise en œuvre 2	Etape de mise en œuvre 3	OUI	NON	Commentaires / Propositions Recueil des idées prépondérantes
6	Préserver, restaurer, gérer les milieux naturels et la biodiversité associée	6.4	En sensibilisant les acteurs du territoire	6.4d	Sensibiliser et communiquer sur les bonnes pratiques et la réglementation de pêche à pied de loisir	EPTB, CRPM, ARS, IFREMER, Conservatoire du Littoral, Communautés de communes ayant la compétence tourisme	Informar sur la réglementation en vigueur	Sensibiliser aux bonnes pratiques via la mise en œuvre d'outils de mesure, de panneaux ...	Faire appliquer la réglementation	9	0	Ajouter DDTM/DML dans les MO /Faire le lien avec la pêche professionnelle - ID 6.2k + projet PAP CAUX sur la sensibilisation Pour information, actions 1 et 2 déjà réalisées en 2015 via une plaquette. A poursuivre/
6	Préserver, restaurer, gérer les milieux naturels et la biodiversité associée	6.5	En luttant contre l'érosion							1	1	0
6	Préserver, restaurer, gérer les milieux naturels et la biodiversité associée	6.6	En limitant les pollutions diffuses							1	1	0
7	Réduire les contaminations bactériologiques du littoral	7.1	En limitant le ruissellement urbain							1	1	0
7	Réduire les contaminations bactériologiques du littoral	7.2	En limitant les rejets d'assainissement	7.2a	Etablir les schémas d'assainissement pour toutes les structures	Structures compétentes en assainissement	Etablir les schémas d'assainissement pour les communes qui en sont dépourvues	Mettre en application les schémas d'assainissement	Réviser ceux le nécessitant	7	1	Aller jusqu'à l'étape 3
7	Réduire les contaminations bactériologiques du littoral	7.2	En limitant les rejets d'assainissement	7.2b	Diagnostiquer et réhabiliter les réseaux d'AC	Structures compétentes en assainissement	Instaurer une programmation pluriannuelle des diagnostics et travaux des réseaux d'assainissement collectif (domaine public)	Réhabiliter les réseaux d'assainissement collectif		8	0	0
7	Réduire les contaminations bactériologiques du littoral	7.2	En limitant les rejets d'assainissement	7.2c	Diagnostiquer et mettre en conformité les rejets de stations d'épuration	SATESE, Structures compétentes en assainissement	Diagnostiquer et mettre en conformité les rejets des STEP identifiées comme prioritaires dans le diagnostic	Diagnostiquer via un suivi amont aval sur un premier cycle de 3 ans reconductible en fonction des	Diagnostiquer via un suivi amont aval et mettre en conformité les rejets de l'ensemble du parc de STEP	8	0	Prioriser aussi en fonction des profils de baignade/ Etape : la réalisation du diagnostic sous 3 ans sera déjà une bonne chose, il n'est pas sûr que les travaux de mise en conformité pourront être réalisés dans ce délai/

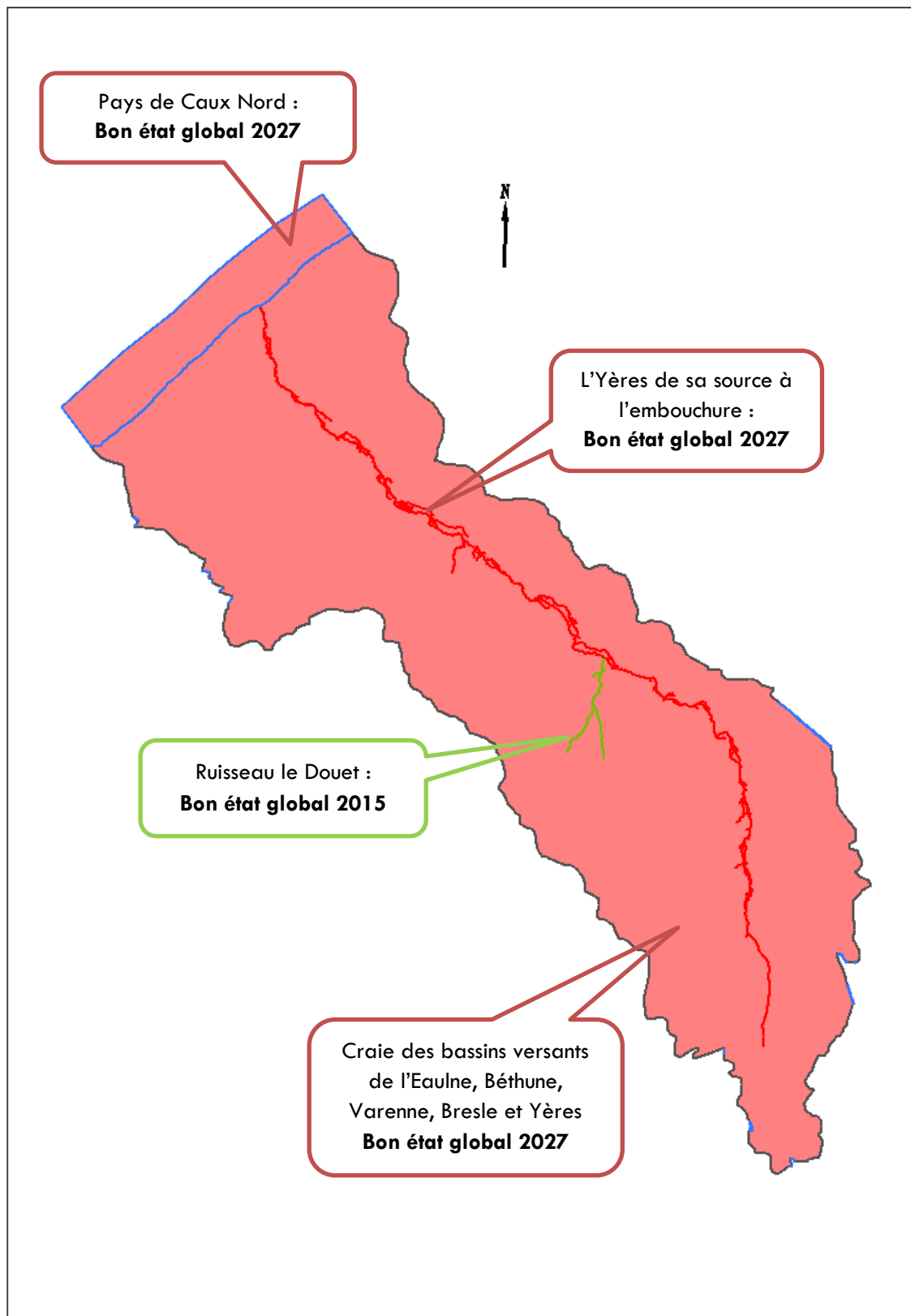
							Modalités de mise en œuvre			proposition assez ambitieuse ?		Synthèse "Commentaires" -
ID	Objectifs	ID	Sous-Objectifs	Nouv. ID	Intitulé court de l'action	Maitre d'ouvrage pressenti	Etape de mise en œuvre 1	Etape de mise en œuvre 2	Etape de mise en œuvre 3	OUI	NON	Commentaires / Propositions Recueil des idées prépondérantes
								résultats et mettre en conformité les rejets de STEP de plus de 10 ans				
7	Réduire les contaminations bactériologiques du littoral	7.2	En limitant les rejets d'assainissement	7.2d	Diagnostiquer et mettre en conformité les branchements privés	Structures compétentes en assainissement	Diagnostiquer et mettre en conformité des branchements privés d'AC (neuf ou à la vente) sur les zones sensibles (AAC, sites N2000, communes riveraines de l'Yères et à proximité du littoral) puis étendre à l'ensemble du BV	Inciter au diagnostic lors de la vente avec durée de validité 5ans (via le règlement d'assainissement)		7	1	Proposition 2 impérative /Rendre le diagnostic obligatoire à chaque vente/
7	Réduire les contaminations bactériologiques du littoral	7.2	En limitant les rejets d'assainissement	7.2e	Prioriser les mises en conformité des ANC en zone prioritaire	SPANC, Structures compétentes en assainissement	Initier la réhabilitation des installations d'ANC situées en zones sensibles (AAC, sites N2000, communes riveraines de l'Yères et à proximité du littoral)	Rappeler l'obligation réglementaire de réhabilitation des ANC non conformes (risques sanitaire et environnemental) dans le but de réhabiliter 100% des installations d'ANC non conformes situées dans les zones sensibles (sites N2000, communes riveraines de l'Yères et à proximité du littoral), dans les 6 ans suivants l'adoption du SAGE		7	1	Sc3 étendre à l'ensemble du BV?
7	Réduire les contaminations	7.2	En limitant les rejets	7.2f	Privilégier le tamponnement avant rejet	Structures compétentes en	Restreindre les rejets de sortie de STEP "directs" au	Restreindre les rejets d'assainissement		6	2	Les modalités précitées sont prioritaires, celle-ci 7,2f ne peut que parfaire/ Aller jusqu'à l'étape 2 / Difficultés liées

							Modalités de mise en œuvre			proposition assez ambitieuse ?		Synthèse "Commentaires" -
ID	Objectifs	ID	Sous-Objectifs	Nouv. ID	Intitulé court de l'action	Maitre d'ouvrage pressenti	Etape de mise en œuvre 1	Etape de mise en œuvre 2	Etape de mise en œuvre 3	OUI	NON	Commentaires / Propositions Recueil des idées prépondérantes
	bactériologiques du littoral		d'assainissement		en cours d'eau	assainissement	cours d'eau en privilégiant la création d'espace tampon, infiltrant avant rejet au cours d'eau	non collectif au cours d'eau "directs" en privilégiant la création d'espace tampon, infiltrant avant rejet				aux contrôles et diag actuels non réalisés/ Action 2 : plutôt mise en conformité de l'ANC/
7	Réduire les contaminations bactériologiques du littoral	7.2	En limitant les rejets d'assainissement	7.2g	Sensibiliser la population aux bonnes pratiques d'assainissement	EPTB relais des structures compétentes	Communiquer auprès des populations sur les bonnes pratiques indispensables au bon fonctionnement des dispositifs de traitement d'AC et ANC			8	0	0
7	Réduire les contaminations bactériologiques du littoral	7.2	En limitant les rejets d'assainissement	7.2h	Suivre les procédures de diagnostics et de travaux d'AC et d'ANC	EPTB, Structures compétentes en assainissement	Instaurer un suivi des diagnostics (ANC/branchements privés d'AC) lors de constructions/ventes	Compléter par un suivi de la réalisation des travaux jusqu'à obtention de la conformité	Centraliser le suivi sous forme d'un Observatoire de l'assainissement	8	0	0
7	Réduire les contaminations bactériologiques du littoral	7.2	En limitant les rejets d'assainissement	7.2i	Harmoniser les procédures de diagnostic et travaux d'assainissement privé (AC et ANC)	EPTB, Structures compétentes en assainissement	Harmoniser les procédures de diagnostics et travaux sur l'ensemble des structures avec l'accord des délégataires ou à l'occasion du renouvellement du contrat de délégation (lors de ventes et de travaux lors de construction ou réhabilitation)			8	0	0
7	Réduire les contaminations bactériologiques du littoral	7.2	En limitant les rejets d'assainissement	7.2j	Relancer le réseau de suivi moulière, gisements naturels	A définir : futur EPTB littoral ?	Evaluer de l'activité pêche moulière sur le territoire	Relancer le suivi qualitatif des moulières si l'enjeu est significatif		7	2	Sc2 "si l'enjeu est significatif" est superflu/ aller jusqu'à l'étape 2 / Pour l'étape 1 – Voir ce qui se fait avec le projet PAP Caux (sur le PNM équivalent avec le projet Life PAP)

							Modalités de mise en œuvre			proposition assez ambitieuse ?		Synthèse "Commentaires" -
ID	Objectifs	ID	Sous-Objectifs	Nouv. ID	Intitulé court de l'action	Maitre d'ouvrage pressenti	Etape de mise en œuvre 1	Etape de mise en œuvre 2	Etape de mise en œuvre 3	OUI	NON	Commentaires / Propositions Recueil des idées prépondérantes
7	Réduire les contaminations bactériologiques du littoral	7.2	En limitant les rejets d'assainissement	7.2k	Se doter de profils de plage et conchylicole	EPTB, SMEA Caux Nord Est, Collectivités territoriales avec le partenariat IFREMER, ARS	Identifier les sources de pollutions via la révision des profils de plage	Hiérarchiser les sources de pollutions	Se doter de profils de baignade et conchylicole et accompagner la mise en œuvre du programme d'action	9	0	0
7	Réduire les contaminations bactériologiques du littoral	7.2	En limitant les rejets d'assainissement	7.2l	Eviter les rejets en falaise	Structures compétentes en assainissement	Limiter tout type de rejet direct en falaise (aspects sanitaire et antiérosif)	Interdire tout type de rejet en falaise	Identifier les sources impactantes par SBV et développer le traitement à la source	7	1	Aller jusqu'à l'étape 3 / Sur l'aspect érosion de falaise, le PPR s'appliquera très prochainement, avec des prescriptions à respecter sur les rejets au droit des falaises.
8	Connaissance	8.1	Connaissance	8.1a	Mettre en place un observatoire des épandages	EPTB	Communiquer les plans d'épandage les épandages des boues industrielles et ICPE, (centralisation des plans d'épandage, actualisation et digitalisation sous SIG)	Créer un observatoire des épandages des boues industrielles et ICPE avec suivi et réactualisation des données et transmission/accès aux communes	Sensibiliser à la nécessité de stocker les fumiers en dehors des zones sensibles (talwegs, PPR, ZH, falaise) grâce au suivi réalisé	10	1	Sc2 concerne-t-il les fumiers, si oui difficilement réalisable/Aller jusqu'à l'étape 3
8	Connaissance	8.1	Connaissance	8.1b	Renforcer le réseau de suivi de la qualité des cours d'eau durant les périodes à risque pour cibler les secteurs impactants	EPTB, AESN, ONEMA, DREAL	Renforcer le suivi qualité des cours d'eau dans les épisodes pluvieux et à risques (épandages de printemps)	Identifier les secteurs les plus impactants		11	0	Associer l'ASPRY aux MO pressenties
8	Connaissance	8.1	Connaissance	8.1c	Compléter le réseau de suivi de la qualité des cours d'eau	AESN, ONEMA, DREAL, EPTB	Poursuivre le suivi des cours d'eau en 8 points sur les paramètres MES, bactériologie, par temps pluie	Etoffer le suivi du cours d'eau en suivant l'exutoire de l'Yères	Affiner sur le suivi autour des foyers de contamination	9	0	Associer l'ASPRY aux MO pressenties

2 OBJECTIFS D'ETAT DES MASSES D'EAU SELON LE SDAGE 2016-2021

Les objectifs de bon état des masses d'eau superficielles, souterraines et côtières fixés par la DCE sont présentés ci-dessous.



3 DISPOSITIONS DU SDAGE S'APPLIQUANT AUX SAGES

Ainsi l'élaboration du SAGE s'est notamment basée sur le SDAGE Seine-Normandie 2016-2021 : Certaines dispositions ont une correspondance avec le PAMM (Plan d'Action du Milieu Marin), , d'autres avec le PGRI (Plan de Gestion du Risque d'Inondation) .

Dispositions s'appliquant à tous les SAGE¹ :

D3.23-Améliorer la connaissance des pollutions par les micropolluants pour orienter les actions à mettre en place.

D3.24-Adapter les actes administratifs en matière de rejet de micropolluants-« Il est recommandé que les SAGE comportent un volet sur la réduction des pollutions par les micropolluants [...] et un volet sur la réduction de l'usage des pesticides ».



D.6.62-Restaurer, renaturer et aménager les milieux dégradés, masses d'eau fortement modifiées ou artificielles. « Il est recommandé que les SAGE, lors de leur élaboration ou de leur révision, intègrent le maintien et la restauration des interconnexions entre habitats dans le plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau (PAGD). »



D.6.63-Délimiter et cartographier les espaces de mobilité des cours d'eau et du littoral. « Pour permettre une instruction la plus efficace possible des autorisations et déclarations des opérations ayant un impact sur le milieu aquatique, la CLE, lorsqu'elle existe, le préfet ou les préfets concernés délimitent et cartographient les espaces de mobilité à l'échelle du 1/25 000ème ou plus précise, avant 2021, dans le cadre d'études à mener en concertation avec les acteurs locaux. On veillera à appréhender lors de ces études l'évolution historique des espaces de mobilité en fonction des dynamiques d'aménagement. »



D.6.64-Préserver et restaurer les espaces de mobilité des cours d'eau et du littoral. « L'autorité administrative, les CLE, les collectivités compétentes ou leurs groupements, les EPCI concernés, l'Agence de l'eau et les maîtres d'ouvrage, chacun dans leurs domaines de compétence, veillent au respect de l'objectif de préservation et de restauration des espaces de mobilité des cours d'eau et du littoral. » [.../...]



D.6.65-Maintenir, restaurer et entretenir la fonctionnalité des milieux aquatiques particulièrement dans les zones de frayères. « Ces zones peuvent également être recensées dans les SAGE et autres plans de gestion pour les bassins côtiers (ex : plan de gestion globale de l'estuaire de Seine). Ces zones peuvent alors faire l'objet de mesures de gestion et de protection adaptées. A cet effet, la réduction du taux d'étagement (en lien avec l'orientation 19) contribue à la reconquête des zones de frayères. »



D.6.66-Préserver les espaces à haute valeur patrimoniale et environnementale. « L'autorité administrative veille à identifier ces secteurs, en particulier dans le cadre d'un SAGE ou de démarches de gestion intégrée de la mer et du littoral, et à mettre en œuvre les outils de protection les plus adaptés (arrêté de protection de biotope, classement en zones Natura 2000, Plans nationaux d'action en faveur d'espèces menacées...) » [.../...]

D.6.67-Identifier et protéger les forêts alluviales « L'autorité administrative, les CLE, les collectivités compétentes, leur groupement et les EPCI concernés, l'agence de l'eau et les maîtres d'ouvrage, chacun dans leurs domaines de compétence, veillent à ce que les documents d'urbanisme ou d'aménagement foncier, les projets de carrières, lors de leur élaboration, identifient et protègent les secteurs (même résiduels) de forêts alluviales, ainsi qu'une bande tampon autour permettant d'assurer le bon fonctionnement de ces milieux par un zonage et des règles adéquats. Il est recommandé que les forêts alluviales dégradées soient restaurées, dans le cadre de la mise en place des bandes tampons décrites dans l'orientation 4 (Disposition D2.16, Disposition D2.17 et Disposition D2.18) ou lors de la mise en œuvre des mesures compensatoires évoquées dans la Disposition D6.60 »

D.6.68-Décloisonner les cours d'eau pour restaurer certains traits hydromorphologiques, contribuer à l'atteinte du bon état écologique et améliorer la continuité écologique.

¹ Légende SDAGE : D4 (rouge) : littoral/ D3 (violet) : Micropolluants- ressources/ D6 (vert) : Milieux aquatiques et humides/ D7 (orangé) : rareté de la ressource/ D8 (kaki) : risques d'inondation/ L2 (Levier rose) : gouvernance analyse économique

**D.6.71-Diagnostiquer et établir un programme de restauration de la continuité dans les SAGE.**

« Afin d'atteindre les objectifs de taux d'étagement, il est recommandé que le PAGD des SAGE comporte un programme de restauration de la continuité écologique.

Au moment de leur élaboration ou de leur révision, il convient que les SAGE :

-comportent un inventaire précis de l'ensemble des obstacles à la continuité écologique, un diagnostic du taux d'étagement et, selon les enjeux locaux, du taux de fractionnement en lien avec les réservoirs biologiques dans leur état initial ;

-fixent un objectif cible de réduction du taux d'étagement pour améliorer et favoriser les fonctionnalités des cours d'eau, et identifie les mesures nécessaires pour l'atteinte de cet objectif dans le PAGD ;

-établissent un programme visant à garantir la continuité écologique privilégiant l'effacement des ouvrages »



D.6.72- Favoriser la diversité des habitats par des connexions transversales « Afin de favoriser la diversité des habitats, d'élargir les habitats potentiels, [...] notamment d'opérations de restauration de la continuité écologique dans le cadre de la liste 2 du classement des cours d'eau, l'autorité administrative, les CLE, les collectivités compétentes, leur groupement et les EPCI concernés, l'agence de l'eau et les maîtres d'ouvrage veillent à ce que la connectivité latérale des corridors écologiques au sens large soit rétablie ou maintenue (cf. les SRCE). [...] »

D.6.75- Etablir et mettre en œuvre les plans de gestion piscicole à une échelle pertinente « Il s'agit de développer et de mettre en œuvre des plans de gestion, à l'échelle d'unités hydrographiques homogènes. Les SAGE, qui assurent une cohérence des actions des gestionnaires (fédérations, associations et propriétaires riverains) adaptée à l'état du milieu, peuvent utilement, dans leur PAGD, prévoir ces plans de gestion » [...] »

**D.6.82- Intégrer les prescriptions du plan de gestion des poissons migrateurs dans les SAGE**

« Les prescriptions du PLAGEPOMI doivent être prises en compte par les CLE dans les orientations de leur SAGE. »

Le PLAGEPOMI est défini par les dispositions D6.79, D6.80 et D6.81.

**D.6.85- Cartographier et caractériser les zones humides dans un objectif de connaissance et de gestion**

« Les SAGE, lors de leur élaboration ou de leur révision, les collectivités ou leur groupement, les syndicats de rivière, EPTB, et l'autorité administrative veillent à cartographier ces zones à l'échelle la plus pertinente (1/25 000ème ou plus précise) en s'appuyant notamment sur la Carte 20 du SDAGE. Sur la base de cette cartographie et a minima sur des secteurs à enjeu en termes de fonctionnalités ou de menaces sur les zones humides, les SAGE, lors de leur élaboration ou de leur révision, les collectivités ou leur groupement, les syndicats de rivière, les EPTB, veillent, :

-à cartographier les zones humides effectives,

-et à les caractériser.

L'échelle préférentielle pour cette cartographie est comprise entre le 1/10 000ème et le 1/5 000ème.

Les SAGE, lors de leur élaboration ou de leur révision, peuvent identifier les secteurs prioritaires nécessitant des actions de préservation ou de restauration des zones humides (acquisition foncière, pratiques agricoles respectueuses de ces milieux...). La CLE peut, en s'appuyant sur ses travaux, proposer des ZHIEP et ZHSGE à l'autorité administrative. » [...] »



D.6.86- Protéger les zones humides par les documents d'urbanisme « Cette compatibilité doit se traduire par la mise en place de moyens ciblés comme un zonage et des règles associées adéquates permettant la protection des zones humides [...] Les collectivités en charge de l'élaboration et/ou de la révision des documents d'urbanisme (SCOT, PLU et carte communale) s'appuient pour cela [...] si elle existe déjà, sur une cartographie de plus grande précision, notamment celle réalisée par les SAGE. [...] »

D6.87-Préserver la fonctionnalité des zones humides « Les zones humides qui ne font pas l'objet d'une protection réglementaire mais dont la fonctionnalité est reconnue, notamment par une étude réalisée dans le cadre d'un SAGE, doivent être préservées. A ce titre, il est recommandé que les acteurs locaux se concertent et mettent en œuvre les actions nécessaires à cette préservation (préservation dans les documents d'urbanisme, acquisition foncière, pratiques agricoles respectueuses de ces milieux...). L'articulation avec la trame verte et bleue des SRCE est à intégrer dans ces démarches. »

D.6.94- Intégrer la problématique des espèces invasives et exotiques dans les SAGE, les contrats, les autres documents de programmation et de gestion

« Il convient de prendre en compte la problématique du suivi et de lutte contre les espèces invasives et exotiques dans les états des lieux préalables et dans la rédaction des SAGE » [...] »

D.6.95- Zoner les contraintes liées à l'exploitation des carrières ayant des incidences sur l'eau, les milieux aquatiques et les zones humides « Pour exploiter les carrières tout en préservant le bon fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides, tout projet soumis à autorisation prend en compte dans son analyse des zones correspondant aux 3 catégories suivantes de contraintes environnementales : [...] 2- une catégorie de grande richesse environnementale au sein de laquelle l'ouverture de carrières ou le renouvellement des arrêtés d'autorisation d'exploiter peut être accepté sous réserve des conclusions de l'étude d'impact relative à l'incidence de l'exploitation sur les milieux naturels, et le cas échéant de l'avis des structures locales quand elles existent (CLE...). Il s'agit de maintenir ou de recréer des milieux à forte fonctionnalité écologique et à forte valeur patrimoniale. » [.../...]

D.6.97- Définir les zonages, les conditions d'implantation de carrières compatibles avec tous les usages dans les SAGE et les schémas des carrières

« Il est recommandé que les SAGE, pour ce qui les concerne, définissent de manière détaillée les trois zones mentionnées à la Disposition D6.95 ainsi que les éléments nécessaires pour la protection de l'eau et des milieux aquatiques et la conciliation des différents intérêts à long terme. Selon les enjeux locaux en matière de fonctionnalités hydraulique et écologique et pour permettre l'atteinte des objectifs environnementaux du SDAGE et des SRCE, des secteurs particuliers peuvent être ajoutés. Les schémas des carrières définissent et complètent si besoin ces zones en compatibilité avec les SAGE » [.../...]

D.6.99- Prévoir le réaménagement cohérent des carrières par vallée

« Les SAGE proposent un cadre cohérent pour les réaménagements des sites prenant en compte les enjeux environnementaux relatifs à la qualité des eaux et le risque d'inondation ainsi que la présence d'anciens sites. Les schémas des carrières prévoient les réaménagements de manière cohérente à l'échelle de la vallée, en compatibilité avec les SAGE. » [.../...]

D.6.105- Éviter, réduire, compenser les impacts des plans d'eau

« L'usage prioritaire pour la création d'un nouveau plan d'eau doit être l'alimentation eau potable. Conformément à la Disposition D7.134, la création de plan d'eau pour l'irrigation se fait dans le cadre de projets territoriaux de gestion quantitative [...] L'autorité administrative s'assure que l'impact cumulé de l'ensemble des plans d'eau du bassin versant est intégré dans cette étude. Cette notion est à prendre en compte dans le règlement des SAGE selon le contexte local » [.../...]

D.7.109 – Mettre en œuvre une gestion concertée

« Lorsqu'elle n'existe pas déjà, une structure de concertation réunissant l'ensemble des usagers sur le périmètre pertinent est mise en place à l'initiative du préfet, d'un préfet chef de file pour les masses d'eau interdépartementales ou d'un porteur de projet (SAGE, contrat de nappe...). Cette structure vise à promouvoir et favoriser une gestion collective économe et partagée entre les activités légalement exercées au besoin à travers la mise en œuvre de projets territoriaux. »

D.7.129 – Mettre en œuvre une gestion concertée des masses d'eau de surface dans les situations de pénurie « Lorsqu'elle n'existe pas déjà, une structure de concertation réunissant l'ensemble des usagers est mise en place à l'initiative du préfet ou d'un porteur de projet (SAGE, contrat de rivière,...) ».



D8.138. Identifier les zones d'expansion des crues

« Au cours du cycle de gestion 2016-2021, les collectivités territoriales ou leurs groupements compétents, les EPTB, les préfets, les établissements publics, les porteurs de SAGE, les porteurs de PAPI sont invités à identifier les zones d'expansion des crues à l'échelle d'un bassin ou d'un sous bassin hydrographique. Ces démarches conduiront à la définition d'objectifs et de mesures de protection dans le PGRI et le SDAGE 2022 – 2027. Dans le cas où plusieurs acteurs identifieraient des zones d'expansion de crues sur un même territoire, ils veilleront à la cohérence des études.



D.8.142 – Ralentir l'écoulement des eaux pluviales dans la conception des projets.

« Les projets soumis à autorisation ou à déclaration sous la rubrique 2.1.5.0 de l'article R.214-1 du code de l'environnement répondent dès leur conception à un objectif de régulation des débits des eaux pluviales avant leur rejet dans les eaux superficielles.

En l'absence d'objectifs précis fixés localement par une réglementation locale (SAGE, règlement sanitaire départemental, ...) à défaut d'étude hydraulique démontrant l'innocuité de la gestion des eaux pluviales sur le risque d'inondation, le débit spécifique exprimé en litre par seconde et par hectare issu de la zone aménagée doit être inférieur ou égal au débit spécifique du bassin versant intercepté par le projet avant l'aménagement. »



L2.163- Renforcer la coopération entre les acteurs du domaine de l'eau, les acteurs des domaines de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire « Pour favoriser l'intégration des enjeux de l'eau dans les projets d'aménagement du territoire et assurer la compatibilité des documents d'urbanisme avec le SDAGE et les SAGE, il convient:

-que les élus en charge des politiques de l'eau, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire se concertent le plus en amont possible des projets de territoire (SCOT, PLU, Charte de parc naturel, aménageurs en charge de projets d'infrastructures, schémas de développement économique, schémas régionaux d'aménagement et de développement territoriale, etc.).

-que l'agence de l'eau se manifeste auprès des structures porteuses ayant en charge l'élaboration des documents d'urbanisme.

-que les services de l'Etat ayant en charge l'eau et l'urbanisme coopèrent le plus en amont possible des projets. »



L2.165- Identifier les périmètres prioritaires d'intervention des EPAGE et des EPTB au regard des enjeux de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.



L2.166- Déterminer les SAGE nécessaires et identifier les périmètres de SAGE « Les SAGE ayant une façade littorale prennent en compte les enjeux liés aux milieux marins et littoraux, en lien avec le plan d'action pour le milieu marin [...] »

L2.167- Veiller à la cohérence des SAGE sur les territoires partagés

« Le comité de bassin, les services de l'Etat et ses établissements publics (agence de l'eau, ONEMA, etc...) et les **commissions locales de l'eau assurent la cohérence entre les différents SAGE**: [...] Pour assurer la cohérence des actions sur ces territoires partagés, **les CLE et les collectivités territoriales concernées sont invitées à mettre en place une cellule de coordination inter-SAGE**. Cette cellule de coordination peut se réunir au moins une fois par an. L'établissement public territorial de bassin (EPTB), s'il existe sur ces territoires, peut être l'outil privilégié pour assurer cette cohérence. »



L2.168- Favoriser la participation des CLE lors de l'élaboration, la révision et la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (SCOT, PLU et carte communale) avec le SAGE

« Les collectivités ou leur groupement de communes en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre des documents d'urbanisme invitent des représentants des structures qui élaborent et mettent en œuvre les SAGE afin de favoriser le plus en amont possible la prise en compte de l'eau dans leurs documents. [...] si nécessaire, la création d'un groupe de travail spécifique au sein de la commission locale de l'eau [...] »

L2.169- Renforcer les échanges entre les CLE et les acteurs présents sur le territoire du SAGE

« Les CLE sont invitées à mettre en place un réseau d'échanges et d'information afin de s'accorder sur la bonne intégration de la gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques continentaux, littoraux et marins, dans les projets et sur les moyens permettant de respecter les objectifs environnementaux du SDAGE » [...] »



L2.170- Renforcer l'intégration des objectifs littoraux dans les SAGE

« Lors de leur élaboration ou à l'occasion de la révision des SAGE, il est nécessaire de renforcer l'intégration, notamment dans les SAGE des bassins versants côtiers, des enjeux et objectifs spécifiques des masses d'eau de transition et côtières, dans lesquelles ces bassins se déversent ou sur lesquelles ils ont une influence.

Pour ce faire, au-delà de la directive cadre sur l'eau, les enjeux propres de la directive cadre stratégie pour le milieu marin, devront être analysés au niveau du périmètre du SAGE. Pour les SAGE ayant directement une façade maritime, une représentation des acteurs du littoral et de la mer devra être assurée au sein de la CLE »



L2.173- Sensibiliser le public à l'environnement

[...] « Les SAGE contribuent à la mise en place de cette disposition en permettant, par exemple, la réalisation d'actions éducatives multi-acteurs (écoles, élus, professionnels) à l'échelle de territoires prioritaires. » [...] »

L2.174- Former les acteurs ayant des responsabilités dans le domaine de l'eau

« Pour augmenter les chances d'atteindre les objectifs du SDAGE, il est nécessaire que les acteurs ayant des responsabilités dans le domaine de l'eau soient formés aux enjeux de la gestion de l'eau, notamment par la réalisation des classes d'eau non scolaires [...] Les acteurs listés ci-après le sont à titre indicatif. [...] Former les membres de la CLE : Le porteur d'un projet de SAGE met en place une information envers les membres des CLE visant à les informer sur les enjeux et les outils de la gestion de l'eau. »

L2.176- Communiquer par le biais d'outils de gestion de l'eau

« Il est recommandé que [...] les SAGE intègrent un volet de communication et d'éducation dans leur programme d'actions. Il reprendrait les objectifs et pourrait cibler les acteurs de la disposition précédente. »

L2.190- Développer une analyse économique dans les contrats intégrant le domaine de l'eau et les SAGE.

« Pour favoriser le choix d'actions efficaces à moindre coût, il est souhaitable que les outils de gestion type contrats, SAGE,... comportent ou prévoient une analyse économique permettant de comparer d'éventuelles alternatives moins chères à efficacité équivalente et faisant ressortir la contribution financière des différentes catégories d'utilisateurs à l'échelle considérée. Cette analyse intègre l'évaluation à court, moyen et long termes des bénéfices environnementaux, qui permet d'apprécier si les coûts des mesures de restauration des milieux sont ou non disproportionnés au regard des bénéfices issus du changement d'état des eaux. Un guide méthodologique sur l'analyse économique est disponible sur le site internet des outils de gestion intégrée des ressources en eau. »

Dispositions du SDAGE 2016-2021 relatives aux SAGE littoraux



D4.36-Agir sur les enjeux « Macroalgues opportunistes » pour réduire les flux d'azote à la mer – (Le SAGE de la vallée de l'Yères n'est pas inscrit dans le périmètre de la carte 14 du SDAGE).

D4.38-Agir sur les bassins contributeurs à « enjeux locaux d'eutrophisation » (Le SAGE de la vallée de l'Yères n'est pas inscrit dans le périmètre de la carte 16 du SDAGE).

4 RESULTAT DE LA CONSULTATION DES ACTEURS SUR LA PRIORISATION DES OBJECTIFS ET SOUS-OBJECTIFS

Synthèse réalisée en Septembre 2016

Les Objectifs et Sous-objectifs	Niveau de priorité			Total Avis	Sans Avis
	Fort		Faible		
Limiter l'érosion et les ruissellements continentaux					
<i>En préservant les espaces tampons naturels et le patrimoine prairial</i>	13	4	0	17	1
<i>En limitant les ruissellements urbains</i>	9	7	1	17	1
<i>En réintroduisant des éléments structurants (ZH, mares, haies) pour renforcer le maillage du territoire</i>	12	5	0	17	1
<i>En adaptant l'assolement et les pratiques culturales</i>	11	5	1	17	1
<i>En l'intégrant dans les politiques d'aménagement du territoire</i>	12	4	1	17	1
Développer une approche d'interface « terre-mer »					
<i>En assurant la pérennité des ouvrages existants</i>	6	9	2	17	1
<i>En aménageant le débouché en mer</i>	11	4	2	17	1
<i>En suivant le recul du trait de côte</i>	8	8	2	18	0
<i>En gérant de manière cohérente et globale le littoral</i>	11	7	0	18	0
Protéger les biens et les personnes					
<i>En développant la culture du risque</i>	9	7	1	17	1
<i>En tenant compte du principe de résilience dans les politiques d'aménagement</i>	7	9	1	17	1
<i>En développant un protocole d'alerte</i>	9	4	4	17	1
<i>En aménageant le débouché en mer (sous objectif renvoi)</i>					
Assurer la pérennité de la ressource en AEP (qualitative et quantitative)					
<i>En garantissant une eau de qualité</i>	14	2	0	16	2
<i>En fiabilisant les systèmes de production et de distribution d'eau et en améliorant leurs performances</i>	12	4	0	16	2
<i>En sécurisant l'alimentation en eau potable</i>	12	4	0	16	2
<i>En incitant aux économies d'eau</i>	9	6	1	16	2
<i>En suivant les indicateurs du service de l'eau</i>	5	5	6	16	2
<i>En luttant contre l'érosion (sous objectif renvoi)</i>					
<i>En préservant les espaces tampons naturels dans les AAC (sous objectif renvoi)</i>					
<i>En limitant les pressions phytosanitaires non agricoles (sous objectif renvoi)</i>					
<i>En limitant les pressions agricoles (sous objectif renvoi)</i>					
Diminuer les pollutions diffuses et ponctuelles dans l'eau					
<i>En limitant les transferts de polluant vers les masses d'eau</i>	14	3	0	17	1
<i>En limitant les pressions agricoles</i>	13	4	0	17	1
<i>En limitant les pressions phytosanitaires non agricoles</i>	11	6	0	17	1
<i>En limitant les pollutions ponctuelles, industrielles, artisanales</i>	8	9	0	17	1
<i>En limitant le ruissellement urbain (sous objectif renvoi)</i>					
<i>En préservant les espaces naturels tampons naturels et le patrimoine prairial (sous objectif renvoi)</i>					
Préserver, Restaurer et gérer les milieux naturels et la biodiversité associée					
<i>En assurant le débit minimum sur les cours d'eau ou parties sensibles aux étiages</i>	8	6	1	15	3
<i>En préservant les habitats et leurs espèces</i>	11	5	0	16	2
<i>En restaurant la continuité écologique</i>	10	6	0	16	2
<i>En sensibilisant les acteurs du territoire</i>	10	6	0	16	2
<i>En luttant contre l'érosion (sous objectif renvoi)</i>					
<i>En limitant les pollutions diffuses (sous objectif renvoi)</i>					
Réduire les contaminations bactériologiques du littoral					
<i>En limitant le ruissellement urbain (sous objectif renvoi)</i>					
<i>En limitant les rejets d'assainissement</i>	14	3	0	17	1
Connaissance					
<i>Connaissance</i>	8	4	0	12	6

5 RESULTAT DE LA CONSULTATION DES ACTEURS SUR LA PLANIFICATION DES ACTIONS

Synthèse réalisée en Novembre 2016

ID	Objectifs	Sous-Objectifs	Intitulé de l'action	Cycle du SAGE retenu	Bilan Etat	Bilan Usagers	Bilan Elus	Etat	Etat	Usagers	Usagers	Elus	Elus
								Nombre de votes Cycle 1	Nombre de votes Cycle 2	Nombre de votes Cycle 1	Nombre de votes Cycle 2	Nombre de votes Cycle 1	Nombre de votes Cycle 2
1			Limiter l'érosion et les ruissellements continentaux										
1.1			En préservant les espaces tampons naturels et le patrimoine prairial										
1.1a			Maintenir les prairies et les bandes enherbées existantes	1	1	1	1	4	0	3	0	1	0
1.1b			Définir et mettre en œuvre le programme de restauration des zones naturelles d'expansion de crue	1	1	1	1	4	0	4	0	1	0
1.1c			Cartographier les éléments du paysage à fonction hydraulique	1	1	1	1	4	0	3	0	1	0
1.2			En limitant les ruissellements urbains										
1.2a			Prioriser les axes de ruissellement et les zones d'érosion	1	1	1	1	4	0	3	0	1	0
1.2b			Réaliser des schémas de gestion des eaux pluviales	1	1	1	1	4	0	4	0	1	0
1.2c			Accompagner les collectivités à améliorer la gestion des eaux pluviales	1	1	1	1	4	0	3	0	1	0
1.2d			Agir sur le ruissellement et l'érosion des sols dès leur origine	1	1	1	1	4	0	4	0	1	0
1.2e			Accompagner les privés à améliorer la gestion des eaux pluviales	1	1	1	1	3	1	3	0	1	0
1.2f			Prévenir les ruissellements dès la conception dans les projets par la réglementation/gestion des écoulements et par l'intégration de solutions techniques	1	1	1	1	4	0	4	0	1	0
1.3			En réintroduisant des éléments structurants (ZH, mares, haies) pour renforcer le maillage du territoire										
1.3a			Poursuivre le programme d'aménagements d'hydraulique douce	1	1	1	1	4	0	3	1	1	0
1.3b			Communiquer sur le maintien des aménagements d'hydraulique douce et former à son entretien	1	1	1	1	4	0	3	0	1	0
1.3c			Prévoir des bandes enherbées dans les zones sensibles et accroître la bande enherbée ou ripisylve alluviale en bordure de cours d'eau	1	1	1	1	4	0	4	0	1	0
1.4			En adaptant l'assolement et les pratiques culturales										
1.4a			Conseiller sur l'organisation du parcellaire et les pratiques culturales	1	1	1	1	4	0	4	0	1	0
1.4b			Limiter le développement de grandes parcelles agricoles	1	1	1	1	4	0	4	0	1	0
1.4c			Promouvoir le développement des productions antiérosives (agroforesterie/ TCR) avec valorisation matière	1	1	1	1	4	0	3	1	1	0
1.5			En intégrant dans les politiques d'aménagement du territoire										
1.5a			Intégrer les axes de ruissellement et les zones d'érosion prioritaires dans les documents d'urbanisme	1	1	1	1	4	0	4	0	1	0
1.5b			Protéger les zones tampons à enjeux et autres éléments à fonction hydraulique par les documents d'urbanisme	1	1	1	1	4	0	4	0	1	0
1.5c			Engager les réflexions à l'échelle des PLUi pour préserver les zones d'expansion des crues sur toute la vallée, avec le concours du syndicat et des communes	1	1	1	1	4	0	3	0	1	0
2			Développer une approche d'interface "terre-mer"										
2.1			En assurant la pérennité des ouvrages existants										

2.1a		Sensibiliser à la gestion des systèmes hydrauliques de protection	1	1	1	1	4	0	4	0	1	0
2.1b		Gérer les systèmes hydrauliques de protection contre les inondations	1	1	1	1	4	0	4	0	1	0
2.1c		S'assurer du libre écoulement du cours d'eau vers la mer en cas de crue	1	1	1	1	4	0	3	0	1	0
2.1d		Assurer un suivi des ouvrages de défense sur le littoral	1	1	1	1	4	0	4	0	1	0
2.2	En aménageant le débouché en mer											
2.2a		Etre partenaire du Département (maîtrise d'ouvrage) afin de concilier les obligations réglementaires, les usages et les activités économiques	1	1	1	1	3	0	4	0	1	0
2.2b		Sensibiliser sur le fonctionnement de l'Yères, les enjeux littoraux, le fonctionnement de l'estuaire	1	1	1	1	3	0	4	0	1	0
2.2c		Gestion coordonnée des interfaces fluvio-maritimes pour favoriser les échanges terre-mer	1	1	1	1	3	0	4	0	1	0
2.3	En suivant le recul du trait de côte											
2.3a		Recenser les zones les plus sensibles au recul du trait de côte ainsi que les enjeux et usages menacés	1	1	1	1	3	0	3	0	1	0
2.3b		Intégrer le recul du trait de côte dans les documents d'urbanisme	1	1	1	1	3	0	4	0	1	0
2.3c		Estimer le coût des travaux de sécurisation des réseaux des secteurs sensibles	2	2	2	1	0	3	4	0	1	0
2.4	En gérant de manière cohérente et globale le littoral											
2.4a		Suivre les pollutions physico-chimiques et toxiques en mer et leurs impacts sur l'écosystème	2	2	2	2	0	3	1	3	0	1
2.4b		Gérer les macro-déchets sur le littoral	2	2	2	2	0	3	1	1	0	1
2.4c		Développer une solidarité, cohérence et coordination entre terre et mer	1	1	1	1	3	0	1	2	1	0
2.4d		Limiter les apports fluviaux	1	1	1	1	3	0	3	0	1	0
2.4e		Limiter les rejets directs à la mer	1	1	1	1	3	0	2	2	1	0
2.4f		Evaluer les impacts maritimes sur le territoire du SAGE des bassins versants voisins jusqu'à la Seine	2	2	2	2	0	3	1	3	0	1
2.4g		Développer une approche globale de la gestion de la dynamique du littoral entre Dieppe et le Tréport	1	1	1	1	3	0	1	3	1	0
2.4h		Développer une réflexion sur l'étude du transit de galets sur les façades littorales des fleuves côtiers de Dieppe à la vallée de l'Yères	2	2	2	2	0	3	2	2	0	1
3	Protéger les biens et les personnes											
3.1	En développant la culture du risque											
3.1a		Constituer une base de connaissances des événements passés (base participative, repères de crues)	1	1	1	1	4	0	4	0	1	0
3.1b		Développer des outils pour diffuser les connaissances et de la prévention du risque d'inondation	1	1	1	2	4	0	4	0	0	1
3.1c		Faire vivre les protocoles d'alerte auprès de la population, résidente et saisonnière	1	1	1	1	4	0	3	0	1	0
3.2	En tenant compte du principe de résilience dans les politiques d'aménagement											
3.2a		Intégrer les risques dans les documents d'urbanisme	1	1	1	1	4	0	4	0	1	0
3.2b		Définir des conditions de mise en œuvre d'une occupation résiliente des zones d'aléas faible à moyen	1	1	1	1	4	0	4	0	1	0
3.2c		Réaliser des diagnostics de vulnérabilité	1	1	1	1	4	0	3	1	1	0
3.2d		Reconstruire les biens impactés avec des matériaux adaptés	2	2	2	2	0	4	1	3	0	1

3.3	En développant un protocole d'alerte											
3.3a		Inclure un volet risques naturels dans les plans communaux de sauvegarde	1	1	1	1	4	0	4	0	1	0
3.3a		Réaliser un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) y compris pour les communes hors PPR	1	1	1	1	4	0	4	0	1	0
3.3a		S'organiser pour alerter	1	1	1	1	4	0	2	1	1	0
3.3a		Tester régulièrement les PCS	1	1	1	1	4	0	3	1	1	0
3.3a		Anticiper la survenue du risque par l'étude des corrélations pluie, débit, niveau marin et hauteur de rivière, niveau de nappe	1	1	1	1	3	1	2	2	1	0
3.4	En Aménageant le débouché en mer											
4	Assurer la pérennité de la ressource pour l'AEP (quantitativement et qualitativement)											
4.1	En garantissant une eau de qualité											
4.1a		Mettre en œuvre les arrêtés de DUP	1	1	1	1	3	0	4	0	1	0
4.1b		Protéger les aires d'alimentation de captages	1	1	1	1	3	0	4	0	1	0
4.1c		Identifier les secteurs les plus sensibles qualitativement	1	1	1	1	3	0	4	0	1	0
4.2	En fiabilisant les systèmes de production et de distribution d'eau et en améliorant leurs performances											
4.2a		Améliorer les performances des systèmes d'alimentation en eau potable (forages, réservoirs, réseaux)	1	1	1	1	3	0	4	0	1	0
4.3	En sécurisant l'alimentation en eau potable											
4.3a		Sécuriser quantitativement la ressource en eau par une gestion concertée	2	2	2	2	0	3	2	2	0	1
4.3b		Sécuriser les ouvrages contre les actes de malveillance	1	1	1	1	3	0	3	0	1	0
4.3c		Sécuriser l'alimentation en eau potable	1	1	1	1	3	0	3	1	1	0
4.3d		Assurer un suivi du niveau de la nappe et du biseau salé	1	1	1	1	3	0	1	3	1	0
4.4	En incitant aux économies d'eau											
4.4a		Sensibiliser les acteurs du territoire aux économies d'eau notamment en période de sécheresse	1	1	1	1	3	0	3	0	1	0
4.4b		Accompagner les collectivités à économiser l'eau	1	1	1	1	3	0	4	0	1	0
4.4c		Accompagner la profession agricole au changement climatique	1	1	1	1	3	0	3	1	1	0
4.4d		Accompagner les industriels à économiser l'eau	1	1	1	1	3	0	3	0	1	0
4.5	En suivant les indicateurs du service de l'eau											
4.5a		Instaurer un contrôle de gestion dans les structures compétentes en eau potable	2	2	2	2	0	3	2	2	0	1
4.5b		Communiquer les RPQS	1	1	1	1	3	0	3	0	1	0
4.6	En luttant contre l'érosion											
4.7	En améliorant la gestion des fertilisants et pesticides											
4.8	En préservant les espaces naturels tampon dans les AAC											
4.9	En limitant l'usage des phytosanitaires dans les AAC											
5	Diminuer les pollutions diffuses et ponctuelles dans l'eau											
5.1	En limitant les transferts de polluant vers les masses d'eau											
5.1a		Maintenir ou restaurer les prairies dans les zones les plus sensibles	1	1	1	1	3	0	4	0	1	0
5.1b		Gérer les points d'engouffrement rapide (bêtoires, puits agricoles, marnières, puisards...)	1	1	1	1	3	0	4	0	1	0
5.1c		Inciter à la prise en compte de gestion alternative de pluvial dans les projets urbains pour réduire les rejets micropolluants dans le milieu	1	1	1	1	3	0	4	0	1	0
5.2	En limitant les pressions agricoles											

5.2a		Accompagner la gestion des pratiques de fertilisation	1	1	1	1	3	0	3	0	1	0
5.2b		Poursuivre l'accompagnement aux dispositifs et programmes agro-environnementaux	1	1	1	1	3	0	4	0	1	0
5.2c		Améliorer les conditions de stockage, de manipulation et de traitement des produits phytosanitaires	1	1	1	1	3	0	3	0	1	0
5.2d		Promouvoir et accompagner la conversion en systèmes à faibles niveaux d'intrants (surfaces enherbées ou agriculture biologique ou de conservation)	1	1	1	1	3	0	4	0	1	0
5.2e		Développer des filières sans phytosanitaires	1	1	1	1	3	0	4	0	1	0
5.3		En limitant les pressions phytosanitaires non agricoles										
5.3a		Promouvoir les techniques alternatives aux phytosanitaires	1	1	1	1	3	0	4	0	1	0
5.3b		Réduire voire supprimer l'usage des phytosanitaires par les acteurs non agricoles (particuliers, collectivités, industriels/artisans, ONF, gestionnaires d'infrastructures linéaires)	1	1	1	1	3	0	4	0	1	0
5.3c		Réintroduire la biodiversité dans les centres-bourgs	1	1	1	1	3	0	4	0	1	0
5.4		En ciblant les pressions ponctuelles, industrielles, artisanales										
5.4a		Diagnostiquer les rejets de l'artisanat et des métiers de bouche, et des industries	2	2	2	1	0	0	4	0	1	0
5.4b		Améliorer les conditions de stockage, de manipulation des matières dangereuses	1	1	1	1	3	0	4	0	1	0
5.4c		Améliorer les pratiques et les process en entreprise	1	1	1	1	3	0	4	0	1	0
5.4d		Suivre la mise en conformité des rejets des piscicultures	1	1	1	1	3	0	4	0	1	0
5.4e		Limiter le ruissellement polluant issu des infrastructures routières	2	2	2	2	0	3	2	2	0	1
5.4f		Réhabiliter les friches d'activité	2	2	2	2	0	3	2	2	0	1
5.5		En limitant le ruissellement urbain										
5.6		En préservant les espaces tampons naturels et le patrimoine prairial										
6		Préserver, restaurer, gérer les milieux naturels et la biodiversité associée										
6.1		En assurant un débit minimum sur les cours d'eau ou parties sensibles aux étiages										
6.1a		Caractériser les débits	1	1	1	1	3	0	3	0	1	0
6.1b		Recenser les prélèvements du territoire	1	1	1	1	3	0	2	2	1	0
6.1c		Restaurer la fonctionnalité hydraulique des zones humides participant au soutien d'étiage	1	1	1	1	3	0	4	0	1	0
6.2		En préservant les habitats et leurs espèces										
6.2b		Identifier les zones humides prioritaires	1	1	1	1	3	0	3	0	1	0
6.2c		Protéger les zones humides par les documents d'urbanisme	1	1	1	1	3	0	4	0	1	0
6.2d		Communiquer sur les zones humides	1	1	1	1	3	0	3	0	1	0
6.2e		Adopter le concept « éviter, réduire, compenser »	1	1	1	1	3	0	4	0	1	0
6.2f		Gérer les zones humides pour en préserver les fonctionnalités	1	1	1	1	3	0	3	0	1	0
6.2g		Acquérir les zones humides dans les zones stratégiques	1	1	1	1	3	0	4	0	1	0
6.2h		Mettre en œuvre un plan de gestion rivière et zones humides	1	1	1	1	3	0	3	0	1	0
6.2i		Inventorier et diagnostiquer les habitats essentiels : frayères potentielles et fonctionnelles, nourricières, arbres têtards	1	1	1	1	3	0	3	0	1	0
6.2j		Lutter contre les espèces invasives	1	1	1	1	3	0	3	0	1	0
6.2k		Compléter le suivi des habitats et espèces patrimoniales	1	1	1	1	3	0	4	0	1	0
6.2l		Renforcer les inventaires piscicoles des espèces marines, estuariennes et fluviales	1	1	1	1	3	0	4	0	1	0

6.2 m		Assurer le respect du cantonnement / réserves de pêche en mer	1	1	1	1	3	0	4	0	1	0
6.2n		Protéger les espaces naturels boisés par les documents d'urbanisme (Trame verte)	1	1	1	1	3	0	3	0	1	0
6.3	En restaurant la continuité écologique											
6.3a		Restaurer la continuité écologique des cours d'eau	1	1	1	1	3	0	4	0	1	0
6.3b		Restaurer le caractère semi-halin des prés-salés et des habitats associés (suivi de l'aménagement du débouché en mer)	1	1	1	1	3	0	2	2	1	0
6.4	En sensibilisant les acteurs du territoire											
6.4a		Former les acteurs du territoire	1	1	1	1	3	0	2	0	1	0
6.4b		Sensibiliser et communiquer sur les bonnes pratiques et la réglementation de pêche à pied de loisir	1	1	1	1	3	0	3	0	1	0
6.4c		Ouvrir les milieux naturels au public	1	1	1	1	3	0	2	0	1	0
6.4d		Développer un circuit des sources à la mer afin de vulgariser les actions conduites et la gestion des milieux et des activités maritimes	1	1	1	1	3	0	2	0	1	0
6.5	En luttant contre l'érosion											
6.6	En limitant les pollutions diffuses											
7	Réduire les contaminations bactériologiques du littoral											
7.1	En limitant le ruissellement urbain											
7.2	En limitant les rejets d'assainissement											
7.2a		Sensibiliser la population aux bonnes pratiques d'assainissement	1	1	1	1	3	0	3	0	1	0
7.2b		Etablir les schémas d'assainissement pour toutes les structures	1	1	1	1	3	0	4	0	1	0
7.2c		Harmoniser les procédures de diagnostic et travaux d'assainissement privé (AC et ANC)	1	1	1	1	3	0	4	0	1	0
7.2d		Suivre les procédures de diagnostics et de travaux d'assainissement (AC et ANC)	1	1	1	1	3	0	4	0	1	0
7.2e		Se doter de profils de plage et conchylicole	1	1	1	1	3	0	4	0	1	0
7.2f		Prioriser les mises en conformité des dispositifs d'assainissement non collectif en zone prioritaire	1	1	1	1	3	0	4	0	1	0
7.2g		Diagnostiquer et réhabiliter les réseaux d'assainissement collectif	1	1	1	1	3	0	4	0	1	0
7.2h		Diagnostiquer et mettre en conformité les rejets de stations d'épuration	1	1	1	1	3	0	4	0	1	0
7.2i		Diagnostiquer et mettre en conformité les branchements privés	1	1	1	1	3	0	4	0	1	0
7.2j		Privilégier le tamponnement avant rejet en cours d'eau	1	1	1	1	3	0	4	0	1	0
7.2k		Relancer le réseau de suivi moulière, gisements naturels	1	1	1	1	3	0	3	0	1	0
7.2l		Eviter les rejets en falaise	1	1	1	1	3	0	3	0	1	0
8	Connaissance											
8.1	Connaissance											
8.1a		Mettre en place un observatoire des épandages	1	1	1	1	3	0	3	0	1	0
8.1b		Renforcer le réseau de suivi de la qualité des cours d'eau durant les périodes à risque pour cibler les secteurs impactants	1	1	1	1	3	0	4	0	1	0

6 BILAN DES VOTES EN COMMISSION THEMATIQUE GLOBALE

Sur la base des actions présentées en Annexe 5, les actions retenues à la majorité absolue sont présentées en vert. Les actions non retenues sont indiquées en rouge.

Synthèse réalisée en Décembre 2016

Actions	Contre le maintien de l'action ?	Contre le maintien de la programmation ?
1.1a	0	1 contre
1.1b	0	0
1.1c	1 contre	1 contre
1.2a	0	0
1.2b	1 abstention	2 abstentions
1.2c	1 abstention	1 abstention
1.2d	1 contre + 1 abstention	1 contre + 1 abstention
1.2e	0	0
1.2f	1 abstention	1 abstention
1.3a	1 abstention	1 abstention
1.3b	1 abstention	1 abstention
1.3c	1 contre + 1 abstention	1 contre + 1 abstention
1.4a	1 abstention	1 abstention
1.4b	1 abstention	1 abstention
1.4c	1 abstention	1 abstention
1.5a	0	0
1.5b, 1.5c	1 abstention	1 abstention
2.1a, 2.1b, 2.1d	Unanimité : suppression	-
2.1c	1 abstention	1 abstention
2.2a, 2.2c	2 abstentions	2 abstentions
2.2b	1 contre	1 contre
2.3a – 2.3 c	1 abstention	1 abstention
2.4a – 2.4h	1 abstention	1 abstention
3.1a – 3.1c	1 contre	1 contre
3.2a – 3.2c	1 abstention	1 abstention
3.2d	Unanimité : suppression	Unanimité : suppression
3.3a -3.3e	1 abstention	1 abstention
4.1a – 4.1c	1 abstention	1 abstention
4.2a	1 abstention	1 abstention
4.3a – 4.3d	1 contre	1 contre
4.4a -4.4d	1 contre	1 contre
4.5a, 4.5b	1 contre	1 contre
5.1a -5.1c	1 contre	1 contre
5.2a - 5.2e	1 abstention	1 abstention
5.3a – 5.3c	1 contre	1 contre
5.4a – 5.4f	1 abstention	1 abstention
6.1a – 6.1c	1 abstention	1 abstention
6.2a – 6.2g	1 abstention	1 abstention
6.2h - 6.2n	0	0
6.3a	0	0
6.3b	1 contre	1 contre
6.4a – 6.4d	1 abstention	1 abstention
7.2a – 7.2f	1 abstention	1 abstention
7.2g – 7.2l	0	0
8.1a, 8.1b	1 contre	1 contre

7 BILAN DES VOTES EN COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Les votes de la CLE sur les dernières actions à discuter sont reportés ci-dessous.

Synthèse réalisée en Février 2017

Actions	Retenue dans le SAGE	Programmation proposée
<i>Estimer le cout des travaux de sécurisation des réseaux des secteurs sensibles (ancienne action 2.3c)</i>	déjà retenue dans le SAGE	A l'opportunité (2 contre)
<i>Diagnostiquer les rejets de l'artisanat et des métiers de bouche, et des industries (ancienne action 5.4d)</i>	déjà retenue dans le SAGE	Cycle 1 (0 contre)
<i>Gérer les macro-déchets sur le littoral (ancienne action 2.4f)</i>	déjà retenue dans le SAGE	Cycle 1 (2 abstentions)
<i>Modéliser l'aménagement du débouché en mer en lien avec la renaturation du transit sédimentaire et le devenir/l'évolution des prés salés (action 8.1d)</i>	Retenue dans le SAGE (2 abstentions)	Cycle 2 (2 contre)
<i>Réaliser une étude socio-économique sur le prix de l'eau et le financement des politiques liées à l'eau au niveau local (action 8.1e)</i>	Non retenue dans le SAGE (8 contre et 8 abstentions)	-
<i>Inciter à ce que l'Yères soit un laboratoire à ciel-ouvert sur l'auto-recolonisation de l'Yères par les poissons migrateurs en lien avec le rétablissement de la continuité écologique (action 8.1f)</i>	Retenue dans le SAGE (0 contre)	Cycle 2 (4 contre et 2 abstentions)

8 LISTE DES ACTIONS REPORTEES EN CYCLE 2 DU SAGE

La CLE du SAGE a choisi dans sa Stratégie de reporter les actions suivantes au deuxième cycle du SAGE :

ID	Objectifs, Sous –Objectifs et Actions		Typologie d'action	Secteur géographique ciblé	Acteur pressenti	Cycle du SAGE	Structure porteuse		Autres maîtres d'ouvrage		Budget total	Mise en œuvre de l'action
							Budget FI	Budget FE/I	Budget FI	Budget FE/I		
2	Développer une approche d'interface "terre-mer"											
2.4	En gérant de manière cohérente et globale le littoral											
2.4e		Suivre les pollutions physico-chimiques et toxiques en mer et leurs impacts sur l'écosystème	Connaissance	Frange littorale	ARS, IFREMER, EDF	2	850 €	0 €	170 €	72 000 €	77 950 €	* Identifier les polluants industriels en mer environnants susceptibles d'impacter les usages littoraux * Développer un suivi des polluants identifiés et de leurs impacts sur l'écosystème
2.4g		Evaluer les impacts maritimes sur le territoire du SAGE des bassins versants voisins jusqu'à la Seine	Connaissance	Frange littorale	futur EPTB littoral ?	2	850 €	0 €	170 €	50 000 €	55 950 €	* Développer un suivi des apports des fleuves côtiers voisins
4	Assurer la pérennité de la ressource pour l'AEP (quantitativement et qualitativement)											
4.3	En sécurisant l'alimentation en eau potable											
4.3d		Sécuriser quantitativement la ressource en eau par une gestion concertée	Connaissance	Territoire du SAGE	EPTB	2	10 200 €	0 €		0 €	10 200 €	* Recenser les prélèvements en nappe * Identifier les secteurs les plus sensibles quantitativement * Communiquer auprès des propriétaires d'ouvrages sur l'obligation de déclarer les puits et forages privés en mairie (à l'occasion de ventes ou de diagnostics par exemple) * Pérenniser les prélèvements à moindre incidence sur les secteurs sensibles * Anticiper les prélèvements sur la ressource pour prévenir les déficits à l'étiage * Encourager une meilleure répartition des prélèvements sur l'ensemble du BV et en prévision des exportations (en fonction des capacités) : fixer une règle à l'échéance du SAGE
4.5	En suivant les indicateurs du service de l'eau											
4.5b		Instaurer un contrôle de gestion dans les structures compétentes en eau potable	Opérationnelle	Territoire du SAGE	Structures compétentes en eau potable	2	5 100 €	0 €	170 €	0 €	51 000 €	* Rappeler l'obligation réglementaire de réalisation des RPQS par les structures compétentes en AEP et la transmission à l'ensemble des communes adhérentes * Mettre en place des indicateurs de suivi en interne spécifique à la gestion du service
5	Diminuer les pollutions diffuses et ponctuelles dans l'eau											
5.4	En ciblant les pressions ponctuelles, industrielles, artisanales											
5.4e		Limiter le ruissellement polluant issu des infrastructures routières	Opérationnelle	Infrastructures routières	Direction interdépartementale des Routes Nord-Ouest	2	1 700 €	0 €	170 €	0 €	6 800 €	* Vérifier et entretenir les équipements des bassins de rétention des infrastructures routières * Imposer la transmission des actions de suivi et des analyses * Réaliser des travaux pour pallier les dysfonctionnements * Contrôler les bassins de rétention d'eau de l'autoroute et analyser les rejets pendant des épisodes pluvieux et en hiver
5.4f		Réhabiliter les friches d'activité	Opérationnelle	Territoire du SAGE	Collectivités territoriales ou leurs groupements, Porteurs de projets, Propriétaires de friches	2	4 250 €	0 €	170 €	0 €	7 650 €	* Recenser les friches industrielles et les hiérarchiser selon leur impact * Participer à la réflexion entre la commune et le MO sur le projet de réhabilitation de friches industrielles, en faisant appliquer la décontamination du site en fin d'activité lorsque le maître d'ouvrage est présent * Saisir les opportunités de réhabilitation permettant la restauration des corridors écologiques
8	Connaissance transversale											
	En améliorant les connaissances											
8.1d		Modéliser l'aménagement du débouché en mer en lien avec la renaturation du transit sédimentaire et le devenir/l'évolution des prés salés	Connaissance	Territoire du SAGE	EPTB	2	0 €	0 €	150 000 €	150 000 €	0 €	-
8.1f		Inciter à ce que l'Yères soit un laboratoire à ciel-ouvert sur l'auto-recolonisation de l'Yères par les poissons migrateurs	Connaissance	Frange littorale	EPTB, laboratoires de recherche	2	€	0 €	50 000 €	50 000 €	€	Réaliser une étude sur l'auto-recolonisation de l'Yères par les poissons migrateurs en lien avec la présence d'hormones de juvéniles : * Réalisation d'un état zéro avant l'aménagement du débouché en mer * Suivi de la recolonisation après restauration de la continuité (origine des poissons, modalités de montaison)